285 1951 1

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Albert Henry, Les noms des jours de la semaine en ancien français.. 1
Lucien Foulet, *Sire, Messire* (troisième article)..... 31
E. A. Francis, Marie de France et son temps..... 78

MÉLANGES

Léo Spitzer, *Pucelle*..... 100
Charles J. Liebman, Jr, Sur quelques fragments du *Rosier saint Denys*. 107

CORRECTIONS

Amédée Pagès et Jordi Rubio, Corrections à l'édition, par A. Pagès, de la *Vesio* de Bernat de So..... 114

COMPTES RENDUS

István Frank, Pons de la Guardia, troubadour catalan du XIIe siècle (E. Hoepffner)..... 115
Roger Sherman Loomis, Arthurian tradition and Chrétien de Troyes (Jean Frappier)..... 118

PÉRIODIQUES..... 128

CHRONIQUE..... 138

Les prochains fascicules contiendront :

G. Esnault, Le Jargon de Villon.
E. Faral, Quelques remarques sur le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf.
L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
— *Sire, messire* (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
M. Lot-Borodine, Les apparitions du Christ aux messes de l'*Estoire* et de la *Queste del Saint-Graal*.
H. Yvon, *Cist* et *cil* articles démonstratifs.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

Supplément à *Romania*, no 288

ROMANIA

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

80e ANNÉE — 1951

Tome LXXII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LES NOMS DES JOURS
DE
LA SEMAINE EN ANCIEN FRANÇAIS

Dans leur article classique sur *Les noms gallo-romans des jours de la semaine*, paru, sous sa forme définitive, dans les *Études de géographie linguistique*[1], J. Gilliéron et M. Roques ont montré, d'après l'*ALF*, que le territoire gallo-roman se répartissait, vers 1900, en deux grandes zones : au sud d'une ligne Gironde-Suisse Romande régnait le type *dimars*, qui a pu être réduit à *mars* ; au nord, le type *mardi*. Toutefois, le témoin du point 194 (Beaufays, en Wallonie nord-orientale) avait répondu pour « mercredi » *dimyèk*, forme précieuse, que les auteurs s'étaient empressés de rapprocher des formes *deluns*, *demars*, *demerkes*, *diues* et *devenres*, enregistrées par F. Godefroy pour l'ancien français.

« Si nous examinons les exemples de ces formes qu'a recueillis Godefroy, disent les auteurs[2], nous constatons qu'ils proviennent de textes ou manuscrits picards ou wallons, de documents d'Amiens, Cambrai, Lille, Henin, Flines, Tournai, etc. ; en un mot, d'une aire franco-belge de *dimars* dont notre

1. Paris, 1912, pp. 85 et ss. ; il avait paru, sous la signature de J. Gilliéron, dans l'*Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études*, puis, remanié, sous la signature de J. G. et M. R., dans la *Revue de philologie française*, t. XXII (1908), pp. 268-290. — Pour la bibliographie générale du sujet, il me suffit de renvoyer au livre de M. H. P. Bruppacher, *Die Namen der Wochentage im Italienischen und Rätoromanischen*, dont il sera question à la fin de cet article. Ajoutons Y. Malkiel, *Romance descendants of latin* nocturnus, nocturnalis, dans *Studies in Philology*, XLVI (1949), pp. 497 et ss., voir p. 510 et références bibliographiques citées.

2. *RPhF*, XXII, 274.

point 194 est inséparable et que le français a envahie de meilleure heure ou plus rapidement que l'aire méridionale et entièrement conquise. »

Il y aurait donc eu autrefois, en oïl, une aire « française » *mardi*, en progrès constant et qui a peu à peu rogné une aire septentrionale, picardo-wallonne, *dimars*, réduite à un lambeau vers 1900.

Pour retracer l'évolution qui a abouti à la situation actuelle, J. G. et M. R. ont eu recours à l'hypothèse suivante : « le latin a implanté en Gaule une seule formule, Martis die, où l'on avait conscience de la valeur propre de *die* » ; ensuite, *dimars* est sorti probablement de *mars di* sous l'influence des tendances syntactiques nouvelles ; l'aire, toujours vivante, *dimars*, au sud de la France et l'aire disparue, *dimars*, au nord du domaine gallo-roman, ont pu se constituer de façon indépendante.

Nous voudrions reprendre ici certains aspects du problème en domaine d'oïl [1].

*
* *

Si les mailles de l'enquête d'Edmont avaient été plus serrées en Wallonie, et les témoins plus âgés, il est probable que le point 194 se serait transformé en une aire, peu étendue en vérité, et qu'on aurait dû tout aussi bien considérer comme en voie de disparition totale vers 1900. Quelques formes enregistrées par J. Haust dans son *DFL* [2] montrent cependant que, dans l'est de la province de Liège — et plus à l'est que Beaufays — les derniers survivants se sont accrochés jusqu'à nos jours : formes archaïques, à Sart (près Spa) *dumièke*, à Faymonville *deúlon*, *deúmâr*, *deúmièke*, *deúyou*, *deúvére*. Haust note aussi, mais toujours archaïques, à côté de *bon vinrdi* (vendredi saint) *djoûr bon d'vére*, à Jalhay, *djoû bon d'vére*, à Malmedy, *djôr bon d'vére*, à Faymonville ; et pour « mercredi des cendres », à

1. En réalité, il ne sera vraiment question que de la série « lundi-vendredi ». — Comp. ce qu'écrivait P. Meyer, *Romania*, XXXIX, 123 : « Il resterait à étudier les mêmes types, à l'aide des documents écrits, pour la période ancienne. »

2. *Dictionnaire français-liégeois*, Liège, 1948, s. v. *lundi*, etc.

Malmedy, à côté de *mérkidi dès cindes*, l'archaïque *mièke des cènes*. Cette dernière expression confirme l'indication de A.-F. Villers, *miėk des cènes*, et prend place auprès d'une autre, relevée par l'abbé Bastin à Faymonville : *dœ̆ mâr a miėk* « de mardi à mercredi »[1].

Nous voyons donc — et ceci ne nous étonne pas — que, à Jalhay et à Malmedy, *devenre*, disparu comme mot indépendant, a surnagé dans l'expression[2]. Mais épinglons surtout *mièke dès cènes*. *Mièke*, en effet, ne peut être que la réduction de *demièke* ou *deumièke* : ainsi, dans l'aire septentrionale comme dans l'aire méridionale et en castillan[3] s'est produit, au moins sporadiquement, le phénomène d'aphérèse.

Cette forme *mièke* nous oblige aussi à envisager avec moins de scepticisme la forme *sames*, qui figure dans un acte liégeois

---

1. Villers (Malmedy, 1793), apud J. Bastin, *Vocabulaire de Faymonville (Weismes)*, dans *BSLW*, L (1909), 558. A côté de *djŏr bon d'vĕr*, l'abbé Bastin donne *dœ̆lon*, *dœ̆mâr*, *dœ̆mièk*, *dœ̆you*, *dœ̆vĕr*. Plusieurs dictionnaires anciens citent des formes semblables, mais, malheureusement, sans les localiser avec suffisamment de précision ; par ex., L. Remacle, *Dictionnaire wallon-français*, 2e éd., s. d. [1839] (1re éd. 1823), qui puise surtout dans le verviétois : *dimiek*, *miek* (encore que l'exemple cité fasse douter de l'existence du second terme) ; H. Forir, *Dictionnaire liégeois-français*, 1866-1874 : *dimiek*, *miek* (mais s'agit-il vraiment de formes liégeoises ?). — A propos de la forme *dumièke* à Solwaster [Sart-lez-Spa], M. E. Legros me dit : « on ne peut dire qu'elle survive, mais on sait que « les vieux » disaient *dumièk*. »

2. Voir encore *BTD*, XIV, 346 ; *DL*, s. v. *d(i)vère*. — Peut-être pourrait-on ajouter ici *blōdiu* « Blanc-Dieu (le Jeudi-Saint, parce qu'on couvre le crucifix d'un linge blanc....») à Gondecourt (cf. E. Cochet, *Le Patois de Gondecourt (Nord)*, Paris, 1933, p. 112), qui me paraît altéré d'un « *blanc dioes* » (comp. p. 12, n. 2 et p. 13, n. 4).

3. Pour les formes méridionales, voir l'article cité de J. G. et M. R. Rendant compte de ce travail, A. Dauzat écrivait (*R*, XLII, 289) : « Les formes *mars*, etc., sont expliquées comme des variantes de *dimars*..., combinaison moins cristallisée que *mardi*... Rien n'est plus probable, si l'on songe que certains patois de la région (Vinzelles, etc.) ont deux séries de formes parallèles qui ne diffèrent que par leur emploi syntaxique : « il viendra *dimar* » ; « il vient *le mar* ». Voir encore J. Ronjat, *Gr. ist. des parlers prov. mod.*, p. 463, n. 1. — Pour le castillan, qui a, comme on sait, généralisé la forme réduite, cf. R. Menéndez Pidal, *Orígenes del español*, 2e éd., p. 485 et *FEW*, III, 73, note 11.

de 1313, dont, malheureusement, l'original est perdu et que l'on ne connaît que par une copie de Jean d'Outremeuse [1]. Dans cette copie, la date est ainsi conçue : *Donneit en l'ain de grasce MCCC et XII le sames aprés le octaves del Epyphanie.* Si *sames* est authentique — un second témoignage serait vraiment le bienvenu — il n'a pu être que la réduction de **disames*, qu'une partie au moins de la région d'où il aurait donc connu, au même titre que la région occitane [2].

Est-il possible d'esquisser l'histoire de cette aire septentrionale *deluns-devenres?* [3] L'*ALF* ne peut suffire ; c'est grâce aux

---

1. Acte passé, le 20 janvier 1313, entre le chapitre de Saint-Lambert à Liége et le comte de Looz. Voir le texte dans *Ly Myreur des histors*, éd. Borgnet, t. VI, p. 177 ; en note, Borgnet donne une variante, *semedis*. Sur cet acte, voir, en dernier lieu, les *Régestes de la Cité de Liège*, éd. E. Fairon, t. I, p. 176. J'ai revu le manuscrit (Bruxelles, B. R. 10456, f° 202 v°), écrit, ne l'oublions pas, de la main de Jean de Stavelot : il porte très nettement *sames*, sans trace d'abréviation (l'*s* final analogique de *deluns*, etc., s'expliquerait plus difficilement s'il s'agissait de *samedi*). La variante *semedis* figure dans le ms. B. R. 19305, « moins correct », selon Borgnet.

2. J. Jud écrivait (*L'histoire de la terminologie ecclésiastique*, in *RLiR*, X, 46) : « Dans l'ancienne aire picarde de *diluns* on ne rencontre jamais *disame* : *le mot sabbatu* + *die* (*sambatu* + *die*) a été sans doute introduit dans le calendrier officiel par l'Église sous une forme figée. Par contre le franco-provençal a fait rentrer *sambatu* dans la série des autres jours de la semaine : *diluns*, *dimars*, *disando* (à côté de *desando*) ; cf. aussi anc. prov. *disapte* (à côté de *sapte*). » — A côté du *sames* liégeois, il est bien tentant de citer Grandgagnage, *Dict. étym. de la langue wallonne*, II, 521 (Supplément publié par A. Scheler, d'après un exemplaire interfolié de Ggg). Une note nous dit que à Waismes [dans la première moitié du XIX^e^ siècle] les noms des jours étaient : *dolon*, *domâr*, *domiek*, *dioûr* [p. *doïour*], *dovenr*, *dcsèm*, *dodîm'* ! Série extraordinaire, aussi homogène que la catalane ! Mais *dosèm* et *dodîm'* n'ont pas été confirmés (pour plus de sûreté, j'ai consulté M. E. Legros). — Des textes cités par God. et T. L. sous *dicendre* « samedi » un seul pourrait entrer ici en considération, l'extrait des *Vers du Monde*, courte pièce, parfois intitulée aussi *D'Ezéchiel*, dont il faudrait faire l'étude philologique, mais qui ne me paraît pas « spécialement picarde ». De toute façon, on ne peut douter de l'authenticité de ce *dicendre*, à la rime, ni de sa signification ; la même pièce nomme les autres jours de la semaine, tous en *-di* (sauf dimanche).

3. C'est parce que *samedi* et *dimanche* ne peuvent entrer dans ce groupe, — compte tenu de la réserve faite à propos de *sames*, — qu'il n'en sera pas directement question ici.

documents que l'on peut espérer atteindre la situation ancienne.

Nous avons repris l'examen des matériaux de Godefroy, nous y avons ajouté ceux qu'on trouve dans Tobler-Lommatzsch, d'autres enfin, puisés à des sources diverses, à la suite de quelques recherches systématiques, que l'on pourrait d'ailleurs multiplier [1].

Nous avons essayé de localiser et de dater tous ces textes intéressants, en poussant à fond, quand c'était nécessaire — et possible — la critique textuelle : il ne s'agit pas d'endosser purement et simplement un auteur d'un mot qu'il faut peut-être attribuer à un copiste.

Deluns [2].

Robert de Clary	Somme	autour de 1200 [3]
Arch. (= document d'archives)	Henin (Lille)	XIII[e] s.
Ph. Mousket	Tournai	I[re] moitié du XIII[e] s.
G. Le Long (ou Le Leu), *La Veuve*	Picardie	XIII[e] s.
Règle de Cîteaux	Hainaut S.-Occ.	XIII[e] s. [4]
Arch.	bourgeois de Tournai	1212 (*W* VII, 484) [5].

1. Nos tableaux ne donnent naturellement qu'un choix, essayant de couvrir le plus grand écart possible dans le temps et dans l'espace. L'absence de référence ou de note signifie que le texte est repris à God. ou à T. L.

2. Je laisse de côté *luns* (God., V, 53 c) et *delun* (God., acte bressan du XIV[e] s.), qui relèvent de l'aire occitane. En oïl, presque toujours *deluns*, rarement *diluns*.

3. Cf. éd. Ph. Lauer, *CFMA*.

4. Apud God., s. v. *dimars*. Cf. *Les Monuments primitifs de la règle cistercienne publiés d'après les manuscrits de l'abbaye de Cîteaux*, par Ph. Guignard, Dijon, 1878 (t. X des *Analecta Divionensia*) et R. Jungbluth, *Sprachliche Untersuchung der von Guignard, Dijon, 1878, herausgegebenen Altfranzösichen Cistercienserinnen Regel*, in *Rom. Forsch.*, X, 583-686 (p. 680 : « südwestlichen Hennegau, der Gegend zwischen Douai, Orchies, Valenciennes »).

5. L'abréviation *W* = A. Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* [*jusqu'en 1350*], Bruxelles, 1866-1904, 10 vol. in-4° et 2 vol. de suppl. (1907-1912). — D'après *W* XI[2], 24 (qui reprend *Bull. Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liège*, X, 27) un acte émanant de Godefroid de Louvain, oncle du duc de Brabant, et adressé à l'abbaye de Vivegnis, près de Liège, porte *delme*, qu'il faut sans doute lire *deluns* ; il s'agit d'ailleurs d'une copie du XVII[e] s.

Arch.	Tournai	1234 (*W* XI¹, 574)
»	Douai	1244
»	Mons-Saint-Ghislain	1251
Arch. (Apud Roquefort)	Picardie du Nord	1252
»	Flines	1258
»	Tournai	1258 (*W* XI², 106)
»	Gand-Lille	1259 (*W* V, 196)
»	Soignies-Mons	1262 (*W* XI², 155)
»	Douai	1265 (*W* XI², 350)
»	Cambrai	1266 (*W* XI², 196)
»	Tournai	1273-1280 [1]
»	Mons	1280 (*W* XI², 316)
»	échev. Froyennes (près Tournai)	1284 (*W* XI², 353)
»	Godefroid de Brabant, Sire d'Aerschot	1287 (*W* VI, 205)
»	Hainaut	1288 (*W* VI, 225)
»	Tournai	1289 (*W* XI², 395)
»	Ypres-Messines	1290 (*W* VI, 314)
»	Hainaut	1291-1294 (*W* VI, 349, 442)
»	Mons	1295 (*W* VI, 481, 495)
»	Nivelles	1297 (*W* VI, 556)
»	Mons	1298 (*W* XI², 477, 501)
»	Lens-Mons	1300 (*W* XI², 512)
»	Bruges	1302 (*W* VIII, 44)
»	Bourbourg	1309 (*W* VIII, 328)
»	Flines	1310
»	Mons	1312 (*W* VIII, 469)
»	Tournai	1314 (*W* XI³, 105)
»	Hainaut	1317 (*W* XI³, 130)
»	bailli du Hainaut	1322 (*W* IX, 70)
» (*cras deluns*)	dial. rouchi	1350 [2]
Gilles li Muisis	Tournai	vers 1350 [3]

1. *Zwei altfranzösische Friedensregister der Stadt Tournai* (*1273 bis 1280*), hrsggb. von W. Benary (*Rom. Forsch.*, XXV, 1 et ss.).

2. *Compte de l'hospital des Wez* ; il y a plusieurs *Wez*, mais la forme *pourchiel* (< porcellu) à elle seule montre que nous avons affaire à un tabellion rouchi.

3. Cf. A. Scheler, *Étude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit* (*Mém. Cour. de l'Acad. R. de Belg.*, t. XXXVIII, s. v.). Le texte (éd. Kervyn

Demars [1].

Robert de Clary	Somme	autour de 1200
Ph. Mousket	Tournai	1re moitié du XIIIe s.
Règle de Cîteaux	Hainaut S.-Occ.	XIIIe s.
G. le Long	Picardie	XIIIe s.
Arch.	abb. de Cysoing	1244 (*W* VII, 762)
»	Bergues-Béthune	1247 (*W* IV, 505)
»	Béthune	1254 (*W* V, 85)
»	Tournai	1255 (*W* XI², 62)
»	Abbaye de Saint-Amand	1262 (*W* V, 263)
»	Hainaut	1268 (*W* V, 405)
»	Hainaut	1270 (*W* XI², 225 et 228)
»	Tournai (Friedensregister)	1273-1280
»	Quévy (Hainaut)	1275 (*W* V, 558)
»	Mons	1285 (*W* VI, 22)
»	Tournai (?)	chirographe 1284
»	Mons	1285 (*W* XI², 359, 360)
»	Lille	1285 [2]
»	de Jean, duc de Brabant, à Gand	1290 (*W* VI, 332)
Arch.	Aire	1290
»	Antoing (Hainaut)	1295 (*W* VI, 486)
»	Marchiennes-Cysoing	1295 (*W* VII¹, 1163)
»	Mons	1296 (*W* VI, 526)
»	Quévy-Mons	1298 (*W* XI², 491, 493, 502)
»	Hainaut mérid.	1300 (*W* VI, 708)

---

de Lettenhove, Louvain, 1882, II, 294, v. 24) : *Avint deluns en le sepmaine Que Sainte Glise joie maine Et fait fieste dou Sacrement.* — M. F. Rousseau m'a fort aimablement communiqué la note suivante, extraite d'un glossaire compilé au siècle dernier par les frères J. et V. Barbier et actuellement déposé aux Archives de Namur : « *Parjures deluns.* Lundi des parjures. On donnait ce nom, non seulement au premier lundi après l'Epiphanie, mais encore à plusieurs lundis où l'on jugeait ceux qui avaient violé les trêves jurées par eux. » Malheureusement, aucune référence.

1. Presque toujours *demars*.

2. Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. p. Brun-Lavainne, Lille, 1842, p. 314.

Arch.	Hainaut sept.	1302 (*W* VIII, 30)
»	Mons	1306 (*W* VIII, 214)
»	»	1307 (*W* XI[3], 53)
Jean de Condé	Hainaut	début du XIV[e] s.
Arch.	Flines	1311

Nous laissons de côté les *Remèdes anciens* [1], cités par God. et *Girart de Roussillon*, écrit dans une langue intermédiaire entre oc et oïl, et d'ailleurs difficilement localisable [2]. Les formes extraites d'une traduction poitevine de quelques sermons de Maurice de Sully, XIII[e] siècle [3], et le *dimars lardier* d'un document d'archives de Mortemer (Vienne, canton de Lussac) sont intéressants : à première vue, il semble qu'on doive les rattacher à l'aire méridionale, vu que le domaine occitan s'étendait autrefois bien plus vers le nord qu'aujourd'hui.

Dem(i)erques [4].

Chanson de Guillaume	(voir commentaire ci-dessous)	XII[e] s.
Wace, *Vie de saint Nicolas*	Ms. anglo-norm.	œuvre fin XII[e] s. ; ms. milieu du XIII[e] [5]
Médicinaire liégeois	région liégeoise	XIII[e] s. [6]
Règle de Cîteaux	Hainaut Sud-Occ.	XIII[e] s.

1. Ms. B. N. fr. 2039 ; la notice de l'*Inventaire* est insuffisante, mais *incipit* et *explicit* dénoncent un copiste rouchi.

2. Cf. J. Bédier, *Légendes épiques*, II, 3 et ss. ; R. Louis, *Girart, comte de Vienne...*, I[re] partie, p. 256 et ss. ; F. Lot, in *Romania*, LXX, 193, 200.

3. Dans God. : « Maurice, *Serm.*, ms. de Poitiers, 124 » ; c'est aujourd'hui le ms. Poitiers 97 (271) ; cf. *Cat. Gén. des mss des bibl. publ. de France*, t. XXV, p. 35 ; texte publié par Boucherie, *Le dialecte poitevin au XIII[e] siècle*, Paris, 1873.

4. Presque toujours *de-*.

5. T. L. donne seulement : « *Al dimercres, S. Nic.* 66 var. » ; mais il faut voir *La vie de saint Nicolas par Wace, Poème religieux du XII[e] siècle*, éd. E. Ronsjö, Lund, 1942. Le ms. de base, *B*, anglo-normand, porte, au v. 65, *Al mecresdi, al vendresdi* ; le ms. *D* (anglo-normand, un des plus anciens, vers 1197 ou vers 1226) *Al divenres ne al m.* ; le ms. *O* (graphie anglo-normande, vers le milieu du XIII[e] s.) *Al dimercres, al v.*

6. Cf. éd. J. Haust, Bruxelles, 1941.

Fabliau du meunier d'Arleux	Douai-Cambrai	XIII[e] s. [1]
Arch.	Mons	1260 (*W* V, 223)
»	Lille	1267
»	Hainaut	1268 (*W* V, 413)
»	Douai	1271
Arch. (Friedensregister)	Tournai	1273-1280
»	du seigneur d'Audenarde ; fait à Lille	1282 (*W* VI, 61)
»	Rasse de Gavre s'oblige envers Jean de Namur	1286 (*W* VI, 186)
»	Lille	1288 (*W* VI, 224)
»	Tournai	1292 (*W* VII[1], 1151)
»	Jean, s[r] de Lens en Brabant	1294 (*W* VI, 440)
»	Lille	fin du XIII[e] s. [2]
»	Lens-Mons	1300 (*W* XI[2], 513)
»	Mons	1301 (*W* VIII, 16)
»	Hainaut.	1304 (*W* VIII, 122)
»	Tournai	1305 (*W* XI[3], 40)
»	»	1310 (*W* XI[3], 74)
»	»	1311 (*W* XI[3], 86)
»	Mons	1309 à 1321 [3]

Nous négligeons un *calendrier du XIII[e] s.* (?) et les *Remèdes anciens* déjà cités.

Aux vers 1782, 1921 et 1982, dans un refrain, le manuscrit unique de la *Chanson de Guillaume* porte *Lores fu mecresdi* : tout le monde s'accorde à dire qu'il faut, à cause de l'assonance, lire *dimescre* [4], ce qui n'est pas prouvé. On ne sait rien de bien

1. Sous *Mont. Fabl.*, II, 31, T. L. cite le même texte, d'après le B. N. fr. 1553. Cet auteur « rime comme un vilain illettré » (J. Bédier, *Les Fabliaux*[5], p. 479).

2. Outre les formes citées par God., il y en a plusieurs autres ; cf., pour citer une autre édition, R. Monier, *Le Livre Roisin, Coutumier lillois de la fin du XIII[e] siècle*, Paris-Lille, 1932, § 18, 22, etc.

3. Cf. *W* VIII, 356, 379, 436, 533, 556, 590 ; IX, 28.

4. Cf. *La Chançun de Guillelme, Französisches Volksepos des XI. Jahrhunderts*, hrsgg. v. H. Suchier, Halle, 1911 ; *La Chanson de Willame*, éd. E. Stearns

précis sur la date et l'auteur de cette épopée ; à cause de la confusion *-an* : *-en*, P. Meyer croyait qu'elle avait été composée dans la France centrale [1]. On ne peut guère se tromper en disant qu'elle n'est ni « picarde », ni « wallonne ». Est-elle ancienne, comme le voudraient certains, ou relativement récente, comme d'autres le prétendent ?

Il faut signaler aussi dans *La Mort de Garin* deux vers intéressants :

Cel do dimescre ou cel do samedi (4664)
O, se vos siet, celui qu'est au lundi [2].

Ces vers figurent précisément dans l'extrait choisi par K. Bartsch pour sa chrestomathie [3] ; le texte suivi par lui est le texte critique de Stengel, que voici :

« sire, dist il, entendés envers mi !
il fu vertés, li Loherens Garins
...des marchiés otroia vostre fil,
tot le mellor que porriés coisir,
115 cel do demerques u cel do samedi
u, s'il vos plaist, icelui do lundi. »
Guillaumes l'ot, a poi n'enrage vis,...

D'après l'apparat critique de Bartsch, le vers 115 se trouve dans les mss *B*, *D*, *L*, *O* (*juesdi* au lieu de *demerques* dans *A*, *lundi* dans *C*).

Ces manuscrits appartiennent au groupe français, à la première famille établie par Bonnardot [4]. La seconde famille est

---

Tyler, New-York, 1919 ; *La Chanson de Guillaume*, p. p. D. McMillan, *SATF*, 1949, v. 1780, 1919, 1979 : *mecresdi* ; les notes n'ont pas paru encore. Ce texte offre d'ailleurs plusieurs exemples, réguliers, de *lunsdi* et *joesdi*. Est-ce le copiste anglo-normand qui a substitué *mecresdi* à *dimescre* ? Y a-t-il eu, d'ailleurs, substitution ?

1. Cf. *Romania*, XXXII, 601.

2. *La Mort de Garin le Loherain*, par E. du Méril, Paris, 1846, p. 215 ; le ms. suivi n'a pas de traits dialectaux bien nets.

3. *Chrestomathie de l'ancien français*, 11e éd. revue par L. Wiese, Leipzig, 1913, p. 47.

4. Voir son étude sur les mss des *Loherains* dans *Romania*, III, 78 et ss., 195 ss.

le « groupe lorrain », ainsi appelé parce que la langue accuse des traits nettement lorrains. Je n'ai pas trouvé le v. 115 dans les manuscrits de ce groupe, mais voici le texte que l'on peut lire dans le « type du groupe lorrain », le B. N. fr. 19160 (f° 214 r° b) :

Il fut verteis li loherans Garins
.I. des millors que il pouroit sofrir
.I. des marchiés otriai vostre fil
se il vos plait ou selui de lundi
Guillaumes l'oit a pou n'esrrage vis [1].

On voit que le vers 115 est indispensable. E. Stengel a eu raison de l'introduire dans son texte critique.

La *terra incognita* des *Loherains* a été, comme on sait, à peine défrichée. F. Bonnardot (*loc. cit.*, p. 195) parle de « la région orientale de notre pays et principalement la Lorraine et les environs de Metz, patrie présumée et vraisemblable du poëme original ». De toute façon, ni l'œuvre elle-même ni la plupart des mss ne sont picards ou wallons.

Dioes [2].

Ph. Mousket	Tournai	1re moitié du XIIIe s.
Règle de Cîteaux	Hainaut Sud-Occ.	XIIIe s.
Perceval [3]	rouchi	XIIIe s.
Médicinaire liégeois	région liégeoise	XIIIe s.
Arch.	Cambrai	1247
»	test. de Mathilde de Béthune	1259 (*W* V, 200)

1. Les autres mss du groupe sont plus altérés encore. B. N. fr. 1442, f° 126 r° b : *tout le millor que il pouroit sofrir Se il vos plait ou celi ou celi.* B. N. fr. 1622, f° 126 r° b : *tout le millor que il porra choisir Se il vos plaist ou celui do lundi.* Le passage manque, par suite d'une lacune, dans le B. N. fr. 2179.

2. Le *FEW*, V, 78 ss donne comme suit l'état-civil du mot en afr. : « wallon. flandr. pik. 12-14 jh. » : il consigne aussi Waismes *diyoûr*, *dioûr*, Faymonville *doeyou* ; mais nous avons vu que Haust considère *doeyou* comme archaïque et il ne mentionne pas les formes de Waismes, sauf dans les *Gloses* citées ci-dessous.

3. Il s'agit de la continuation de *Perceval* selon le ms. de Mons ; pour la localisation, cf. *BTD*, XXII, 307.

Arch.		Cambrai	1260
»		Nicolas de Condé, sr de Morialmé	1263 (*W* V, 287)
»		région liégeoise	1270 [1]
»		Picardie du Nord	1271
»		Lille	1271 (*W* V, 486)
»	(*Friedensr.*)	Tournai	1273-1280
»	(*diurs*)	cour allodiale de Liège	1276 (*W* XI, 283)
»		Liège	1280 [2]
»		région liégeoise	1283 [3]
»		Lille	1283 (*W* VI, 114)
»	(*diolx*)	Mons	1286 (*W* XI², 374)
»		»	1287 (*W* VI, 209)
»		Flines	1290
»		Aire	1290
»		région liégeoise	1292 [4]
»	(*liurs*)	Liège	1293 (*W* XI², 442)
»		év. de Cambrai et abb. de Flines	1293 (*W* VI, 423)
»		région liégeoise	1296 [5]
»		Comte de Hainaut	1295, 1297 (*W* VI, 492, 575)
»	(*dieus*)	Mons	1298 (*W* XI², 499)
»	(*diwes*)	Mons	1301 (*W* XI³, 8)
»		Liège ou Hainaut	1303 [6]
»		Mons	1305 (*W* VIII, 156)

1. J. Haust, *Gloses liégeoises* (*Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège*, III, p. 65, nº 8) ; *diors* : sur le type liégeois avec *r*, voir *ibid.* — *Diurs* encore dans un acte de la cour allodiale de Liège, *W* XI², 220.

2. Haust, *Gloses...*, *loc. cit.* (*bon diurs* ; cite aussi, pour 1294, *blanc diurs* ; voir note 4, p. 13).

3. M. Wilmotte, *Études de philologie wallonne*, Paris, 1932, p. 94 (*diurs*).

4. *Ibid.*, p. 91 et 93 (*diurs*).

5. Haust, *Gloses...*, *loc. cit.* (*diurs*).

6. *Régestes de la Cité de Liège*, éd. E. Fairon, II, 124 et, par le même, *Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée* (*1488*), Bruxelles, 1937, p. 153 et p. 196. Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une forme liégeoise — *dioels* est même plutôt hennuyer — car nous n'avons pas le texte des actes, mais l'analyse faite par une commission composée surtout de gens du Hainaut (cf. introduction Fairon, XX, XXV) ; le copiste *A*, auquel sont dus nos deux textes, est hennuyer.

Arch.	Mons	1306 (*W* VIII, 222)
»	région liégeoise	1308 [1]
»	Péruwelz (Hain.)	1308 (*W* VIII, 293)
»	Mons	1309 à 1315 [2]
»	Nivelles	1315 (*W* VIII, 770 et XI³, 111)
Arch. (*diurs*)	Liège	1315 (*W* XI³, 113)
»	Hugues de Fagnolles, sr de Wiege (?)	1317 (*W* XI³, 671)
»	Mons	1317 (*W* XI³, 126 et 127)
» (*dioels*)	Hainaut	1317 (*W* XI³, 133)
»	Grammont (Flandre)	1329 [3]
»	Lille	1360
»	Jodoigne (Brabant)	1423-1424 [4]
Jean de Stavelot	région liégeoise	XVe s. [5] (*le jour de boin dieur*) vers 1440

Ici encore, le mot figure dans la traduction poitevine des sermons de Maurice de Sully. Il n'est pas tenu compte de la *Relation anonyme de la prise d'Acre en 1291*, produite par Godefroy [6].

Devenres [7].

Roman d'Alexandre	Norm. s.-or.-Paris	XIIe s.
Saint Alexis	région centrale	XIIe s.

1. Haust, *Gloses...*, *loc. cit.* (*dioes*) : id. apud *W* XI³, p. 64.
2. *W* VIII, 331, 454, 579, 602 ; *W* XI³ (*dieus*), 86 (*dieoues*), 97.
3. *W* XI³, 217, imprime *dyens* : « Jean le Clerc, ex-clerc des échevins de Grammont fait sa soumission au comte de Flandre. »
4. R. Hanon de Louvet, *Histoire de la ville de Jodoigne*, Gembloux, 1941, t. I, p. 346 ; extrait des *Comptes de la Maladrerie de Jodoigne* pour les années 1423-1424 : « Item achateit pour lesdiz malades le jour de blanke dyoust une carpe de ... III plk. » — L'auteur dit que l'expression *blanke dyoust* est empruntée au flamand *witte Donderdag* (le blanc jeudi), à cause des ornements blancs dont l'Église revêt ce jour-là ses ministres et ses autels, vêtus de violet pendant tout le carême. — Comp. *BTD.*, XIV, 350. — Je trouve cependant encore *jour dou blanc diwes* dans un acte de 1296 concernant Tournai et Lille (*W* XI², 464). Voir aussi p. 3, n. 2. Comp., en d'assez nombreux endroits, *blā djûdi*.
5. Jean de Stavelot, éd. Borgnet, p. 170 (comp. Haust, *Gloses...*, *loc. cit.*).
6. Cf. *Hist. Litt.*, XX, 96 ; ms. B. N. fr. 454 (inventaire insuffisant).
7. Y compris : *bon dev.*, *grant dev.*, *lonc dev.* Presque toujours *de* —.

Vers del Juïse	région liégeoise	XII^e s.
Wace, *Vie de saint Nicolas*	ms. anglo-normand	XII^e-XIII^e s.
Raoul de Cambrai	Nord-Est	fin du XII^e s. [1]
Robert de Clary	Somme	autour de 1200
Aiol	Picardie	1205-1215 [2]
Le Voir Dire	Arras	XIII^e s. [3]
Médicinaire liégeois	région liégeoise	XIII^e s.
Règle de Cîteaux	Hainaut S.-Occ.	XIII^e s.
La Pleurechante	ms. bourguignon	XIII^e s.
Le Chevalier au barisel	auteur picardisant	XIII^e s. [4]

1. Le vers 1571, *Li grans devenres de la solempnité*, appartient à un renouveleur de la région nord-orientale, qui travaillait vers la fin du XII^e s.; cf. éd. Meyer-Longnon, *SATF*, p. LXX.

2. Le vers 6164, *Che fu par un devenres que Dex fu laidengiés*, et le v. 6187 *Al jor al lonc devenres pener et travillier*, figurent dans la seconde partie, due à un remanieur qui « était certainement picard », cf. éd. Normand-Raynaud, *SATF*, p. IX.

3. C'est le texte que signale God., s. v. *divenres*, avec la référence *Poëtes ms. av. 1300. Arsenal.* Après maintes recherches, je peux dire qu'il s'agit de l'actuel ms. de l'Arsenal 3306, copie, exécutée au XVIII^e s., de diverses pièces extraites surtout des mss Clairambault et de Noailles (= B. N. n. acq. fr. 1050 et B. N. fr. 12615). La pièce en question — que j'intitule le *Voir dire* et qui est, à ma connaissance, inédite — se trouve dans le ms. de Noailles, f° 214 v° à 216 r°). C'est une pièce satirique (contre le mensonge et la tromperie à Arras), incontestablement arrageoise, qui, d'ailleurs, fait partie de tout un groupe de compositions concernant Arras. Voici le texte original du passage qui nous intéresse (f° 215 v° b).

Bon marcié arons de vitaille
Il n'est nus hom qui çou reskeue
Por mengier pain sec et boire eue
Juner les devenres del an
Ne trespasseront si fait ban
Or ierent lié tout li glouton
Ki n'en donroient un bouton.

4. *Le Chevalier au barisel*, *Zwei altfranzösische Dichtungen*, éd. O. Schultz-Gora, 4^e éd., Halle, 1919, p. 85, v. 61 (*tout droit au jor du bon devendres* : adj. *tendres*) et note à ce vers. Nous connaissons une seconde version, dans la *Vie des Pères* (c'est la 2^e de l'édition précédente ; elle présente, au v. 61, un tout autre texte) et une troisième, toujours du XIII^e s. : *Le conte dou Barril, poème du XIII^e s. par Jouham de la Chapelle de Blois*, éd. R. C. Bates, New-Haven, 1932. Dans cette dernière version, le texte en question est :

Hunbaut	auteur picard	XIII[e] s. [1]
Arch.	Picardie du Nord	XIII[e] s.
»	Lille	1245 (*W* VII[1], 779)
»	Douai	1248 (*W* IV, 515)
»	Le Quesnoy	1248 (*W* IV, 532)
»	Douai	1253 (*W* V, 55)
»	Enghien-Brabant	1256 (*W* V, 127)
»	Tournai	1257
»	Beauquesne	1260 (*W* V, 700)
»	Douai	1263 (*W* V, 288)
»	de Henri, comte de Luxembourg	1265 (*W* V, 337)
»	région namuroise	1267 [2]
»	Flines	1270 (*W* V, 451)
»	région lilloise	1270 (*W* VII[1], 997)
»	Douai	1271 (*W* VII[1], 470)
»	Mons	1271 (*W* VII[1], 491)
» (*Friedensr.*)	Tournai	1273-1280
Adenet, *Berte*	Brabant-Flandre	vers 1275
Arch.	Famillereux (Hain.)	1276 (*W* V, 590)
»	Scendelbeke (Fl. Or.)	1279 (*W* V, 650) [3]

jusqu'au juëdi asolu, La veille dou saint vendredi. Voir encore G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, p. 326 ; *Romania*, XXXIII, 644 ; *Notices et Extr. des mss*, XXXIV, I, 160.

1. *Hunbaut, Altfranzösischer Artusroman des XIII. Jahrhunderts*, éd. Breuer-Stürzinger, Dresde, 1914 ; v. 522 *Del mardi dusqües au devenres*.

2. Un bourgeois de Courrières (prov. Namur) fait un legs à l'abbaye de Géronsart, près Namur, *le diwer devant la division des Apostles* (*Cart. de Gér.*, fol. 26 r°-27 v°). C'est ainsi qu'imprime l'abbé V. Barbier, *Histoire du monastère de Géronsart*, Namur, 1886, p. 285, en traduisant en note « vendredi » ; la forme *diwer* serait extrêmement intéressante, puisqu'elle serait toute proche des formes wallonnes contemporaines, signalées plus haut. Mais ne faut-il pas lire *diwes* ? « jeudi » ? Rien ne permet de dater le document avec précision d'une manière détournée. Cependant, vérification faite, le cartulaire porte *diwrs*, tandis que l'original de l'acte (*Chartrier de Géronsart*, aux Archives de l'État à Namur) a nettement *diwers*, ce qui semble confirmer l'interprétation « vendredi », d'autant que le type liégeois *diurs* ne paraît pas avoir été connu dans la région namuroise.

3. *Che convenanches furent faites et ordeneies a Scendelbeke, devant l'atre, desous le tilliers, en l'an del incarnation Nostre Seigneur MCCLXXIX en le jour de boen devenres, devant le commenchement des eures* (texte donné par Wauters, non vérifié).

Arch.	Lille	1280 (*W* VI, 21)
»	Hainaut b.	1281, 1286, 1289 (*W* VI, 30, 191, 266)
»	Ypres-Messines	1286 (*W* VII[1], 1119)
»	de Gui, comte de Flandre	1287 (*W* XI[2], 378)
»	Mélin (près Jodoigne, Brabant)	1288 (*W* VI, 227)
»	Flines	1289, 1293, 1294 (*W* VI,
»		270, 408, 462)
	Gand	1292 (*W* XI[2], 439) [1]
»	Mons (not. C[te] de Hainaut)	1295, 1296, 1298 (*W* VI, 474, 492, 528, 612)
Guillaume Briton [2]	Picardie du Nord	fin XIII[e] s.
Arch.	Flines	1301 (*W* VIII, 23)
»	Mons	1305 (*W* VIII, 161)
»	Flandre b.	1307 (*W* VIII, 240)
»	Ypres	1308 (*W* VIII, 302)
»	Alard de Ciply (Hain.)	1309 (*W* VIII, 346)
»	Mons	1310 (*W* VIII, 405)
»	Mons	1316 (*W* VIII, 614, XI[3], 122)
»	Cassel	1319 (*W* VIII, 711)
Froissart	Hainaut (?)	2[e] moitié du XIV[e] s.

Devenres figure aussi dans la traduction poitevine des sermons de Maurice de Sully ; il n'a pas été tenu compte de *Girart de Roussillon*.

Certains de ces textes, parmi les plus anciens, exigent des commentaires précis.

Dans le *Roman d'Alexandre* [3], *devendre* figure deux fois, tou-

---

1. « Jean Pelerin, sergent du roi de France, garde de la ville de Gand, donne un reçu de ses gages au bailli de Gand. »

2. On sait qu'il s'agit, en réalité, du lexique *Abavus*, Douai 62 : cf. *Recueil général des lexiques français du moyen âge* (*XII*[e]-*XV*[e] *s.*), p. p. M. Roques, t. I, 1936, p. XVII et ss, et s. v. *parasceue : bons devenres*.

3. Je cite, en abrégeant par RAlix, *The Medieval French* Roman d'Alexandre (*Elliott Monographs*, n° 36 et ss) ; vol. I, *Text of the Arsenal and Venice versions*, Princeton, 1937 (Milan S. La Du) ; vol. II, *Version of Alexandre de Paris Text*, 1937 (Armstrong, Buffum, B. Edwards, Lowe).

jours dans une laisse en *-andre* ; ce ne peut donc être ni une forme picarde ni une forme wallonne.

E cil i sont alé, ne l'oserent offendre
Et sont venu au roi per main a un devenre (154)

(Version d'Alex. de Paris, br. III, l. 7 ; Vers. de l'Arsenal, l. 84 ; éd. Michelant, p. 253.)

Mon mes li trametrai, car ne la veul offendre,
Si parlerai a li samedi ou devenre. (4716)

(Version d'Alex. de Paris, br. III, l. 261 ; Vers. de Venise, v. 7187 ; éd. Michelant, p. 378-379.)

On sait que la version de l'Arsenal nous a été transmise dans un manuscrit écrit en Poitou au début du XIII^e^ siècle [1], la version de Venise par une copie due à un scribe italien de la première moitié du XIV^e^ siècle. Alexandre de Paris, né à Bernai (Eure), résida à Paris après 1180 ; dans la branche III, d'où sont extraits les deux textes en question, il semble avoir peu modifié sa source, l'œuvre de Lambert Le Tort, clerc de Châteaudun (Eure-et-Loire) [2]. La laisse 7 est probablement d'Alexandre de Paris, la laisse 261 peut-être de Lambert Le Tort [3] : nous voici donc en plein centre d'oïl, à l'ouest de Paris, peut-être même à Paris.

1. Cf. *RAlix*, t. I, p. 386.

2. Voyez *RAlix*, t. II, p. XVI et t. III (variantes de la br. I d'Alex. de P., publ. p. A. Foulet), pp. 11 et 12.

3. J'ai consulté le savant spécialiste du *RAlix*, M. Alfred Foulet, qui m'a fourni, avec une extrême obligeance, toutes les précisions désirables ; je le remercie ici très sincèrement. D'après M. A. Foulet, la laisse 7, « absente du manuscrit *B*, ne contient pas de leçons opposant les manuscrits *AL* aux autres manuscrits ; par conséquent il n'y a pas lieu de croire qu'elle remonte plus haut qu'Alexandre de Paris ». De la laisse 261, M. A. Foulet me dit : « cette laisse, quoique absente du manuscrit *A*, contient néanmoins des leçons opposant les manuscrits *BL* aux autres manuscrits ; par conséquent il y a lieu de croire qu'elle est plus ancienne que la version d'Alexandre de Paris et remonte — peut-être — à Lambert Le Tort. » Les variantes de la br. III n'ont pas encore été publiées, mais M. A. Foulet est encore venu à mon secours. A la laisse 7, les variantes de l'hémistiche qui nous intéresse sont : « *A* etc. par main a un devenre (*A* divendre) *C* que mont fait atente

Le *Saint Alexis* dont il s'agit ici est une rédaction interpolée, probablement du milieu du XII^e^ siècle, transmise par un manuscrit français, copié au XIII^e^ siècle (*S*), texte dont les éditeurs disent qu'il a été écrit « en bon lieu avant le milieu du XIII^e^ siècle, et avant la fin copié dans *S* » [1]. Le vers intéressant ne se retrouve pas dans le *Saint Alexis* du XI^e^ siècle : *Par un devenres de la crois aourer.*

Dans la *Vie de saint Nicolas*, de Wace, le vers *Al divenres ne al mecresdi* figure dans le manuscrit *D*, l'un des plus anciens, écrit en Angleterre aux environs de 1197 (par un moine normand) ou aux environs de 1226 [2].

La Pleurechante, qui date d'avant 1265, est conservée dans au moins 15 manuscrits ; jusqu'ici je n'ai relevé la forme *divenre* que dans un seul manuscrit. Il s'agit du premier quatrain :

> De celui aut soignor qui an la crois fut mis
> Lou jour dou grant divanre, si com l'estoire dit,
> Saint (*l.* soient) ciz benoït e a bone fim pris
> Qui .j. pou entendra (*l.* entendront) des biens que j'a apris.

C'est le texte transcrit par P. Meyer (*Rom.*, VI, 26) d'après le ms. Brit. Mus. addit. 15606, dont il nous dit : « Vers le commencement du XIV^e^ siècle, il était en Bourgogne, où il paraît avoir été exécuté, à en juger par les formes du langage [3]. »

E H par un jor de devendres (*H* devenres) *L* par un jor de devandre *N* par un matin de venre *T* au roi par un devanre. » A la laisse 261 : « *B M* devendre *P* divendre *E N* dimenche (*N* diemenche) *I* se je puis diemence. » On voit que, dans les deux cas, la présence du mot *devendre* est assurée.

1. *La Vie de saint Alexis, poème du XI^e^ siècle et renouvellements des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, publiés avec préface, variantes, notes et glossaire* par G. Paris et L. Pannier, Paris, 1892, p. 137 ; voir p. 6, 137, 199 et 232.

2. Voir plus haut, p. 8, n. 5 ; sur *D*, voir éd. Ronsjö, p. 47.

3. *Loc. cit.*, p. 1. Le texte « courant » est le suivant :

> De celui haut Segnor qui en la crois fu mis
> Qui les portes d'ynfer brisa por ses amis,...

texte relevé, avec des variantes qui ne nous intéressent pas ici, dans les mss suivants : 1) Bruxelles, B. R. 9411-26, f° 79 v° ; 2) Phillipps 8336, d'origine anglaise (*Rom.*, XIII, 511) ; 3) Paris, B. N. 837 (Jubinal, *Rutebeuf*, nouv. éd., III, 91) ; 4) Turin, fr. 134 (Scheler, *Notice...*, p. 73) ; 5) Arsenal 2115 (*Catal. des mss*) ; 6) Arsenal 3516 (*ibid.*) ; 7) Paris, B. N. fr. 25408

*
* *

Un premier bilan enregistre des dénominations du type *demars* dans les domaines suivants et aux dates ci-après :

Deluns : région correspondant partiellement aux actuels départements de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord, à la Flandre flamingante, au Hainaut belge occidental et au Brabant ; de 1200 à 1350 environ ;

Demars : sensiblement dans les mêmes régions, moins le Brabant ; de 1200 à 1311 environ ; plus le Poitou (1477) ;

Demerkes : département du Nord, Hainaut, Brabant, région liégeoise ; plus le témoignage des *Loherains*, et un témoignage anglo-normand ; depuis le XII^e^ siècle (?) jusqu'à 1321 environ ; (*Chanson de Guillaume* ?)

Dioes : départements du Nord, du Pas-de-Calais, Hainaut, Brabant, région namuroise (?), région liégeoise ; du XII^e^ au XV^e^ siècle ; plus le Poitou ;

Devenres : Pas-de-Calais, Somme, Nord, Flandre flamingante, Hainaut, Brabant, région namuroise (?), région liégeoise ; en plus, un témoignage anglo-normand, un ou deux pour la région franco-normande, un pour la région centrale, un pour la Bourgogne, un pour le Luxembourg belge (?) ; de la deuxième moitié du XII^e^ siècle à la deuxième moitié du XIV^e^.

C'est *devenre(s)* qui semble avoir eu la plus forte vitalité, qu'il doit peut-être à son volume et au vendredi saint.

Le type *demars* [1] a donc vécu ailleurs que dans la zone franco-belge où J. Gilliéron et M. Roques ont cru devoir le

(*Bibl. Éc. des Chartes*, 1875, p. 141) ; 8) Ashburnam 305, aujourd'hui Paris, B. N. n. acq. fr. 4510, f° 54 b ; 9) Lambeth 522, f° 293 (catal. de M. Rhodes James, p. 720) ; 10) B. N. fr. 12483, f° 221 a ; 11) B. N. fr. 19152, f° 103 b ; 12) Lyon, n° 984 (éd. H. Monin, 1834) ; 13) Oxford, Bodl., French, f. 1, f° 69 ; 14) Rouen, 671, f° 262 r°. — Le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, de Bloch-Wartburg, 2^e^ éd., dit à propos des noms de jours : *deluns* « dans des textes du Nord-Est », *dimars* « dans des textes dialectaux », *dimercre* « en wallon », *dioes* n'est pas cité, *divenres*, *divendres* « dans les dialectes, notamment dans ceux du Nord et de la Bourgogne ».

1. Je reprends la dénomination de J. G. et M. R. ; il est curieux de noter que le terme *demars* lui-même est, dans l'espace et le temps, le moins attesté de tous.

confiner. On peut même supposer que les témoins de Picardie, de l'ouest de Paris et du Poitou sont les ultimes vestiges d'une ancienne aire continue.

Mais à partir du XIII^e s., le type *demars* ne figure plus que dans des textes originaires de la région picardo-wallonne : dans des textes d'archives dont on pourrait étudier en détail la provenance ou chez des écrivains de culture médiocre, en général, comme Robert de Clary, Ph. Mousket, G. Le Long, Enguerran d'Oisy, l'auteur des *Remèdes anciens*.

C'est jusqu'au XII^e siècle seulement que nous trouvons le type *demars* en d'autres points d'oïl, et surtout chez des écrivains cultivés : auteurs du *Roman d'Alexandre*, remanieur du *Saint Alexis* [1].

Si, après le XII^e siècle, on ne peut qualifier de populaires ou frustes l'auteur du *Chevalier au barisel*, Adenet le Roi, Jean de Condé, Froissart, il faut noter qu'ils sont précisément originaires de régions nettement « latérales », ou qu'ils sont archaïsants, comme Froissart, que chez eux le type *demars* est moins fréquent que le type *mardi* et qu'il est même, chez certains d'entre eux, exceptionnel [2]. Parmi les derniers documents d'archives qui nous intéressent, ce sont presque toujours les plus humbles qui offrent *demars*, sauf en Hainaut.

Souvent, le type *demars* et le type *mardi* apparaissent simultanément, soit dans des documents intéressant une même ville (cf. Tournai, Mons, Douai, Valenciennes, Lille, Liège, etc.), soit chez le même écrivain ou dans la même œuvre (*Chanson de Guillaume* (?), mss cités de la *Vie de saint Nicolas*, *Garin le Lorrain*, *Girard de Roussillon*, *Berte aus grans piés*, *le Chevalier au barisel* [3], *Hunbaut*, Gilles Le Muisit, etc.), parfois dans le même texte d'archives : *Scellees le devenres aprés le Saint Martin ki fu un joesdi* [4]. Dans les œuvres littéraires, la prédominance du

1. Il est plus difficile de caractériser l'auteur de la *Chanson de Guillaume* et les copistes de la *Vie de saint Nicolas*.

2. Adenet semble avoir employé *devenres* (*Berte*, 6) pour éviter la répétition de *vendredi* (v. 5) ; par ailleurs, voyez *lundi* (*Buevon de Conmarchis*, 1478), *merkedi* (*ibid.*, 1496), etc., *mardi* (*Berte*, 14), etc.

3. Voyez d'ailleurs la note de Schultz-Gora au vers cité.

4. *W*, t. VIII, p. 189 ; en 1305, au bas d'une lettre en latin adressée au pape par le comte Guillaume de Hainaut, ce qui est assez curieux.

type *mardi* est nette [1]. Aussi haut que nous pouvons remonter, avec précision, nous constatons cette coexistence ; la même branche III du *Roman d'Alexandre* qui nous a donné *devendre* nous offre aussi *juesdi* :

En Babilone en vont et muevent au juesdi [2].

Nous ne voyons donc pas la pertinence du raisonnement de M. N. Dupire à propos des documents valenciennois sur la draperie [3] : « A Valenciennes, au début du XIV^e^ siècle, on a encore *deluns*, *demars*, *demierkes*, *dieus*, *devenres*..., mais *lundi* apparaît déjà en 1312..., *joedi* en 1344..., *merkedi* en 1344..., *mardi* et *venredi* en 1344..., *samedi* est la seule forme employée ; on peut conclure de là qu'à Valenciennes on est passé d'une série à l'autre dans la première moitié du XIV^e^ s. »

Pour la région picardo-wallonne, — la seule que nous puissions encore atteindre en oïl, — il faut examiner de plus près les faits les plus nombreux possible. Voici comment nous avons procédé.

Dans une série de volumineuses publications, A. Wauters a dressé la *Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique* [4]. Ces documents sont en latin, ou en moyen néerlandais, ou en roman; en principe, ils sont originaires de partout mais, en réalité, ils ont été écrits surtout dans les Pays-Bas et le nord de la France ; presque pour chaque document, Wauters transcrit le texte de la date tel qu'il figure dans les éditions consultées. Nous avons relevé les « dates » des textes romans où figure un nom de jour de la semaine — ce qui est loin d'être toujours le cas — et distingué le type *demars* et le type *mardi*. Comme un certain nombre de documents émanent de régions autres que la zone picardo-wallonne et offrent alors toujours le type *mardi*, il faudrait diminuer les chiffres concernant ce dernier type ; mais, comme on le verra, les conclusions ne sont guère affectées par cette légère anoma-

1. Cf. encore *Les Loherains*, B. N. fr. 1442, 21 v° *lundi*, 22 r° *mardi*, 82 r° *mercredi*, 87 v° *lundi*, 92 r° *mardi*, 102 r° *lundi*, 111 v° *lundi*, etc.

2. V. 5107, *RAlix*, t. II, p. 257.

3. *Romania*, LVIII, 125.

4. Voir plus haut, p. 5, n. 5.

lie, car il ne s'agit pas de dresser des statistiques précises, mais de déceler des tendances, ou, plutôt, une moyenne des tendances, dans la zone considérée. Or, voici les résultats des dépouillements effectués :

W	Dates extrêmes	Type *dimars*	Type *mardi*	Pourcentage
t. IV [1]	1227-1250	4	12	
V	1251-1280	32	110	29 %
VI	1281-1300	50	401	12,5 % [2]
VIII	1301-1320	39	621	6 %
IX	1321-1339	4	234	1,7 % [3]
X	1340-1350	0	76	0 %

Les longs commentaires sont superflus ; les péripéties de la lutte sont clairement traduites par les chiffres. La décade 1330-1340 a sonné le glas ; les témoignages du type *demars* postérieurs à ces dates doivent être considérés comme exceptionnels.

Il apparaît que dès le XIII[e] siècle le type *demars* est nettement plus « vulgaire » que le type *mardi*, sauf peut-être en Hainaut. Il semble que la dépréciation commence à se marquer dès avant 1200 : à cette date, en tout cas, la victoire de *mardi* est acquise dans la région centrale et peut-être aussi ailleurs. Irons-nous voir dans cette victoire de la série en *-di* une nouvelle manifestation de l'esprit « prosaïque et rationaliste », se substituant à l'esprit du « Français se battant en état religieux » de la chanson de geste, un autre triomphe du temps artificiel et mécanisé

1. Les mentions sont naturellement peu nombreuses pour cette période. J'ai négligé ici le t. VII et le t. XI de *W*, qui sont des volumes de suppléments divers, mais j'ai cependant tiré parti plus haut des mentions du type *demars* qui y sont consignées.

2. Pour donner un exemple, notons que ces *demars* figurent dans des textes provenant des régions suivantes : Hainaut, département du Nord, Flandre belge, 3 du Brabant (Nivelles, Mélin près Jodoigne, un acte émanant de Godefroid de Brabant, sire d'Aerschot, frère de Henri III). En général, les mentions du type *demars* proviennent surtout du Hainaut et de la région Lille-Flines ; quelques-unes de la Flandre belge, du Brabant wallon et de la région liégeoise ; le Luxembourg et le Namurois ont fourni peu de chose.

3. La dernière mention d'un type *demars*, dans le recueil de Wauters, est de 1332 : à Schendelbeke, commune flamande près de la frontière linguistique.

sur le sentiment de la durée, comme l'ont avancé M. R. Glasser et M. L. Spitzer à propos de *di* et de *jour* et de *aujourd'hui* [1] ? Les positivistes de la stricte observance ne manqueraient pas de souligner les écarts chronologiques entre ces diverses manifestations et d'objecter que c'est précisement *jour*, le mot affectif, qui a éliminé *di*. Poésie, séduisante, insaisissable.

En ce qui concerne nos noms de jours, dans le nord du domaine gallo-roman, les documents diplomatiques en langue romane ont dû jouer un rôle décisif. Le type *mardi* est apparu comme le candidat des chancelleries ecclésiastiques et des chancelleries « savantes ». Le cas de Jehan Makiel est caractéristique à cet égard. C'est un chanoine lillois, homme cultivé, compétent aussi dans le domaine juridique, clerc comptable du comte de Flandre Gui de Dampierre et qui, après avoir rempli ces fonctions pendant quelques années, revint habiter Lille après 1275. C'est donc un homme qui a vécu au XIII[e] siècle, en pleine région picarde de type *demars*. Or, dans ses documents comptables [2], rédigés partie en latin, partie en roman, Makiel emploie toujours les noms de type *mardi*, alors pourtant que dans ses comptes en latin il écrit toujours *die Lune*, *die Martis*, *die Mercurii*, *die Jovis*, *die Veneris*, *Sabbat(h)o*, *die Dominica* ou *Dominica*. Au contraire, dans les *Registres des paix et trêves* de la ville de Tournai, qui datent sensiblement de la même époque (1273-1280) et dont la rédaction paraît due à de modestes tabellions, les dénominations de type *demars* sont plus nombreuses que les autres [3].

Cette influence des clercs et des notaires a probablement agi autant, peut-être plus, que l'influence « française ».

---

1. Cf. L. Spitzer. Aujourd'hui *et* jour, dans *Studies in Philology*, XXXVII (1940), 565-584 ; passage cité p. 575.

2. Rouleaux en parchemin (1270 à 1275) conservés aux Archives de l'État à Gand ; livre en papier, publié par J. Buntinx, *Het Memoriaal van Jehan Makiel, klerk en ontvanger van Gwyde van Dampierre, 1270-1275*, Bruxelles, 1944 ; on trouvera des détails sur la personnalité de Makiel, p. XVII et ss. Dans le livre en papier, je relève les formes : *lundi, mardi, mercredi, merkredi, merquedi, joedi, venredi, samedi, semmedi, diemence.*

3. Du moins d'après le glossaire de l'éd. W. Benary : *Zwei altfranzösische Friedensregister der Stadt Tournai* (*1273-1280*), dans *Rom. Forsch.*, XXV, 1-197.

Le type *demârs* est devenu provincial et vulgaire [1]. Au cours du XV^e^ siècle, il est très rare dans les documents écrits, même de la Picardie du Nord ou de Wallonie. Dans les textes véritablement dialectaux, consciemment wallons, qui apparaissent en Wallonie au début du XVII^e^ siècle, il ne figure pas, sauf erreur. C'était une première victoire du type *mardi*.

Une autre bataille continuait à se développer dans les dialectes parlés du nord d'oïl. Que les deux types aient coexisté avant cette date dans le dialecte parlé, nous en avons une preuve, ou une très forte présomption, dans l'existence des formes *mierkidi*, *viurdi*.

En wallon liégeois, par exemple, vit aujourd'hui encore la série *londi* [2], *mârdi*, *mérkidi*, *djûdi* [3], *vinr'di* (*vêr'di*) : formes autochtones, selon J. Haust, qui leur donne à tous, sauf à *djûdi*, un étymon latin [4]. On peut hésiter, cependant, et voir dans certains de ces termes des adaptations du mot « central », mais *vinr'di* (*vêr'di*) pourrait s'expliquer difficilement de cette façon, à cause de l'absence de dentale transitoire et surtout à cause de la présence de l'*e* ouvert nasalisé [5]. En effet, la confusion *an-en* s'étant produite en francien vers le milieu du XI^e^ siècle [6], il faudrait supposer un emprunt au francien antérieur à cette date ; l'autre trait différenciateur nous ferait remonter beaucoup plus haut [7], mais on pourrait, à la rigueur, envisager ici une adaptation de la forme francienne, favorisée par une dissimilation ; ces emprunts, si totalement assimilés

---

1. A propos des types veneris et dies veneris en castillan, R. Menéndez Pidal fait remarquer que « *dillunes* vivía en la lengua rústica de Salamanca en el siglo XV » (*Orígenes del español*, 415).

2. Je relève *londit* dans un acte liégeois de 1322 (*W* XI^3^, 170, non collationné).

3. Dans un acte de 1281, émanant de Henri de Louvain, seigneur de Herstal, la date porte *judi* (*W* XI^2^, 328) ; *judi* aussi dans un autre document de la région liégeoise en 1323 (*W* XI^3^, 179).

4. Cf. le *Dictionnaire liégeois*, s. v.

5. Comp. *i vinrè* ou *i vêrè* (il viendra), *i vindrè* (il vendra) ; wallon central (Grand-Manil, prov. Namur) : *vèrdi*, *i vêrè*, *i vindrè*.

6. Cf. E. Bourciez, *Phonétique française*, 8^e^ éd., § 61 ; L. Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, p. 58.

7. Cf. L. Remacle, *op. cit.*, p. 78.

qu'on s'y méprend, sont plus nombreux, dans tous les parlers, qu'on ne le croit d'ordinaire. La même remarque doit être faite, selon toute vraisemblance, à propos des nombreuses mentions picardes *venredi* dans les documents anciens, mais ici le cas est beaucoup moins sûr [1].

Par ailleurs, dans les actes et textes anciens, à côté des *mercredi* et *merquedy*, très probablement « francisants », on relève des formes *mierkedi : mierkedi* (Hainaut, 1282, 1321), *mierquedi* (Enghien-Soignies, 1290), *mierquedi* (Nivelles, 1309), *mierquedi* (Mons, 1319, 1330, 1348), *mierquedy* (Mons, 1332, 1334, 1338, 1345 ; Hainaut, 1340, 1347) [2], *mierkidi* (Liège, 1635-1640) [3], etc. La diphtongaison de *e* ouvert entravé, protonique, surtout devant *r*, est propre au wallon et au rouchi (comp. *bièrdjî* < berbicariu) ; la diphtongaison de *e* ouvert entravé, en général, était acquise en 1200 et remonte peut-être plus haut [4] : ici encore il faudrait supposer un emprunt à la langue centrale avant cette date — possible, mais peu vraisemblable — avec assimilation postérieure, car la tendance à la diphtongaison a pu subsister longtemps.

*
* *

Ainsi, le type *demars* a existé concurremment avec le type *mardi*, dans la France du Nord ailleurs que dans la zone picardo-wallonne, vraisemblablement même dans tout le domaine d'oïl ; d'autre part, dans le nord du domaine gallo-roman, le type *mardi* n'a pas dû être une importation centrale avant le XII[e] siècle ; après cette date les formes centrales ont contaminé ou évincé certaines formes autochtones de cette même série (cf. wallon *mèrcrèdi*) puis de l'autre.

Cette histoire, en partie conjecturale, des deux types de dénominations invite à recourir à l'hypothèse suivante, si l'on désire reconstituer les origines.

---

1. Signalons ici une graphie *vanrdit* dans un acte du sud du Luxembourg belge, 1316 (*W* XI[3], 121).

2. *W* VI[2], 85 ; VIII, 349 ; IX, 21, 443, 503, 672 ; X, 16, 240, 280, 305 ; XI[2], 405 ; XI[3], 150, 225.

3. *Quatre dialogues de paysans*, éd. J. Haust, 1939, p. 67.

4. L. Remacle, *op. cit.*, p. 49.

Les deux types martis dies et dies martis existaient en latin vulgaire : le type dies martis y est attesté très tôt, au moins dès le IVe siècle, il suffit aujourd'hui de consulter le *Thesaurus Linguae Latinae* (V, 1060) [1]. Ils se sont répandus en Gaule : outre ce qui a été dit jusqu'ici, on peut rappeler que les langues celtiques ont emprunté le type dies martis : le cymrique dit, pour le jeudi (*dydd*)*iau*, le cornique (*de*)*yow*, le moyen breton *dez*(*yaou*) [2]. Le type dies martis — la syntaxe à elle seule le prouve — était déjà nettement plus populaire que l'autre, qui, lui, n'a peut-être pas été introduit partout — *quid* en domaine occitan ? — à cause de son caractère savant. En oïl, cette différence « sociale » est allée en s'accentuant. *Samedi*, que l'on considère comme « sans doute introduit dans le calendrier officiel par l'Église sous une forme figée [3] », a renforcé l'attaque de la série *lundi-vendredi*. Dans la région parisienne, le type *demars* a été abandonné — le prestige clérical aidant ? — plus tôt qu'ailleurs ; dès ce moment, influence « savante » et influence « française » se sont combinées pour assurer la victoire, totale au XXe siècle, de *mardi* en domaine d'oïl. En oc, au contraire, le type *dimars* (formes en *di-*!) a très tôt assuré sa suprématie — si même il a dû lutter — au point que sabbatu s'est aligné sur la série : anc. prov. *disapte*, *sapte* [4].

On peut donc dire, avec le *FEW* (III, 71), à la suite de Gilliéron et Roques, que le type dies lunae ne pouvait naître que là où dies était encore senti comme mot indépendant et avait encore une certaine vitalité. Mais ceci nous reporte à

---

1. Pour l'Italie, voir les nombreux exemples du type dies martis cités par Bruppacher, pp. 16 et ss (certains du Ier siècle). On peut déjà noter des ex. chez Tertullien, mais ils peuvent être dus à des intentions stylistiques.

2. Cf. *FEW*, V, 79. Voyez encore cymrique *dydd-llun*. Voir aussi W. Giese, dans *Boletim de Filologia*, VI, 198. — Il y a peu de chose à tirer, me semble-t-il, de la toponymie : A. Vincent, *Toponymie de la France*, § 299-300, donne cependant pour le nord de la France quelques toponymes Fanum Martis, Templum Martis.

3. J. Jud, *RLiR*, X, 46.

4. L'ancien catalan offre aussi, comme on sait, une série remarquablement homogène : *dilluns*, *dimars*, *dimecres*, *dijous*, *divendres*, *dissabte*, *diumenge* (cf. A. Griera, *Gr. ist. del cat. antic*, p. 145).

l'époque du latin vulgaire ! « Wallon, *dilon*, npr. *dilun, lun*, asp. *dillunes*... sp. *lunes*, continue le *FEW*, lassen daher auf ein längeres weiterleben von dies in diesen idiomen schliessen ; und das stimmt überein mit dem, was uns auch die übrigen belege lehren. Fr. *Lundi*, it. *lunedì* sind in ihrer archaischen form fixiert geblieben, weil hier schon früh diurnum die vitalität von dies untergraben hatte. » Le *FEW* reprend et précise ailleurs (III, 106) cette idée que le type *mardi* l'a emporté en français parce que *di* n'était plus senti comme élément indépendant ; lorsque Martis dies fut attaqué par dies martis, diurnum avait vaincu, le changement syntaxique s'étant réalisé au plus tard au IX^e^ siècle, date à laquelle il faut faire remonter la disparition (schwund) de *di* en français central, tandis que, en normand, picard et wallon, on trouve *di* jusqu'au XIII^e^ siècle.

Il semble que ces considérations soient à revoir. En ce qui concerne la zone d'oïl, en tout cas, la lutte diurnum-dies n'a guère influencé la lutte *deluns-lundi*, ni inversement. Dans la série *demars* on a dû assez tôt perdre le contact avec *di* : les formes que nous pouvons atteindre sont, en effet, presque toutes en *de-* (et il faut dire, de préférence, « wallon, *delon* [1] »). C'est une des raisons pour lesquelles *diemenche* n'a pu secourir ses congénères. Entrée en scène de dies martis et dispari-

1. Dans un acte du début du XIV^e^ s., on lit : *1316 Valenchines, le deluudi apriés le Saint Remi* (*Bull. de la Comm. R. d'Hist.*, 3^e^ série, t. VII, p. 357) ; Wauters imprime par erreur *deluerdi*. *Delundi* montre bien qu'on n'a établi aucun rapport avec *di* en ce qui concerne le début du mot ; *delundi* doit être expliqué *deluns* × *lundi* (et non *deluns* + *di*). God. signale aussi *dieosdi* dans un *Saint-Graal* en prose du ms. B. N. fr. 24394, f° 1 *b*. Le texte, collationné, est le suivant : « Et si com je gisoie en cel lieu dont vous avés oï parler *dieosdi* absolu et le *vendresdi* beneoit et si avoie se a nostre signor plaist dit le serviche ke on apiele tenebres... » Un examen rapide des premiers folios permet de découvrir dans la *graphie* pas mal de traits du picard et même du rouchi. Il ne fait pas de doute que l'auteur ne voyait plus *di* dans *dieos* ; d'autre part, *dieosdi* ne me paraît pas non plus être une composition *dieos* + *di*, mais *dieos* × série en *-di*. Le même texte d'après un ms. du Mans, édité par Hucher (t. II, p. 6 ; l'éditeur dit : « le dialecte en est picard », p. 5), porte le *joeldi absolu et le vendredi beneoit*. Voir encore p. 28, n. 3. Voir chez Bruppacher, *passim*, des croisements en domaine italien ; pour le domaine occitan, K. Ringenson, in *St. Neoph.*, X, 22.

tion de *di* sont des faits éloignés l'un de l'autre de plusieurs siècles peut-être.

Di a vécu en ancien français jusqu'au XIII^e^ siècle, et plus tard encore en italien. Le français central a connu *di* au delà du IX^e^ siècle : sans chercher beaucoup, on peut relever huit témoignages de ce terme, à la rime il est vrai, dans le *Roman d'Alexandre* [1], version d'Alexandre de Paris ; il n'est pas non plus déraisonnable d'invoquer plusieurs passages de la *Vie de saint Thomas* par Garnier de Pont-Sainte-Maxence [2]. Même s'il était prouvé que *di* a survécu avec plus de vitalité en picard et en wallon jusqu'au XIII^e^ siècle, il s'agirait là d'un trait conservateur des aires latérales et *deluns, demars, demerkes, dioes, devenres* n'y furent pour rien [3]. Dans la série *lundi-samedi*, un élément à noter, c'est la « rime », qui garde sa puissance, même si le sujet parlant ne sait plus du tout qu'il s'agit de *di* < dies [4].

*
* *

En comparant les dénominations des jours de la semaine dans le reste de la Romania à ce qui semblait ressortir des

---

1. *RAlix*, éd. citée : branche I, v. 517, 807, 1904; br. III, v. 167, 1003, 2545, 7806 ; br. IV, v. 926. M^e^ K. Ringenson écrit (*St. Neoph.*, X, 7) : « Pour le français le seul fait que *di* n'apparaît qu'à la rime à partir de l'an 1000... montre que, pendant ces deux siècles (XII^e^ et XIII^e^ s.), *di* ne vit qu'artificiellement », ce qui paraît assuré ; l'auteur continue : « Ainsi il est probable qu'après 1000 le rapport entre ce *di* caduc, le *di* des jours de la semaine et de « midi » avait cessé d'être vraiment senti. » Dans la conscience linguistique de ceux qui n'employaient plus *di*, sans doute ; mais dans l'esprit de ceux qui l'employaient encore, ne fût-ce que littérairement, artificiellement ?

2. Dans son édition des *CFMA*, E. Walberg, conclut (p. XXI) que la langue de G. est la langue littéraire de l'époque avec très peu de traits dialectaux (« légère teinte d'anglo-normandisme » et quelques picardismes peu importants).

3. God. VII, 39, enregistre l'apax *tremedi* s. m. « Épiphanie », dans un acte de 1274 [= Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur...*, I, 11 ; vente faite par la commune de Bredines]. Ici aussi il faut expliquer, me semble-t-il, *treime* × *lundi, mardi*, etc.

4. Comp. ce que dit W. von Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique*, p. 79 et ss, et voir la note précédente et la n. 1, p. 27.

pages précédentes, j'ai lu avec un intérêt toujours croissant l'excellente thèse de M. H. P. Bruppacher, *Die Namen der Wochentage im Italienischen und Rätoromanischen* (Berne, 1948), étude menée sur un plan plus large et appuyée sur une information bien plus vaste que dans notre modeste article. Et voici ce que dit l'auteur, entre autres choses, dans sa conclusion, où il résume ce qui distingue la Romania centrale à propos de ces noms :

« In vorliterarischer Zeit standen sich auf den ganzen Gebiet Formen mit dies (*lunedi*) und solche ohne dies (*lune*) gegenüber. Diese (*lune*) waren eher im Volk verbreitet, jene (*lunedi*) eher in der Gelehrtenschicht, unter den Notaren und im Klerus. Erst nach und nach entschieden sich, je nach Stärke des jeweiligen kirchlichgelehrten Einflusses, die einen Dialekte (es sind mehr die an der Peripherie gelegenen wie Sizil., Sard., Friaul., etc.) für den Typus *lune* (resp. *lunis*), die andern (es sind mehr die im Zentrum gelegenen wie Tosk., Umbr., Römisch, etc.) für den Typus *lunedi*, woraus sich dann die heute vorliegende Differenzierung herauskristallisierte. Sicher waren in früheren Jahrhunderten die volkstümlichen Formen ohne dies (*lune, lunis*) weiter verbreitet als heute, die stärkste Verbreitung wies *mercore* auf. In keinem andern Gebiet der Romania vermag man die ältere, volkstümliche Phase (*lune*) und die jüngere, gelehrte (*lunedì*) so gut zu erfassen in Raum und Zeit. Was überraschend ist, ist die Tatsache, dass wie in Frankreich die mit dies geformte Serie (*lunedì*, etc.) endgültig den Sieg davonträgt (in Italien bleibt aber Sabbatu > *sabbato* gegenüber Sambati dies > *samedì*), wodurch, nach künftigen Auslöschung der dialektalen Formen ein romanischer Block entstehen wird, wo die Wochentagformen ohne dies gebildet sind (Rumänien, Spanien) neben einem solchen, wo dies erhalten ist (Frankreich, Italien, Rätoromania) ». (P. 195.)

Ueberraschend, ce l'est peut-être plus encore, puisque la France a connu aussi deux séries, l'une populaire, l'autre savante.

En Italie, dans les formes médiévales et actuelles sans *dì*, c'est dès la période prélittéraire que dies est tombé [1]. Tout au

1. Cf. Bruppacher, *op. cit.*, p. 91 et *passim*.

long de son travail, M. Bruppacher donne toujours comme ancêtre à ces formes un type martis (dies). Mais pourquoi pas plutôt, pour ces formes que M. Br. qualifie à bon droit de populaires, un (dies) martis, qui s'accorderait avec tous ses congénères du reste de la Romania, qui s'insérerait dans les longues séries de témoins latins dies martis relevées par l'auteur, qui pourrait expliquer certaines accentuations aberrantes notées, par exemple, dans les Marches et les Abruzzes (p. 90) et qui, en même temps, établirait la jonction — à tout prendre, normale — entre la série piémontaise des noms de jours et les faits correspondants gallo-romans, d'autant que pour les dénominations du *dimanche* et du *jeudi*, « der Piemont marschiert mit Frankreich » [1].

En ce qui concerne les noms de jours de *lundi* à *vendredi*, nous pourrions alors affirmer l'unité originelle de toute la Romania [2] sous la souveraineté « populaire » de dies martis ; mais des phénomènes secondaires se seraient développés et seraient arrivés à maturité en Italie et dans la France du Nord, où le type savant et clérical martis dies a peu à peu éliminé le type populaire, sauf, aujourd'hui encore, dans certains dialectes périphériques en Italie.

Albert HENRY.

---

1. Bruppacher, *op. cit.*, 192-193. On notera aussi les nombreux toponymes cités p. 74, dans lesquels le génitif vient en second lieu.

2. A l'exception, peut-être, du Portugal ; on sait que le portugais dit *segunda feira*, etc. ; nous ne savons pas quel est le système qui a précédé ce système essentiellement chrétien. Je n'ai malheureusement pas pu consulter les travaux de M. de Paiva Boléo sur les faits portugais. — J'ai connu trop tard, et encore grâce à M. E. Legros, l'article récent de W. von Wartburg, *Los nombres de los dias de la semana*, *RFE*, XXXIII, 1 ss. Je n'ai pas encore reçu non plus le fasc. du *FEW* contenant l'article *luna*. Je reviendrai sur la question dans un prochain fascicule de la *Romania*.

Pour d'autres innovations de détail, cf. Meyer-Lübke, *Die Namen der Wochentage im Romanischen*, dans *Z. für Deutsche Wortforschung*, I, 150 et ss et l'ouvrage de H. P. Bruppacher.

Je remercie la *Commission culturelle franco-belge* et le *Centre National de la Recherche Scientifique* français, dont les interventions conjuguées m'ont permis, entre autres choses, de mettre au point certains détails de cette étude.

SIRE, MESSIRE

(Troisième article[1].)

Les Miracles de saint Louis.

Le livre des *Miracles de saint Louis*[2] nous redonne une partie des dépositions faites à Paris devant les enquêteurs chargés de préparer la canonisation de saint Louis. Les 68 récits qu'il renferme sont écrits dans une bonne langue, claire, précise, et en général sobre. Cela doit ressembler beaucoup à la langue qui se parlait parmi les gens cultivés de l'époque. On doit pourtant prévoir que les clercs qui ont rédigé les dépositions et l'auteur qui les a fondues et unifiées, Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, y auront mis un peu leur marque de gens d'église ou d'habitués des milieux ecclésiastiques. L'enquête sur la canonisation a eu lieu à Paris de mai 1282 à mars 1283. On aura donc dans ce livre un précieux témoignage sur les formules de politesse qu'on employait dans le français parlé du dernier quart du XIII^e^ siècle.

Les saints du Paradis tiennent encore, bien entendu, la place qu'ils occupent depuis le XII^e^ siècle et ils n'ont pas cessé de porter le titre d'honneur que ce siècle leur a accordé. On nous mène « en l'eglise mon seigneur saint Denis » (III, 50), et nous sommes tantôt « en la feste de mon seigneur saint Denis » (XIX, 5), tantôt « entre la feste mon seigneur saint Jehan et le mois d'août » (XXII, 36, cf. XVIII, 7, 11 et XLVII, 34). Mais à côté de ces saints d'une ancienneté si vénérable vient s'en ajouter un tout flambant neuf, c'est saint Louis lui-même :

Mon seigneur saint Loÿs, rendez moi ma fille. I, 127. — *Mon seigneur saint Loÿs*, ayde moi. V, 34. — *Mon seigneur saint Loÿs*, priez Nostre Seigneur

1. Voir les articles précédents, tome LXXI, p. 1 et 180 ss.
2. Éd. P. B. Fay, 1931, *CFMA*.

que il delivre ceste moie fille de ceste maladie. VI, 39. — L'on dit que il [un manteau de camelin] fu *mon seigneur saint Loÿs*. XII, 53. — Le dit prieur conçut... en son cuer grant fiance... que Nostre Seigneur le deliverroit par les merites *mon seigneur saint Loÿs*. XII, 60. — Et Ysabel... prist adonc en soi grant fiance que la dite Perronnele devoit estre guerie au dit tombel de *mon seigneur saint Loÿs*. XVI, 38. — *Mon seigneur saint Loÿs*... comme... ce n'est pas honeste chose ne bele que li serganz du roi des rois soit seurpris de si grant laidure comme j'ai en mon visage, proiez li que il m'en délivre. XXIX, 47. [C'est un prêtre, curé de paroisse, qui parle.] — Le dit mon seigneur Nichole respondi que *mon seigneur saint Loÿs* fut merveilleusement bon homme et saint endementieres que il vivoit. XIII, 82.

On peut être surpris que lors de l'enquête sur la canonisation les témoins aient parlé comme si le roi était déjà canonisé. Il ne le sera qu'en 1297. Mais depuis longtemps la vénération publique l'avait placé au nombre des saints : l'Église n'a fait que ratifier un jugement populaire. Est-ce que dès l'année 1258, alors que Louis IX était encore en Terre Sainte, toute une bande de pèlerins de la Grande Arménie, qui s'en allaient à Jérusalem, n'avaient pas demandé à Joinville de leur montrer le « saint roi » (*Histoire de saint Louis*, § 566) ? Du reste, il n'est pas impossible que dans la bouche des témoins le « monseigneur » se soit adressé au roi autant qu'au saint. C'est ce que semblent indiquer les passages suivants :

Lors vindrent a une tombe, qui estoit nommee la tombe de *mon seigneur Loÿs*, roi de Saint-Denis. VIII, 47. — Vous ne savez pas tous les biens que *mon seigneur le roi*, le benoiet saint Loÿs m'a fet et fet encore. XXI, 119. — *Mon seigneur le roi*, qui estes saint, si comme l'en croit, ... je vous souplie que vos me secourez qui sui en si grant angoisse, et je veillerai une nuit a vostre tombel. XXXVIII, 42.

Là nous devons faire remarquer une innovation qui se fait jour à la fin du XIII^e^ siècle. Nous savons que pendant longtemps les grands titres féodaux, empereur (à Constantinople), roi, duc, comte avaient une telle valeur qu'ils ne requéraient l'aide d'aucun titre accessoire. On rencontre bien parfois dans le *Perlesvaus* et le *Lancelot* en prose quelques « monseigneur le roi Artur », mais là nous sommes en pays d'imagination. Dans les textes historiques, ni chez Villehardouin, ni chez Robert de Clari, ni chez Henri de Valenciennes, nous ne trouvons

d'expressions de ce genre. Et chez Joinville nous faisons une constatation curieuse. Tant qu'il s'agit de la jeunesse de Louis IX, des temps qui ont précédé la Croisade, de la Croisade elle-même et du retour en France, le biographe du roi reste fidèle à l'ancien usage. Pas de titre honorifique devant les mots de « roi » et de « comte ». C'est seulement vers la fin du livre, à partir du § 738, alors qu'il est question de la Croisade de Tunis, qu'apparaît un changement sur ce point :

Après ce que il fu arrivez à Thunes devant le chastel de Carthage, une maladie le prist dou flux dou ventre (et *Philippes*, ses fiz aisnez, fu malades de fièvre carte) § 738.

Là Joinville se permet d'appeler Philippe tout court le fils du roi, qui n'est alors qu'un jeune homme de 25 ans, presque un enfant aux yeux de Joinville, qui au moment où il écrit cette phrase a plus de 80 ans. Mais il se ressaisit vite, et quelques lignes plus loin le prénom du jeune prince est dûment introduit par un « mon signeur » respectueux :

Lors apela *mon signour Phelippe* son fil, et li commanda à garder, aussi comme par testament, touz les enseignements que il li lessa. § 739.

Phrase reproduite en substance au début du § 755.

Quant li bons roys ot enseigné son fil *mon signour Phelippe*, l'enfermetés que il avoit commença à croistre forment.

Il est vrai que le jeune prince qui allait bientôt succéder à son père sur le trône de France n'avait pas alors de titre féodal particulier et que force était bien d'user avec lui du titre honorifique qui distinguait la classe noble. D'autre part, on pourrait se demander si dans « mon seigneur Phelippe » l'adjectif possessif n'a pas toute sa valeur et n'indiquerait pas quelqu'un qui est ou va être le seigneur de Joinville. Ce serait toutefois se tromper que de l'admettre. Qu'on relise le § 756 :

Et oy conter *mon signour le conte d'Alençon* son fil, que quant il aprochoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre.

Et le § 757 :

Et oy dire lors à *mon signour d'Alençon* (que Diex absoille!) que ses peres reclamoit lors ma dame sainte Genevieve.

Le comte d'Alençon n'a jamais été le seigneur de Jean de Joinville. Et reportons-nous au § 4, où nous retrouverons l'usage constant du XII^e^ siècle et des trois premiers quarts du XIII^e^ : Joinville y fait par avance une brève allusion à la belle fin de saint Louis :

A la fin de sa vie ne fu je mie; mais *li cuens Pierre d'Alençon*, ses fiz, y fu (qui mout m'ama), qui me recorda la belle fin que il fist, que vous trouverez escripte en la fin de cest livre.

Il est visible que dans les dernières années du XIII^e^ siècle l'usage avait changé et que « le comte d'Alençon » était désormais ou pouvait être « mon seigneur le comte d'Alençon ». Quelle que soit la chronologie des différentes parties de l'*Histoire de saint Louis* et quelques remaniements que certains paragraphes aient pu subir au cours de la composition, Joinville avec son tact si sûr et sa merveilleuse mémoire avait assez le sentiment de la différence des temps pour ne pas commettre d'anachronismes en nous faisant le récit de la Croisade de Damiette et des temps qui ont précédé et suivi immédiatement cette expédition. Quand il nous parle du « comte d'Alençon », c'est sa jeunesse qui revit dans ses paroles, quand il mentionne « monseigneur le comte d'Alençon » c'est un contemporain de Louis X le Hutin que nous entendons.

Les *Miracles* de saint Louis confirment pleinement cette distinction. Le retour de Philippe III le Hardi ramenant de Tunis la dépouille mortelle de son père y est mentionné dans deux récits différents. Or chacun a sa façon de nous présenter le nouveau roi. Voici l'appellation traditionnelle, qui est destinée à vivre bien longtemps encore :

Et ainsi comme *nostre sires li rois de France* s'en revenoit de Thunes et il vint à Rege et disoit l'on que il fesoit les os de son pere, le benoiet saint Loÿs, porter en une chasse,... dame Jacobine, femme du dit Jaques, li dist que ele voloit que il alast a l'eglise ou la chasse estoit gardee. LXV, 21.

Dans « nostre sires » l'adjectif possessif a pleine force. Il s'agit d'un personnage qui est le seigneur de nous tous Français. Mais voici qui est différent :

Comme *mon seigneur Phelipe roi de France*, fiuz du benoiet saint Loys,

reperast d'outre mer et feist aporter les os du benoiet saint Loÿs son pere, les folons de Paris... en alerent encontre au dit *mon seigneur le roi*. LVI, 5.

L'adjectif possessif ici n'est plus senti comme tel. Il fait corps avec le mot *seigneur*. Nous avons affaire à un mot composé dont on perçoit très bien la valeur honorifique, mais dont on ne voit plus la composition. Accolé au mot *roi*, *mon seigneur* constitue l'innovation que nous venons de signaler. Deux autres exemples nous montrent une alternance identique portant cette fois sur le mot *comte* et dans le cours du même récit :

Et puis ce tens que le dit Loÿs avoit esté avec le dit Gauchier fu il sourt et muet avec *le conte d'Aucerre* et avecques la contesse. XV, 34.

Voilà l'ancienne manière, et voici la nouvelle :

Et le dit Loÿs puis que il oÿ et commença a parler, fu avecques mestre Jehan de Maynet, jadis baillif de *mon seigneur Jehan conte d'Aucerre*. XV, 155.

L'explication du changement saute aux yeux. Ce n'est pas que la valeur des termes *roi* et *comte* ait diminué le moins du monde et qu'il soit devenu nécessaire de recourir à un artifice pour les mettre en relief. C'est simplement que le mot *monseigneur* s'est haussé peu à peu à une telle dignité qu'il est maintenant capable non pas de rivaliser avec les grands titres féodaux, mais de les accompagner sans créer de disparates. Le roi est le chef de la noblesse du royaume, mais il est un noble, lui aussi, et c'est pourquoi le « monseigneur » est aussi bien à sa place devant son nom que devant celui du plus humble de ses chevaliers. Ce qui convient au roi convient à plus forte raison aux comtes. Il y a dans ce titre prestigieux de « monseigneur » une vertu égalisante, — bien entendu à l'intérieur des limites de la classe noble.

En dehors du comte d'Auxerre que nous venons de voir, les chevaliers ne sont pas nombreux dans le livre des *Miracles*. Les malades, les guéris, les témoins sont en général d'une classe plus humble. Il y a pourtant trois nobles au chapitre XIII et un au chapitre LX. Le chapitre XIII est particulièrement caractéristique. Le malade est un neurasthénique du nom de Nicole de Lalaing, chevalier, et sa maladie est due au désappointement et aux soucis que lui a causés un vilain manque de parole de

la part d'un autre chevalier « mon seigneur Gautier de Honnecies ». Le troisième qui ne joue qu'un rôle secondaire est « mon seigneur Jehan Bouni de Fresnes » : on ne dit pas qu'il est chevalier, mais cela va de soi et du reste il n'est mentionné qu'une fois. Pour les deux autres, le récit les pose d'abord avec leur nom complet : « mon seigneur Nichole de Lalayng de la comté de Henaut, du dyocese d'Arraz, chevalier », (XIII, 5), et « mon seigneur Gautier de Honnecies de la dyocese de Cambrai, chevalier », (XIII, 11), puis chaque fois qu'ils sont mentionnés par la suite ils sont appelés par leur prénom (nous savons que ce sera longtemps le nom principal) précédé de « messire » ou surtout de « monseigneur ». Pas une fois on ne manque à cette règle. C'est ainsi que nous avons 18 fois « mon seigneur (ou mes sire) Nicole » et 6 fois « mon seigneur (ou mes sire) Gautier ». En plus Nicole est appelé 3 fois « le chevalier ». On voit combien ce terme de « messire » s'attache à la personnalité du chevalier : on ne le conçoit pas plus sans ce titre que sans son cheval. Et c'est seulement quand son nom n'est pas prononcé qu'on peut recourir à la variante « chevalier ». Au chapitre LX le malade est « mon seigneur Jehan de Chastenay, chevalier » ; il est en outre 2 fois « mon seigneur Jehan », et partout ailleurs, c'est-à dire 17 fois, il est « le chevalier ».

Joinville nous avait préparés à cette universalité du « messire » dans la classe noble. Et il nous avait également préparés à voir ce beau titre conféré à de simples prêtres, comme nous allons le relever :

Le dit Guillot se confessa plusieurs foiz a *mon seigneur Raou dit Barbot*, prestre beneficié en l'eglise Saint Gervés de Paris. XVII, 40.

Et lors ele apela *mon seigneur Phelipe*, curé de l'eglise de Saint Nicolas, de la quele parroissienne ele estoit, et se confessa de ses pechiez. XXXIX, 165.

Plus loin le même curé reparaît :

Et come la novele de ceste delivrance fut seue a Paris en cel meemes jour en la parroisse devant dite de Saint Nicholas, *li diz Phelipes*, curé d'icele eglise, quant il oÿ ce, il vint encontre li pour la solennité du miracle a tout la croix et l'iaue benoiete jusques a Saint Ladre. XXXIX, 207.

Cette fois le curé n'a plus de titre et il est Philippe tout

court. Il est peu probable que, s'il eût été un chevalier, le rédacteur du miracle se fût permis cette familiarité.

Et quant ele devoit enfanter, *mon seigneur Richart*, prestre, curé de l'eglise de Saint Michiel de Saint Denis, de l'aage de quarantecinq ans, duquel la dite estoit parroissienne, visitoit la dite Luce a la requeste d'icele, et ele li confessoit ses pechiez com a son curé. LI, 60.

Et un peu plus loin :

Et en aprés, a un jour de vendredi, la dite Luce ala a l'eglise Saint Michiel en qui parroisse ele demoroit adonques et se confessa de ses pechiez a *mon seigneur Richart*, curé en celle eglise. LI, 107.

Tous ces ecclésiastiques sont des prêtres parisiens, mais la province n'est pas absente de cette liste de « monseigneurs ». Dans le même récit qui traite d'un chevalier neurasthénique, apparaît le curé du village, qui joue le rôle d'un très sage conseiller auprès de l'infortuné malade. Le nom de ce prêtre est mentionné 8 fois, et chaque fois il est précédé du « monseigneur » : Mon seigneur Jehan curé de l'eglise de Lalayg, XIII, 57, mon seigneur Jehan, prestre parrochial de Lalayg, 78, le dit mon seigneur Jehan, prestre, 94, le dit mon seigneur Jehan, 80, 86, 101, 104, 122. Ces 8 « monseigneurs » sont d'autant plus remarquables qu'ils voisinent au cours du même récit avec 27 « monseigneurs » nobles. Le clerc qui a rédigé ce récit s'est évidemment complu à ce coudoiement des titres où la grande corporation à laquelle il appartenait trouvait son compte.

Pourquoi « Garmont curé de l'eglise de Baailli en la dyocese de Chartres, prestre de cinquantehuit ans et de plus » (XXIX, 5), n'est-il pas honoré du « monseigneur » comme son collègue de la paroisse de Lalaing, il n'est pas facile de le dire. Son nom est encore mentionné 5 fois et chaque fois il est simplement « li diz Garmonz » ou « le dit Garmont « (15, 56, 72, 82, 85); il est en outre 5 fois « li diz prestres » (23, 26, 31, 35, 67) et une fois « cel meesme prestre» (28). On ne saurait se mettre moins en frais. L'explication la plus probable de ce qui paraît au premier abord une anomalie, c'est que le titre de « monseigneur » ne s'imposait pas pour les curés de paroisse avec la même urgence et la même rigueur que pour les chevaliers. Un chevalier était messire de droit et de fondation, un curé l'était

comme par faveur. Il ne pouvait pas toujours compter sur la courtoisie des autres. Il est probable que si Garmont s'était présenté devant la commission d'enquête, comme le curé de Lalaing, sous le patronage et dans le rayonnement d'un chevalier, il eût été lui aussi salué du titre glorieux.

Il faut probablement ranger dans la même catégorie que le curé Garmont deux ecclésiastiques qui ne nous sont présentés que par leur nom et l'indication de leurs fonctions :

> Et comme en cel meesmes jour de vendredi Jehan de Groolai, prestre et aministreeur de cele meesmes meson [la maison des Filles Dieu de Paris XXX, 5] et Hervieu, chapelain de cele meson meesmes, fussent la venuz veoir la dite Jaqueline, ele dit a celui prestre : « Ne voilliez pas metre voz mains seur moi, car je ne voil pas que main de prestre m'atouche. » XXX, 24.

Les membres des ordres religieux, comme nous pouvons nous y attendre, sont appelés « frères ». Voici d'abord « *frere Lorenz*, jadis prieur de l'abeie de Chaalis de l'ordre de Cystiaus en la dyocese de Senlis, et apres ce abé de cele meesme abeie » (XII, 5), et nous connaissons le nom de deux autres moines de l'abbaye de Chalis du temps que frere Laurent en était prieur : ce sont le sacristain *frere Guillaume* (49), et *frere Jehan de Junchières* (59), ou *frere Jehan* (63), attaché au service du prieur pendant sa maladie. Et voici « *frere Jean de Leigni* du dyocese de Paris, adonques prestre et curé de Toreigni après Laigni sur Marne » (L, 5). Mais pourquoi ce curé de campagne est-il appelé « frère » (il est appelé « frère Jean » d'un bout à l'autre du récit, par onze fois, 12, 14, 27, 38, 52, 54, 55, 57, 59, 62, 69) ? C'est que, tout prêtre de paroisse qu'il était, il appartenait sûrement au même ordre religieux que frère Laurent et avait dû séjourner quelque temps dans le même couvent. Autrement on ne comprendrait pas que, se croyant à l'article de la mort en sa cure de Torigny, « il avoit ordené a estre enseveli a Chaeliz qui est de l'ordre de Cistiax » (« et fu le char apareillié a lui mener a la dite abeie ») (L, 16).

Un autre couvent nous transporte au cœur de Paris. Nous voyons s'avancer une procession solennelle « que les *freres* de Sainte Katherine du Val des Escoliers firent jusques a Saint Jaque de la Boucherie pour la grant creue des yaues » (XLVI, 60). Dans le même récit une certaine Aelis demande un conseil

[qu'elle ne suivra du reste pas] « au sous-prieur du Val des Escoliers de Paris et a *frere Daniel*, frere de cel meesmes lieu » (XLVI, 23). Frère Daniel devait être bien connu dans Paris. Nous le retrouvons dans un autre Miracle. Maître Dude, chanoine de Paris et « physicien » étant tombé gravement malade, « il apela son confesseur, *frere Daniel* du Val des Escoliers, et se fist confés a lui, et ordena ses choses ». (XXXVIII, 38.)

On aura remarqué que Laurent, supérieur de l'abbaye de Chalis après en avoir été prieur, n'est nulle part nommé « dan Laurent » ou « dan abbé », mais comme tous les autres moines de l'abbaye « *frere* Lorenz » (XII, 5 et 85), quand il n'est pas appelé simplement « ledit prieur ». Est-ce que le terme *dan* n'apparaît pas dans les *Miracles de saint Louis*? Il y en a 3 exemples, où du reste il est appliqué à la même personne :

Quant les dites femmes vindrent au matin avecques li au tombel, eles la menerent as reliques, c'est a savoir au clou et a la coronne. Et d'icelles reliques *dan Jehan de Vilebaionne*, adonques chevecier de l'eglise de Saint Denis, toucha la bouche et la gorge de la dite Jehenne. LIII, 92.

Et comme les vespres fussent chantees et le dit *dan Jehan* alast du cuer au grant autel pour esteindre les cierges et passast par aprés la dite Jehenne qui se seoit au tombel, il oï icelle Jehenne parlant, et disoit : « Ma dame! ma dame! » Ne porquant ce disoit ele feblement. Et quant li diz *dan Jehan* s'averti de ce il dist : « Qu'est ce? tu parles? es tu guerie? » Et ele li dist : « Sire, oïl. » LIII, 118.

Dan Jehan de Vilebaionne est sans doute un ecclésiastique, mais de rang inférieur. Il est chevecier de l'église de Saint Denis, c'est-à-dire que c'est lui qui garde le trésor et le montre aux fidèles, et d'autre part prend soin du luminaire. Dans les deux passages que nous venons de citer, nous le voyons dans l'exercice de ses doubles fonctions. Il est probable que le curé de l'église était traité de « monseigneur » par les fidèles, et Jean n'est que « dan ». Tantôt abbé d'un couvent, tantôt chevecier d'une église, on rend la vie dure à ce malheureux mot. Même limité dans son extension, comme il est depuis le commencement du XIII^e^ siècle, il aura fort à faire pour se maintenir.

Maître n'est employé nulle part dans le livre des *Miracles* pour désigner un ecclésiastique en tant que tel. Villehardouin et Robert de Clari se sont servis du mot dans ce sens, mais ni

le *Jeu de la Feuillée* ni Joinville n'ont recueilli cette tradition, qui dans le dernier quart du XIII[e] siècle semble bien avoir définitivement disparu. A cette époque, nous le savons, *maître* est le terme qui annonce un membre des professions libérales. Dans les *Miracles de saint Louis*, ce sont surtout les médecins qui portent ce titre. Qu'ils se disent mires ou physiciens ou cyrurgiens, qu'ils soient laïques ou chanoines, ils sont tous « maîtres », à l'exception d'un certain « mire qui avoit non Gautier » tout court (LVIII, 17) et de l'Italien Bonensense (LXV, 18). Nous voyons successivement défiler devant nous « mestre Henri du Perche qui demouroit à Paris, cyrurgien » (VII, 16), « un autre mire qui avoit non mestre Bernart, qui demouroit a Paris (VII, 51), « un cyrurgien qui avoit non mestre Jehan de Saint Brice » (XXXIII, 22), « les phisiciens apelez a li conseillier, c'est a savoir mestre Raou de Voroges et mestre Nicole de Vigey (XL, 9), des « phisiciens, c'est a savoir... mestre Arnoul, chanoine de Senliz, et... mestre Jehan de Bestisi, cerurgien » (XII, 44), « mestre Dudes, chanoine de Paris et phisicien » (XXXVIII, 4), « mestre Giefroi de Flavi, sous-diacre et chanoine de Tours, phisicien » (XXXVIII, 102), et finalement en Italie des « mires, c'est a savoir... mestre Henri le phisicien,... mestre Gui et... Bonensense, cyrurgiens (LXV, 17).

Dans d'autres catégories des professions libérales, nous ne relevons que deux noms pourvus du titre de « maître » : « mestre Dudes » déjà nommé, qui n'est pas seulement physicien, mais « clerc », c'est-à-dire probablement secrétaire du roi, à l'hôtel de qui il a son logement (XXXVIII, 21), et un fonctionnaire comtal, « mestre Jehan de Maynet, jadis baillif de mon seigneur Jehan conte d'Aucerre » (XV, 154).

Il y a nombre de bourgeois dans le livre des *Miracles*, et mentionnés comme tels, « Symon Flandrin, bourgois de Saint Denis en France » (I, 4), « Jehan Augier du Saugier, bourgois de Saint Denis » (II, 150), « Girart Elout, bourgois de Saint Denis » (III, 3), « Estiene Phelipe, bouchier, bourgois de Saint Denis » (III, 5), « Robert dit Reboule, foulon et bourgois de Paris » (VII, 6), « Gobin Roussel, bourgois de Loon » (XL, 8), en Italie « Barthol, bourjois de Parme » (LXIV, 4) et « Jaques de Allucies, borjois de Rege » (LXV, 5). Pas un d'eux n'est gratifié du titre de *sire*. Nous n'en sommes

pas trop surpris. Adam de la Halle n'a mentionné qu'un « sire » bourgeois et ce n'est pas pour lui faire des compliments. Les clers qui ont rédigé nos *Miracles* et qui sont si soigneux de donner du « monseigneur » à leurs prêtres de paroisse, ne devaient pas davantage se sentir une extrême sympathie pour les petites manifestations de la vanité bourgeoise. Pour être équitable, il faut ajouter qu'il y avait certainement parmi les différentes occupations des bourgeois comme une hiérarchie, et que dans les limites de la même profession il a pu y avoir en haut une sorte d'aristocratie de la richesse et du succès et pas mal de plébéiens vers le bas. Il n'est pas dit que tous aient aspiré au « sire ». Très peu de temps après la rédaction des *Miracles* en 1292, un bourgeois de Paris est inscrit au rôle de la taille sous le nom de « *Sire* Fort de l'Escurel, libraire[1] ». Qui lui a donné ce titre ? Il est difficile de ne pas répondre qu'il se l'était attribué de sa propre initiative. Il n'en était pas du *sire* comme du *messire*. Tout chevalier était « messire » de droit et par propriété exclusive. La règle était claire et impérieuse. Rien de pareil pour l'autre titre. Où commençait, où finissait la classe bourgeoise ? Rien n'empêchait un commerçant quelconque d'arborer le « sire ». Le difficile était d'amener les autres à accepter cette prétention. Un libraire, à Paris tout au moins, avait peut-être plus de chance d'y réussir qu'un boucher ou un foulon.

Messire : monseigneur et la déclinaison.

Avant de poursuivre au XIV^e^ siècle notre étude des emplois de *sire* et de *messire*, il y a une question que nous ne pouvons différer plus longtemps. Nous avons admis jusqu'ici que *sire* et *messire* sont des cas-sujets, *seigneur* et *monseigneur* des cas-régimes et qu'il n'y a pas d'autre différence entre ces deux groupes de mots que celle de leur fonction grammaticale. En est-il vraiment ainsi ? Il est bien connu qu'au XV^e^ siècle, par exemple, *messire* et *monseigneur* ne rendent pas du tout la même nuance de sens, ni n'ont peut-être le même sens. Mais à quel

1. Voir A. Dauzat, *Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France*, 1945, p. 116.

moment a commencé cette différenciation, à quel moment elle s'est imposée définitivement, voilà qui est loin d'être établi. Peut-on placer le début de cette évolution au XIII^e^ siècle, c'est ce que nous allons rechercher.

Consultons d'abord le *Manuel de Diplomatique* de A. Giry (1894). Nous y lisons à la page 329 : « De tous les titres, le plus répandu à l'époque féodale fut celui de *dominus* (seigneur ou sire). On le rencontre en ce sens dans les actes depuis le XI^e^ siècle. Mais bien antérieurement ce mot exprimait une qualité d'un usage continuel et qu'on appliquait à tous les degrés de la hiérarchie, à Dieu et aux saints, au pape, aux évêques et aux simples prêtres dans l'ordre ecclésiastique, au monarque, aux grands feudataires et à tous les gentilshommes dans l'ordre laïque. On distingua en français, en le traduisant par *monseigneur* pour les personnages placés aux premiers rangs de la hiérarchie, par *messire* pour ceux d'un rang inférieur. » Et un peu plus loin, à la page 339 : « Pendant longtemps l'étiquette ne prescrivit rien sur les qualités à attribuer aux ecclésiastiques. En latin on appliquait le titre de *dominus* aux chanoines et aux curés aussi bien qu'aux évêques, mais en français on faisait une différence, on disait *monseigneur* à l'évêque ainsi qu'aux premiers dignitaires des chapitres, *messire* au chanoine et au curé. »

On le voit, aucune date n'est mentionnée ou proposée, mais il est difficile de résister à l'impression qu'on entend nous présenter l'usage en question comme fort ancien et peut-être contemporain de nos premiers textes en langue française. Or dans tous ceux que nous avons étudiés jusqu'ici, et qui vont de la fin du XI^e^ siècle à la fin du XIII^e^, nous n'avons relevé aucune trace de cette distinction entre *messire* et *monseigneur*. Nous sommes-nous trompé ?

Un fait est certain, c'est que la déclinaison, bien que battue en brèche dans la langue de la conversation probablement dès la I^re^ moitié du XII^e^ siècle, s'est maintenue dans la langue littéraire au moins jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, et chez certains écrivains et dans certaines régions plus tard encore. Il y a très peu d'auteurs pendant cette période dont les œuvres n'offrent quelques manquements aux règles de la déclinaison. Mais la plupart d'entre eux ont eu le respect de ces règles, la volonté

de les appliquer et y ont réussi en très grande partie. Ceci posé, comment une différenciation de sens eût-elle été possible entre deux formes aussi étroitement unies par la grammaire que *messire* et *monseigneur* ? Supposons en effet une dissociation établie entre ces deux formes, aurait-on pu s'arranger pour que *messire* fût toujours un sujet et *monseigneur* toujours un régime ? On ne peut le soutenir un instant. On aurait donc eu un *messire* régime aussi bien que sujet, et un *monseigneur* sujet aussi bien que régime.

Mais où trouve-t-on ces formes ? Les cherchera-t-on au XII^e^ siècle ? Nous croyons avoir prouvé que *messire* et *monseigneur* ne se sont guère répandus avant le XIII^e^ siècle et qu'ils sont essentiellement dus à une mode littéraire du XII^e^ siècle, qui de par son origine même ne pouvait être que très respectueuse de la déclinaison. En fait nous n'apercevons pas que Chrétien, en qui nous avons vu sinon le créateur de cette mode, du moins l'homme qui a le plus contribué à l'étendre, ait jamais manqué à faire de *messire* un sujet et de *monseigneur* un régime.

Pourtant les toutes dernières années du XII^e^ siècle nous apportent ici du nouveau. Un long poème, où les souvenirs mal digérés des romans de Chrétien ont été utilisés pour transformer — et gâter — l'épopée du goupil, la branche XI de *Renart* nous présente des exemples curieux d'un affaiblissement de la déclinaison dans le domaine du vocabulaire de politesse. Nous avons noté plus haut que dans cette branche XI il y avait 10 exemples de *messire* et 10 de *monseigneur*. Ce que nous n'avons pas dit alors, c'est que 2 de ces exemples de *messire* sont des régimes, et 6 des exemples de *monseigneur* des sujets. On ne peut pas être plus révolutionnaire en matière de langue. Écoutons plutôt :

> Si se regarde et voit venant
> *mesire* Ysengrin son compere. 46-47. Cf. 222.

Voilà pour *messire* et voici pour *monseigneur* :

> Si i vint *mon segnor* Belin. 2839
> Mes *mon segnor* Tardis nos faut.
> 1862. Cf. 1790, 1796, 2052, 2056.

Tel est le texte donné par l'édition Martin, qui se fonde sur les manuscrits de la version α. Ces hardiesses ont choqué les copistes auxquels nous devons les versions β et γ. Ils n'ont pas cru qu'on pouvait passer légèrement sur des fautes de grammaire aussi éclatantes. Avec le plus grand soin ils les ont fait disparaître dans les 8 passages en question, qui dans leur transcription deviennent grammaticalement irréprochables. Du reste, pour plus d'une raison, on ne peut nier que la version α ne nous offre le texte le plus ancien de la branche. Et un examen minutieux des leçons divergentes de β et γ dans chacun des 8 vers visés confirme que ce sont bien des corrections et non pas le texte original.

Que conclure, sinon que, dans une langue relâchée, très voisine du parler familier de la conversation courante, la distinction entre *messire* et *monseigneur* est atteinte, comme l'était certainement dans le même parler la distinction parallèle entre les formes pourvues de l'*s* de flexion et celles qui n'avaient pas cet *s* ? Mais la réaction vigoureuse des copistes des versions β et γ impose une seconde conclusion : vers l'année 1200 les milieux cultivés résistent de toutes leurs forces à l'envahissement des œuvres littéraires par les négligences et le laisser-aller de la conversation. Comment auraient-ils pu, à cette haute date, se douter que là pourtant était l'avenir de la langue ?

Nous ne serons donc pas surpris qu'au XIII^e^ siècle, à un moment où *messire* et *monseigneur* ont déjà pénétré largement dans la vie réelle de l'époque, on puisse observer chez les écrivains le même respect de la déclinaison dont avait fait preuve Chrétien de Troyes. C'est sans doute ce qu'on était en droit d'attendre des œuvres qui continuent la tradition de Chrétien, *Perlesvaus*, la *Quête du Graal*, *Méraugis*, *Guillaume de Dôle*. Mais même dans les textes historiques, qu'on peut croire à l'abri d'une influence purement littéraire, chez Robert de Clari et chez Henri de Valenciennes, *messire* reste sujet et *monseigneur* régime. C'est-à-dire que sur ce point nous constatons l'observance stricte des règles de la déclinaison, et pas trace d'une innovation quelconque. Toutefois cet état de choses va se modifier. Un moment viendra, et dès avant la fin du siècle, où on ne trouvera peut-être pas beaucoup d'emplois de « messire » comme régime, mais indubitablement des emplois de

« monseigneur » comme sujet. Nous ne nous appuierons pas sur le texte de Joinville. Ce texte, tel qu'il est représenté par l'édition classique de Natalis de Wailly, a été trop corrigé dans ses formes, et particulièrement celles qui dépendent de la déclinaison, pour qu'on puisse s'y fier sur un point d'usage aussi délicat. Mais le témoignage des *Miracles de saint Louis*, qui date de l'extrême fin du XIII^e^ siècle, est parfaitement sûr et très clair. Ce livre nous atteste qu'entre 1280 et 1300 des clercs instruits et cultivés ne faisaient plus de différence de valeur grammaticale entre *messire* et *monseigneur*. Mais il nous atteste aussi que pour le sens ils ne distinguaient pas non plus l'un de l'autre et, qui plus est, qu'entre les deux termes ils avaient tendance dans tous les cas, même quand il s'agissait d'un simple curé de campagne, à préférer *monseigneur* à *messire*. L'usage décrit par A. Giry et qui sera peut-être un jour un usage réel n'a donc été connu ni au XII^e^ siècle ni au XIII^e^.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Avant d'avoir amené les deux mots à l'état de synonymes parfaits, on ne pouvait même concevoir entre eux l'idée d'une distinction possible de sens ou de nuance. Tant que l'un était senti comme un sujet, l'autre comme un régime, l'unité de signification s'imposait. Cette couleur grammaticale une fois effacée, on se trouvait en présence de 2 mots ayant exactement le même sens et le même emploi, et suivant l'usage de la langue en pareil cas, la porte était ouverte à toute modification qui tendrait à transformer cette uniformité superflue en une opposition utile.

Le cas de *messire : monseigneur* n'est pas unique. Il y a en ancien français un groupe de mots qui par suite d'une variation de l'accent dans leurs étymons latins ont conservé longtemps dans notre langue une double forme, correspondant l'une au nominatif, l'autre à l'accusatif. Voici les principaux de ces mots : *pastre : pasteur — niés : neveu — prestre : prouvoire — quens : comte — lerres : larron — hom : home — suer : sereur — abe : ablé — enfe : enfant* et enfin *sire : signeur*, dont *messire : monseigneur* n'est qu'une variante. Or l'immense majorité des mots français ne comportait qu'une forme, variée seulement par la présence ou l'absence de l'*s* de flexion, suivant le cas et le nombre.

Les mots à double forme, un peu noyés dans cette masse,

constituaient une exception que toutefois on accepta sans difficulté tant que le sens de la déclinaison resta très vif parmi la population. Du jour où l'édifice de la déclinaison commença à vaciller par la base, cette exception dut surprendre un peu et bientôt faire l'effet d'une anomalie gênante. La tentation devint grande de considérer les deux formes comme des doublets ayant non seulement même sens mais même valeur grammaticale et remplaçables l'un par l'autre à volonté. Cette importante modification se produisit d'abord, comme il est naturel, dans la langue de la conversation. La langue littéraire, comme il est naturel aussi, résista le plus longtemps qu'elle put. Mais un jour vint où il lui fallut céder. Et à ce moment-là ou bien une des deux formes avait complètement disparu, tantôt le cas-sujet, *niés, quens, lerres, abe, enfe,* tantôt le cas-régime *prouvoire, sereur,* ou bien les deux formes s'étaient maintenues mais avec des valeurs différentes : *pâtre : pasteur.*

Pendant la période intermédiaire les écrivains trouvèrent parfois commode d'utiliser, en dépit des règles grammaticales, ces doublets populaires, et ils en vinrent à les accueillir dans une mesure de plus en plus large. Voici deux exemples, l'un du XII^e^ siècle, l'autre du XIII^e^ siècle, qui montrent le procédé :

> Vait s'en de cort Girars, li fils Boson,
> il et dans Bos et *son neveu* Claron.
>
> *Aspremont*, v. 7398-9.
>
> Ce sache *le conte* mon pere
> et la contesse Yde ma mere.
>
> *Galevan*, v. 1831-2.

La grammaire exigeait *niés* et *quens,* monosyllabes l'un et l'autre. Les dissyllabes *neveu* et *conte* faisaient le vers à moins de frais. Mais il est clair que ni l'auteur d'*Aspremont* ni celui de *Galeran* n'auraient employé ces formes incorrectes en la circonstance, si elles n'avaient déjà été courantes dans cet emploi autour d'eux.

Ces faits sont très connus. Mais il faut bien voir que le cas de *sire : seigneur* et *messire : monseigneur* appartient au même groupe de phénomènes. Il y a pourtant cette différence qu'ici nous sommes dans le domaine des appellations de politesse, et que des considérations de convenance mondaine ou sociale vont

entrer en jeu, et, croyons-nous, favoriser le maintien de la tradition. Il faudra attendre davantage avant de rencontrer dans les textes des infractions à la règle grammaticale et elles seront longtemps plus rares :

Au XII^e^ siècle les exemples ne sont pas nombreux. Citerons-nous ici la *Chanson de Guillaume ?*

> Venge a moi et choisist la plus bele,
> durrai lui femme et *mun seignur* li durrat terre.
> V. 1397-81.

Mais le vers est faux : nous n'avons donc pas le droit d'attribuer l'incorrection à l'auteur lui-même. Toutefois le manuscrit est du milieu du XIII^e^ siècle : si nous mettons le « mun seignur » au compte du copiste et le reportons vers 1250, l'exemple, quoique plus tardif, reprend sa valeur pour cette date.

Voici qui est plus sûr pour le XII^e^ siècle :

> Dex, dist Richiers, bials pere esperital,
> coment irai al tref imperial ?
> Que dira Namles, *mon segnor* natural ?
> *Aspremont*, v. 1875-7.

Ces deux exemples nous montrent *seigneur* dans le rôle d'un sujet. Il est à noter que dans les deux passages l'adjectif possessif a toute sa valeur : dans le premier « mon seigneur » signifie « mon mari », et dans le second, comme l'indique l'épithète *natural*, il signifie « celui qui est le seigneur dont je relève ».

Si nous laissons de côté les hardiesses précoces de la branche XI de *Renart*, vite corrigées par les contemporains, le premier exemple réfléchi et avoué du « monseigneur » honorifique que nous puissions citer est emprunté à *Guillaume de Dôle :*

> Ça venez, *mon segnor Guillaume*,
> fet il, je vœil à vos parler.
> Éd. R. Lejeune, v. 2978-9.

---

1. Éd. Suchier, 1911, p. 127.

Assurément ici *mon segnor* n'est pas imposé par le mètre, car *messire* ferait tout aussi bien l'affaire. On pourrait donc soupçonner une erreur du copiste. Mais par ailleurs le manuscrit observe si bien les règles de la déclinaison dans l'emploi des noms propres qu'on n'a pas le droit sans preuve définie de lui imputer une unique erreur qui peut parfaitement être due au choix délibéré de l'auteur et qu'il peut très bien de son côté avoir reproduite par fidélité envers son original. En effet, si l'on met à part le v. 2978, il y a dans le roman 10 exemples de *messire* et 13 exemples de *monseignenr* et chaque fois le premier correspond à un sujet et le second à un régime. Ce n'est pas tout. Le copiste écrit tantôt *missire(s)* (8 fois), tantôt *messire(s)* (2 fois), avec une parfaite indifférence, et avec la même indifférence tantôt il termine le mot par un *s* (4 fois), tantôt non (6 fois) ; c'est que ces minuties n'ont pas d'importance et ne touchent ni à la mesure ni probablement à la prononciation, *s* n'étant sonné dans aucun des cas où il apparaît à la fin de *messire*. Mais il n'en est plus de même de *Guillaume*, car là la rime ou la mesure pourraient souffrir d'une négligence. Nous aurons donc les alternances suivantes :

Fet lues droit missire *Guillaume* :
il ne me faut q'un tot seul *beaume*.

V. 1649-50.

Fet lues droit missire *Guillaumes* :
il n'a si bel en .ij. *roiaumes*.

V. 1679-80.

Voilà pour la rime (c'est une question de savoir si l'*s* de *Guillaumes* se prononçait en lisant ces vers à haute voix, mais la même question se pose pour *roiaumes*, et si ce n'est qu'une rime pour l'œil elle est du moins parfaite). Et voici pour la mesure :

.ij. et .ij. montent es roncins
missire *Guillaume et* Boidins.

V. 1802-3,

Missire *Guillames* et maint
de la cour, et conte et baron,
si envoient a Sainteron
prendre les ostex.

V. 1996-99.

Au vers 1996 *s* devait se prononcer, quoiqu'il ne soit pas exclu qu'il ait seulement marqué la nécessité d'une légère pause devant *et* pour éviter la liaison de *Guillaume* et de *et*. De toute façon l'*s* était nécessaire. Un copiste qui suit si fidèlement les indications de l'auteur, quelque ténues qu'elles soient, et qui les comprend si bien, est un homme attentif, consciencieux et qui ne va pas à la légère changer un *messire* en *monseigneur*, même si une stricte correction devait y gagner. Nous accepterons donc « Ça venez, *mon seigneur* Guillaume ».

Nous n'admettrons pas d'autre infraction à la règle traditionnelle dans *Guillaume de Dôle*. Mais s'il faut en croire les éditeurs du roman il y en aurait deux autres : Voici la première :

> Que qu'il avaloient des loges,
> la borjoise se prist bien garde
> que *mon segnor Guillaume esgarde*
> *sa fille* qui si ot biau cors.
> Mout sambla bien haut home lors
> quant il fu sor le grant destrier.
>
> Éd. R. Lejeune, v. 1552-57.

G. Servois, qui offre le même texte (v. 1545-50) [1], ne nous dit pas comment il a compris le passage souligné, mais M^me^ Rita Lejeune nous donne son interprétation dans une note au v. 1578 : « Si Jouglet fredonne cette « chanson d'Aaliz » à l'oreille de Guillaume, c'est sans doute par allusion galante à la jeune hôtesse dont le « beau corps » a été admiré par Guillaume (v. 1554-1555). Cette hôtesse s'appelle en effet Aaliz (v. 1807). » M^me^ Lejeune considère donc *mon segnor Guillaume* du v. 1554 comme un sujet et sa *fille* comme un complément direct. Ce n'est pas impossible. Mais cela ne nous semble pas probable. Tout d'abord Jean Renart ne craint pas les inversions où le complément précède le verbe et le sujet le suit. En voici un bon exemple :

> Quant vint qu'il covint alumer,
> lors sambla que *la vile arsist*
> *li ostex* ou Guillaumes sist.
>
> V. 2336-38.

1. Éd. G. Servois, 1893, *SATF*.

« Quand vint le moment d'allumer, l'hôtel où loge Guillaume resplendit d'une telle clarté qu'il sembla embraser soudain la ville entière. » Ce qui rend le sens très clair ici, c'est le cas-sujet *li ostex*. Mais supposé que dans une phrase de même type où il y ait également un substantif masculin et un substantif féminin, ce soit le mot féminin cette fois qui vienne après le verbe et soit le sujet, il faudra pour que la phrase reste claire que le substantif masculin placé avant le verbe et qui est régime montre clairement par son costume qu'il est un complément. Or c'est précisément ce que nous avons à mon sens aux v. 1554-55 cités plus haut. C'est la jeune fille qui regarde Guillaume, et non le contraire. Cette interprétation a l'avantage, à notre avis, de maintenir la correction grammaticale là où une négligence à cet égard aurait risqué de créer une équivoque et aurait éveillé l'attention de l'auteur.

D'autre part, pour le sens l'interprétation de M^me^ Lejeune est assurément plus conforme aux idées de notre temps. Mais l'est-elle à celles du XIII^e^ siècle ? L'est-elle au plan général de Jean Renart ? Pour lui, Guillaume est son héros et la fille de l'hôte, Aelis au beau corps, ne joue qu'un rôle très secondaire. Guillaume nous est représenté comme un vaillant chevalier qui s'intéresse plus aux péripéties d'un tournois qu'aux aventures amoureuses. Il est courtois et affable avec Aelis, sans plus. Jouglet, qui est un joyeux compère et sait observer, remarque en passant que l'hôtesse, en bonne mère qu'elle est, ne perd pas des yeux sa fille et qu'il ne lui échappe pas qu'Aelis est en contemplation devant ce beau chevalier. Jouglet a un petit sourire malicieux et passe. Jean Renart fait de même.

Quant à Guillaume, où qu'il aille, il attire tous les regards sur lui et parmi les admirateurs, les admiratrices ne manquent pas et ne cachent pas leurs sentiments. La fille de l'hôte n'est pas la seule à le regarder de tous ses yeux. Voici que les barons qui s'en vont au tournoi défilent devant une foule enthousiaste : bien des dames sont aux portes et aux fenêtres pour voir passer le brillant cortège :

> « A ! Dex ! », fet l'une, « qui est cil,
> a la cote de mustadole ?
> — C'est li biaus Guillaumes de Dole »

fet l'autre, « li bons chevaliers.
Mout le doit amer volentiers
cele qui de lui est amée :
mout est dame boneürée
qui de si prodome a le cuer !
— Cist a passé Graalent muer ! »
font cil et celes qui le voient ;
des cuers et des iex le convoient
tant com la grant rue lor dure.
Or oez estrange aventure :
que Dex li croist adès honor.
Atant ez vos l'empereor
qui vient, ferant des esperons,
et voit la joie et oit les sons
des flaütes et des vïeles,
et voit que *dames et puceles*
le resgardent de lor biaus iex.
« Mout se puet or cist amer miex »,
fet il en son cuer, « que maint autre. »

V. 2538–2559.

A la lumière de ces derniers vers nous ne croyons pas qu'il puisse rester le moindre doute sur le sens des vers 1554-5.

Le second passage où les éditeurs du roman ont cru devoir admettre un manquement aux règles traditionnelles de la déclinaison est donné ainsi par G. Servois :

Fet Boidins : « Bien dit Jouglès voir,
Mon segnor, de vostre maniere.
— Mout nos a moustré bele chiere, »
Fet ses hostes, « en son venir.
Bien porra encor avenir
Que bien li ert guerredonée
Ceste chape de vair fourrée
Et ciz sables noir come meure. »

V. 1843-50.

Le même passage devient dans l'édition Lejeune :

Fet Boidins : — « Bien dit Jouglès voir,
Monsegnor ! : de vostre maniere,
Mout vos a moustré bele chiere. »
Fet ses hostes : « En son venir

Bien porra encor avenir,
Que bien li ert guerredonee
Ceste chape de vair fourree
Et ciz sables, noirs come meure.

V. 1852-59.

Et voici l'interprétation de Mme Lejeune (note aux v. 1852-4) : « Je pense que Boidins s'adresse ici à Guillaume et lui dit, après avoir écouté Jouglet qui chante *Bien doi joie avoir :* « Jouglet dit la vérité, monseigneur ; pour votre attitude à son égard, il vous montre face réjouie. » Ainsi les deux éditeurs, quelle que soit leur ponctuation qui diffère singulièrement, quel que soit leur texte (G. Servois imprime « Mout *nos* a moustré », Mme Lejeune « Mout *vos* a moustré ») et quel que soit le sens qu'ils donnent au passage, sont d'accord au moins sur un point : pour l'un comme pour l'autre *mon segnor* est un vocatif ayant la valeur d'un « messire ! » S'ils ont raison, nous n'avons pas seulement là un exemple d'un cas-régime mis pour un cas-sujet, mais le premier exemple d'un « monseigneur » ou d'un « messire » tout court, employé à l'imitation de *sire* comme une forme d'adresse respectueuse. En effet, si nous écartons deux textes extrêmement douteux sur lesquels nous allons revenir, nous n'avons pas trouvé, ni au XIIe siècle ni au XIIIe, un seul autre exemple de « messire » ou « monseigneur » non suivis d'un substantif et ayant pleine valeur par eux-mêmes. Ce serait donc, si nous ne nous trompons pas, le seul.

Nous hésitons à l'accepter. Nous allons proposer une autre interprétation, qui ne s'impose pas, il est vrai, mais qui nous semble au moins aussi vraisemblable que celle que nous venons de rappeler. A notre avis *mon segnor* pourrait être un datif complément indirect de *dit*, ce ne serait pas un terme de politesse adressé à Guillaume, le mot désignerait l'empereur Corras qui est en effet le seigneur du chambellan Boidin. Boidin, qui vient de recevoir des mains d'un valet de Guillaume « un beau surcot d'écarlate et de vair entier », se tourne vers le jeune chevalier et s'écrie au moment de prendre congé : « Ah ! Jouglet dit bien vrai à mon seigneur quand il loue vos manières [littéralement : à propos de vos manières]. » Et l'hôte, qui lui aussi a été étrenné d'une chape et d'un surcot « qui flairait encore la graine », de faire chorus avec Boidin : « Il nous a

fait une bien belle mine dès son arrivée, mais cela lui portera bonheur. » Si Guillaume a été appelé à la cour, s'il est devenu le favori de l'empereur, c'est en effet aux louanges de Jouglet qu'il le doit. Pour la construction de *dire* avec un datif, elle est courante. En voici deux exemples entre bien d'autres :

Mordrés *mon seignor Gavain dist :*
Li chevaliers, se Dieus m'aït,
vous salue et vous connoist bien.
Gerbert, *Perceval*, v. 3283-85 [1].

Que *dirai jo Agolant*, mon segnor ?
Aspremont, 357.

Si on accepte notre interprétation, Jean Renart a donc maintenu ici encore la correction grammaticale. Et il n'a pas employé *mon seigneur* tout court comme terme d'adresse.

Nous avons réservé il y a un instant deux textes douteux où on trouverait apparemment ce dernier emploi. Le premier est dans le discours de Musart le chameau de la branche V[a] de *Renart*. Musart est un Italien, ami du pape, son légat en France, et fort bien vu du roi. Nous sommes à la cour de Noble le lion, où le procès de Renart est engagé : le roi demande conseil au sage légat. D'une voix éclatante Musart ouvre son avis sans tarder :

Quare, *mesire*, me audite !
Nos trobat en decrez escrite
en la rebrice publicate
de matrimoine violate...
Messire, par la corpe seinte,
se la jugement si aseinte,
et tu nos sies bon seignor,
fai droit jugar par toe anor,
par la seinte croise de de !
V. 457-460 et 475-79.

Voilà bien dans le même passage deux exemples d'un *messire* tout court adressé au roi Noble. Mais quel fond faire sur cet étonnant charabia franco-italien ? Où l'auteur veut-il que nous riions, et de quoi ? Les contemporains le savaient sans doute. Nous venons trop tard. Pourtant nous pouvons deviner

1. Éd. Mary Williams, 2 vol., 1922-25, *CFMA*.

presque à coup sûr que les fautes de genre étaient aussi comiques chez un étranger qu'elles le sont aujourd'hui. Par contre le *seigneur* du v. 477 n'a pas dû choquer considérablement les lecteurs de l'époque, à qui cet emploi ne pouvait être inconnu, à moins que le contraste entre la grandiloquence du savant orateur et la familiarité du terme ainsi employé ne les ait amusés. Mais « messire » ? Quelle est ici l'intention de l'auteur ? Nous ne pouvons proposer que des hypothèses. Ou bien il y a là un emploi réel et il faut admettte qu'on pouvait ainsi saluer les rois tout au moins, mais dans ce cas pourquoi ne trouve-t-on pas d'autre exemple de cet usage dans les textes du XII^e^ siècle ? Pourquoi n'en-a-t-on pas signalé au XIII^e^ siècle (en dehors de l'exemple de *Guillaume de Dôle* que nous avons cru devoir écarter) ? Et d'autre part il est visible qu'au v. 457, le premier du discours de Musart, *mesire* encadré entre deux expressions d'intention comique *quare* et *me audite* ne peut pas passer lui non plus sans qu'il s'y attache une nuance de ridicule. Le mot serait-il une joyeuse transposition du *messere* italien (voir les variantes du v. 475 dans le tome II de l'édition Martin) ? Peut-on supposer enfin que « messire » est pour « messire Noble » et que l'omission du nom propre après le titre ait été aussi vulgaire au XII^e^ siècle que l'omission du nom propre après *mister* (correspondant à la forme polie *Mr. Smith*) peut l'être aujourd'hui en anglais ?

Le second passage du même genre se trouve dans la branche I^b^ : c'est Renart teint en jaune et se donnant pour un jongleur breton qui répond aux questions d'Ysengrin dans un mauvais jargon franco-anglais. Situation analogue à celle que nous venons de décrire dans la branche V^a^ , et peut-être y a-t-il imitation de la part de I^b^ :

Dont estes vos ? de quel païs ?
Vos n'estes mie nés de France
ne de la nostre connoissance.
— Nai, *mi seignor*, mais de Bretaing.
Moi fot perdez tot mon gaaing
et fot cerchier por ma compaing.

V. 2354-59.

Ici encore on sent une intention comique dans l'emploi de

ce terme d'adresse, sans que nous puissions dire à première vue où précisément réside le comique. Dans les branches de *Renart* Ysengrin est à l'occasion « messire Ysengrin », comme le lion est « messire Noble ». Peut-être la faute consiste-t-elle une seconde fois à employer le titre honorifique en se dispensant d'y ajouter le nom du personnage (que Renart du reste n'est pas censé connaître encore), sans compter l'emploi du cas-régime pour le cas-sujet, erreur plus vénielle. En somme, le prétendu étranger, qui fait l'ignorant bien intentionné, substitue au *sire* attendu un *mi signeur* hétéroclite et baroque. Cinq manuscrits[1] ont trouvé l'expression obscure et l'ont remplacée par un simple *seignor*, ce qui, vu l'emploi constant de cette forme pour s'adresser à un groupe de gens, cause ici une équivoque qui a semblé plus amusante aux copistes de ces manuscrits.

Après cette longue digression, et jusqu'à preuve du contraire, nous ne nous sentons autorisé qu'à retenir un seul exemple probant de l'emploi de *mon seigneur* au cas-sujet : « Ça venez, *mon seignor Guillaume* » (*G. de Dôle*, 2978). Mais aussi il suffit pour établir qu'il y a là un emploi connu, quoique probablement limité à la langue familière. Il ne pénétrera que tardivement dans les livres. Il va de soi que Villehardouin ne le connaît pas, puisqu'il n'admet même pas le « messire » devant un nom de chevalier. Il est plus significatif que Robert de Clari et Henri de Valenciennes n'en aient pas un seul exemple. Si nous avions le manuscrit original de Joinville, il nous semble probable que le néologisme en question y apparaîtrait de temps en temps. D'une chose au moins nous sommes sûrs, c'est que Joinville n'a employé ni « messire » ni « monseigneur » comme terme d'adresse direct et suffisant. Aucune cuisine de son texte n'aurait pu dissimuler le fait. Enfin avec les *Miracles de saint Louis* nous avons un texte de langue, non pas vulgaire, tant s'en faut, mais familière — une familiarité de gens cultivés, et aussitôt les « monseigneurs » valant « messires » s'y produisent en telle abondance que nous n'avons plus qu'à nous incliner : un emploi autrefois incorrect, puis peu à peu admis timidement dans la langue familière, est maintenant un usage dûment reconnu, même par des clercs et des prélats instruits.

1. Voir le texte de la collection β dans l'éd. M. Roques, 1948, *CFMA*, p. 81, v. 2406-11.

Il vaut la peine de regarder d'un peu près cet effacement d'une distinction longtemps essentielle. Prenons le miracle XIII qui met en scène trois chevaliers, un curé de paroisse, et rappelle le souvenir du saint roi. Nous ne ferons pas état de 3 ou 4 exemples du titre récrits dans le manuscrit par un copiste postérieur. Il reste 35 exemples de « messire » ou « monseigneur » suivis d'un nom de personne. Ces mots sont ainsi répartis : 2 « messires » sujets, 10 « monseigneurs » régimes, et 23 sujets. On voit qu'il y a seulement 12 formes « correctes » contre 23 « incorrectes ». On voit de plus que pour la désignation du sujet « messire » est concurrencé et presque annihilé par « monseigneur », étant l'un à l'autre dans la proportion de 23 à 2 en faveur du terme victorieux. Le passage suivant montre bien le triomphe de *monseigneur* :

Et le dit *mon seigneur Gautier*, sa foi donnee en la main *mon seignenr Jehan Bouni de Fresnes* et certain salaire promis de trois cenz livres par celui meemes *mon signeur Nichole* devant dit, le dit *mon seigneur Gautier* promist que il passeroit avecques le dit *mon seigneur Nicole* et seroit de son mesnage outre mer. XIII, 16.

Messire n'a pas disparu tout à fait, mais on n'en sent plus la valeur, témoin, dans un autre passage, le contraste des formes avec l'identité du rôle :

Et comme le terme du passage fere aprochast et le dit *mon seigneur Nichole* eust oÿ que li diz *mes sires Gautiers* li defailloit et iroit avecques un autre, le dit *mon seigneur Nichole* li dist comment l'en li avoit dit que il li vouloit faillir de covenant. XIII, 23.

Messire n'est-il jamais employé comme régime ? Nous n'en avons trouvé aucun exemple dans le livre des *Miracles*. Quoi qu'il doive arriver au siècle suivant, et contrairement à ce qu'on nous laisse entendre d'ordinaire, il est certain que dans le dernier quart du XIII^e^ siècle *monseigneur* est la forme favorite du titre au cas-sujet comme au cas-régime, même quand il ne s'agit, comme dans le recueil des *Miracles* que de curés de paroisse ou de chevaliers de petite noblesse provinciale.

Il est curieux que, dès qu'il est question d'un « sire » qui est le nôtre, c'est à dire quand il ne s'agit plus d'un terme purement honorifique, mais d'une expression indiquant en pre-

mier lieu un lien commun de suzeraineté, spirituelle ou temporelle, c'est-à-dire encore dès que le possessif est celui de la pluralité et conserve sa valeur propre, les choses changent. *Nostre Sire* en parlant de Dieu se maintient assez bien en face de *Nostre Seigneur*, qui est tout de même la forme la plus fréquente. Voici des exemples des deux emplois :

Mes *Nostre Sire Diex*, dist ele, et la Virge Marie et le benoiet saint Loÿs me déliverront tost, car j'ai grant doleur es membres malades. II, 108.

Il avoit mout grant esperance que *Nostre Sires* li feist grace par les merites de lui. XIII, 84.

Il pensa en son cuer que *Nostre Seigneur* le deliverroit par les merites de de lui. XIII, 76.

Et lors le dit mon seigneur Nicole voua et promist que a ses propres piez il iroit au tombel mon seigneur saint Loÿs, que *Nostre Seigneur* tout puissant par les merites d'icelui saint le vosist delivrer de si grant chetiveté, de si grant tristece et de si grant doleur. XIII, 88.

A côté du roi des cieux le roi de la terre. Nous avons vu qu'on peut appeler ce dernier tantôt « mon seigneur le roi », tantôt « nostre sire le roi ». Voici un nouvel exemple de cette appellation :

[Comme] *nostre sires li rois Phelipes* fust alé eu jour ensivant a Saint Germain en Laie et mestres Dudes fust alé avecques lui, et cil mestre Dudes eust mengié au disner le jour de Penthecoste, il se senti griement malade. XXXVIII, 12.

On dit donc « nostre sires li rois » tout aussi bien que « nostre Sire Diex », mais il est remarquable qu'on semble éviter dans le même emploi « nostre seigneur le roi ». Il faut donc que « nostre sire le roi » puisse avoir à l'occasion valeur de régime. Et c'est ce que nous trouvons en effet dans le livre des *Miracles* :

Et com il fussent alez outre Cristeul jusqu'a l'orme de Bonnel et atendissent ilec *nostre sire le roi*, il trouverent ilec une femme qui disoit que ele estoit de Bourgoigne. LVI, 13. Cf. LX, 45.

Lors avint einsi que Emmeline de Meleun, femme jadis Tiebaut, du celier *nostre sire le roi de France*, vint au dit chevalier. LX, 48.

Il est clair que, tout au moins pour le rédacteur du livre des *Miracles*, « Nostre Seigneur » suggère si visiblement la per-

sonne de Dieu qu'instinctivement il écarte cette appellation quand c'est le roi qu'il veut désigner. « Nostre sire » devient ainsi un terme consacré qui ne varie plus suivant sa position dans la phrase.

Ajoutons que l'expression « sire Dieu » ou « beau sire Dieu » qui maintient et maintiendra longtemps encore un emploi archaïque pourra très bien voisiner avec « mon seigneur » honorifique par lequel on s'adresse, comme nous l'avons vu, au défunt roi saint Louis :

Biau sire Diex et *mon seigneur saint Loÿs*, envoiez moi santé et m'ostez de ceste chartre ! X, 36

Notons enfin une opposition au premier abord bien surprenante. Les prélats, évêques ou archevêques, sont mentionnés le plus souvent par leur titre ecclésiastique, suivi du nom de la ville siège de leur diocèse : « l'evesque de Spolete » LI, 171, « l'evesque de Loon » XL, 15, « l'arcevesque de Reins » XL, 13 et 16, mais le titre honorifique peut précéder : « Et comme *mon seigneur l'arcevesque de Roen* li montrast son anel quant ele estoit devant les examinateurs... » LI, 165. Pourtant voici qu'à côté de ce « mon seigneur » au cas-sujet apparaît un « mes sires » également au cas-sujet. Et qui est ainsi désigné ? Le pape lui-même : « messires Bonifaces papes witiemes de bonne memoire... » *Canonisation*, 15. Monseigneur l'archevêque et messire le pape ! Se peut-il quelque chose de plus contraire à la doctrine régnante ? Toutefois le contraste n'est qu'apparent. « Mon seigneur l'arcevesque » est de la langue ordinaire du rédacteur des *Miracles* ; « mes sires Bonifaces papes » provient d'un scribe postérieur qui a ajouté à son original quelques extraits francisés de la bulle de canonisation. C'est à ce scribe que nous devons le « messires » : il a cru bien faire, s'agissant du pontife de Rome, d'appliquer rigoureusement en son honneur les règles de la déclinaison.

Le XIV^e^ siècle.

Au XIV^e^ siècle nous avons de nouveau la chance de pouvoir consulter deux historiens qui sont en même temps d'excellents

écrivains, Jean le Bel pour la première moitié du siècle, Froissart pour la seconde. C'est chez eux que nous irons chercher nos témoignages.

Jean le Bel.

Jean le Bel[1] nous apporte une grande surprise. Les *Miracles* de saint Louis nous ont révélé l'équivalence de *mes sire* et de *mon seigneur* à la fin du XIII^e^ siècle, tout au moins dans les milieux ecclésiastiques. Du reste ce qu'on trouve dans ce livre est si conforme à ce qu'on attend qu'il n'est pas trop hardi d'en accepter le témoignage comme valable pour tous les milieux. Le même livre nous atteste encore la grande avance qu'a prise *mon seigneur* sur son synonyme *mes sire*, qui a bien l'air d'être en plein recul. Or Jean le Bel renverse tout net le sens du mouvement. Le terme courant chez lui est *messire*. Il n'ignore pas *monseigneur*, mais nous verrons dans un instant quelle maigre place il lui fait à côté de l'autre. Pour le moment, notons que *messire* désigne aussi bien les plus grands seigneurs que les plus modestes chevaliers. En voici la preuve :

Ledit *messire Jehan de Haynau* eust bien en sa compaignie V^c^ armeures de fer bien et noblement montés. Aprez, en feste de Penthecouste, vint *messire Willaume de Juley*..., lequel *messire Guillaume* fut puis duc de Juley... I, p. 41.

Si envoyerrent ung evesque, deux chevaliers bannerès et II bons clercs à *messire Jehan de Haynau*, pour luy prier et aydier à mettre conseil à ce que cil genty roy fut marié, et que il voulsist donner bon moyen à ce que *messire le conte Willaume de Haynau*, son frere, et conte aussy de Hollande et de Zelande, luy voulsist envoyer une de ses filles. I, 78.

L'evesque de Liege, *messire Aoust de la Marche*, qui adoncques estoit, y fut bien souffisaument mandé. I, 127.

Chascun doibt sçavoir que le roy Philippe fut grandement courouchié, aussy fut *messire Charles de Bloys*, quant ilz sceurent que le conte de Montfort leur fut eschapez. I, 263.

Et aussy y morut *messire Jehan de Clermont*, mareschal de France, et plus de C chevaliers et escuiers, et durement y fut navré *messire Arnoul d'Audenhem*, l'aultre mareschal. II, 234.

A son mandement vinrent à Parys grant foison de seigneurs ; c'est assa-

1. *Chronique de Jean Le Bel*, éd. J. Viard et E. Déprez, 2 vol., 1904-05.

voir : le gentil et vaillant cuer de homme, le roy de Boheme et *messire Charles*, son filz, esleu par le pourchas de son gentil pere à roy d'Alemaigne. II, 71.

Si tost que ce chastel fut abatu, *messire Jehan de France*, qu'on appelloit adonq duc de Normandie, se departi, dont on eut grand merveille. I, 173.

Du reste qu'on n'aille pas croire que *messire* n'est ici employé qu'en stricte conformité avec les règles de la déclinaison. Si dans toutes ces phrases, sauf en un unique cas, il représente un sujet, c'est que nous les avons choisies à dessein. En réalité *messire* est très fréquemment employé comme régime, ainsi qu'on peut le voir par les exemples suivants :

Les XII pers et les barons de France donnent par commun accort le royaume de France à *messire Philippe*, filz jadis à *messire Charles de Valois*, frere jadis à ce beau roy Philippe dessus dit. I, 8.

Aprez, il avint que cil roy prist ledit *messire Robert* en hayne. I, 96.

Et assiegerrent le chastel d'Escaduevre, qui estoit à *messire Jehan de Haynaut*. I, 173.

Par cel avantage que le roy fist à *messire Olivier de Clichon* et non à *messire Henry*, les envieux se penserrent d'aultre chose que de verité par aventure. II, 25.

Ilz detinrent le champ et prinrent le mareschal du roy, *messire Guy de Noyelle*, *messire Renault de Pons*, *messire Arnoul d'Auderhan* et pluseurs aultres chevaliers et escuiers. II, 191.

Et manda au derrain le pape *messire l'Archieprestre* en Avignon et luy fist aussi grande reverence que s'il fust le roy de France. II, 245.

Il est clair que le mot *messire* est indifférent à la notion de cas. Invariable, il est sujet ou régime au gré de l'écrivain. Cela est si vrai qu'on peut le mettre tel quel, dans un rôle de sujet, côte à côte avec un mot soumis aux règles de la déclinaison et qui est au cas-régime :

Si envoya celle part pour l'assieger [Saint Jean d'Angély] *messire Guy de Noyelle* et le vaillant chevalier, *le seigneur de Beaugny*, ses II mareschalz, avecques grand foison de gens d'armes. II, 187.

Et leur dit qu'ilz priassent le seigneur de Labret, le seigneur de Ponmers, le seigneur de Lespare, *messire Alixandre*, *seigneur de Chaumont*, et à tous ses aultres chevaliers et amis de Gascongne. II, 188-9.

Ce second exemple est encore plus probant que le premier, car «seigneur de Chaumont » n'est pas un des termes de l'énu-

mération, mais une simple apposition à « messire Alexandre ». A priori on aurait pu concevoir un *messire* qui fût un *sire*, ou un *monseigneur* qui fût un *seigneur*, mais nous avons ici un *messire* qui est un *seigneur*. Dans ce curieux rapprochement — et il y en a bien d'autres exemples — *seigneur* est régulièrement un régime, et *messire* échappe à toute grammaire. Les deux mots, tout voisins qu'ils sont par leur forme et par leur histoire antérieure, sont donc, à nous en rapporter à Jean le Bel, engagés sur des voies différentes : l'un ne connaît plus les cas, l'autre sait encore se plier aux règles de la déclinaison.

Qu'en est-il de l'opposition, non plus entre *messire* et *monseigneur*, mais entre *sire* et *seigneur ?*

Voici des exemples de *sire* et de *seigneur*, le premier sujet, le second régime :

Sujet. — Quant le conte de Moret et *le sire de Douglas* virent le meschief qui estoit à venir à celz jœunes seigneurs, ilz saillirent avant. I, 116.

Et firent tant par leurs messages et par l'or et l'argent qu'ilz avoient que le duc de Guerle, le marquis de Juley pour lui et pour l'archevesque de Coulongne, Valerant son frere et *le sire de Fauquemont* vindrent à Valenchiennes parler à eulx par devant le gentil conte de Haynau. I, 125.

De par le roy Philippe y vinrent le duc de Bourbon, messire Jehan de Haynau, *le sire de Beaugiu* et messire Jeffroy de Charni. II, 159.

Adoncques, *le sire de Craon* et messire Boucicaud prirent IIIc armeures de fer et dirent qu'ilz iroient veoir ces Angloys de plus prez. II, 230.

Régime. — Si avint que nouvelles en vindrent à messire Jehan de Haynau, *seigneur de Beaumont*, I, 14.

Le conte de Haynau envoya messire Thierry, *le seigneur de Fauquemont*, à tout cent armeures de fer... I, 174.

Enfin fut tant traittié que le prince de Galles s'acordoit de laissier toutes les villes et chasteaulx qu'il avoit conquis, et quittier de prison *le seigneur de Craon* et pluseurs aultres prisonniers. II, 233.

Quant l'ost des Françoys fut ainsy logié, le roy Philippe envoya ses mareschaulx, *le seigneur de Beaujeu* et *le seigneur de Saint Verrand*, pour espyer et considerer comment et par où il pourroit aprochier l'ost des Angloys plus convenablement. II, 157.

On pourrait multiplier les exemples de cette fidélité aux lois traditionnelles de la grammaire. Ceux que nous venons de citer suffisent à assurer la réalité du fait. Mais ne faisons pas la part trop belle au conservatisme de Jean le Bel. Il y a des

exceptions. Nous les avons relevées toutes. Elles sont au nombre de 10, 7 dans le tome I et 3 dans le tome II. Sur ces 10, 5 nous présentent *sire* dans un rôle de régime (t. I, p. 11, ligne 3, 102 l. 11, 102 l. 17, 103 l. 3, 137 l. 11) et 5 *seigneur* dans un rôle de sujet (t. I, 39-40 l. 5, 101 l. 20; t. II, 189 l. 27, 260 l. 6, 293 l. 3). Voici deux exemples de chacun de ces cas :

Et eurent en aprez moult contre cuer ledit *sire de Mortemer*. I, 102 l. 11.

Quant il les eust assez festié et honnouré, il eut conseil qu'il parleroit au dit duc, son cousin, au duc de Guerle, son serourge, au marquis de Juley et à messire Jehan de Haynau, et au *sire de Fauquemont*, et aux aultres seigneurs dont il avoit le convenant. I, 137 l. 11.

Si s'acorderrent à tant que *le seigneur de Beaugieu* demourroit devant la ville à tout la moytié de l'ost. II, 189 l. 27.

De Brabant y fut messire Henry de Bautresem, *seigneur de Berghes*, messire Gerard de le Heyde, messire Francq de Halle. II, 293 l. 3.

Ces exceptions ne constituent qu'une minorité au regard des nombreux cas où la règle est observée. Elles nous laissent voir toutefois que l'observation de cette règle est due plutôt à une intention délibérée de la part de l'auteur qu'à l'application machinale d'un paradigme bien vivant.

Il n'est pas sans intérêt non plus de remarquer que tous les emplois de *sire* (suivi de la préposition *de* et d'un nom de fief ou d'origine) comme régime se trouvent dans les 137 premières pages du tome I, qui en a 342, et que le tome II, qui compte 324 pages, n'en a pas un seul. Comme la composition de la *Chronique* s'est étendue sur une douzaine d'années (voir éd. Viard-Déprez, Introduction, t. II, p. xvj), il est possible que Jean le Bel ait au cours de son travail modifié un peu ses idées sur la valeur comparée de *sire* et de *seigneur*. Tandis qu'il maintient rigoureusement l'invariabilité en cas du terme *messire*, il donne l'impression de vouloir sur le tard confiner l'usage de *sire* suivi de la préposition *de* à l'expression du sujet, et semble plus disposé d'autre part à accueillir *seigneur* dans l'emploi de sujet aussi bien que de régime. Il y a là peut-être la première apparition d'une tendance qui ne fera que s'accentuer aux siècles suivants jusqu'au moment où *seigneur* remplacera définitivement *sire* dans toutes les positions, ou peu s'en faut.

Quel est le rôle de *monseigneur* dans les deux volumes de la *Chronique* ? Rappelons que nous ne nous occupons ici que du titre honorifique. Nous écarterons donc d'entrée de jeu les deux exemples suivants :

Ha ! seigneurs, ne vous esbahissiez pour *monseigneur* que nous avons perdu, ce n'estoit que ung homme ; veez cy mon petit filz qui recouverra tout, se à Dieu plaist. I, 271.

Je l'ay escript au plus prez de la verité, ainsy que je l'ay ouy recorder à *mon seigneur* et amy messire Jehan de Haynau, que Dieu absoulle, de sa propre bouche. II, 105.

Dans la première phase, c'est la comtesse de Montfort qui, s'adressant à ses partisans, leur parle de son mari. Nous savons que c'est là un sens fréquent de *sire : seigneur*, et il faudrait écrire : « Ne vous esbahissiez pour *mon seigneur* que nous avons perdu. » Dans la seconde phrase — comme dans la première — le possessif a toute sa valeur, il s'agit de quelqu'un qui est réellement le « seigneur » de Jean le Bel. C'est là une signification également bien connue de *mes sire : mon seigneur*. Du reste le significatif rapprochement de *mon seigneur* (grammaticalement correct) et de *messire* (invariable comme d'ordinaire chez Jean le Bel) indique suffisamment ce qu'il en est.

Restent 20 exemples du *monseigneur* « honorifique ». C'est un chiffre singulièrement bas, si on le compare à celui des « messires ». De ce dernier il n'y a pas moins de 809 exemples. *Messire* et *monseigneur* désignent des chevaliers ou en tout cas des nobles (car il y a ici à faire une légère réserve sur laquelle nous reviendrons). Le fait est acquis depuis longtemps, et Jean le Bel ne fait que se conformer à une tradition qui est entrée dans les mœurs. Mais puisque chez lui *messire* est une forme qu'il emploie aussi volontiers au régime qu'au sujet, on peut se demander pourquoi il subsiste tout de même dans son livre quelques exemples de *monseigneur*. A qui réserve-t-il cet emploi et dans quelles conditions ?

En tête de la liste, le clergé, disons plutôt le haut clergé, qui du reste n'apparaît ici que comme membre actif et combattant du corps féodal. Les 3 exemples de notre liste que nous portons ici mettent en scène 2 évêques qui ont été tous deux successivement à la tête du diocèse de Liége. On sait quel puis-

favorisés du « monseigneur », ce titre ou bien est à égalité avec « messire » ou ne représente qu'une minorité infime des emplois par rapport à ceux de « messire ».

Constatation analogue quand on passe à quelques-uns de ceux qui ne sont qu'une fois « monseigneur ». L'évêque Englebert de la Marche est aussi une fois « messire », Guillaume de Cadoudal l'est 2 fois (I, 301 et 306), Wenceslas de Luxembourg 2 fois (I, 237 et 239), Gautier de Masny 14 fois (I, 155, 179, 302, 318, 330, 333 ; II, 4, 49, 61, 118 (2 ex.), 159, 161, 168).

C'est le moment de remarquer que sur les 20 exemples de *monseigneur* un seulement représente un sujet et que les 19 autres représentent un régime. Il ne saurait y avoir là un hasard. Quelle qu'ait pu être l'intention dernière de Jean le Bel dans sa distribution des « messires » et des « monseigneurs », il est certain que dans son emploi de *monseigneur* tout au moins il a tenu grand compte des règles de la grammaire. Pour lui *messire* est un terme omnibus qui peut occuper toute position dans la phrase, tantôt sujet, tantôt régime, au gré de l'écrivain. Mais dès qu'il a recours à *monseigneur*, il se rappelle fort bien que le mot est originairement un régime, et il l'emploie délibérément comme tel : 19 exemples sur 20 le montrent de toute évidence. Le terme, là où il apparaît, fait donc double emploi avec un des aspects de *messire*. Toutefois pour juger *monseigneur* à sa juste valeur, il faut voir quelle est sa fréquence par rapport à *messire* complément direct ou indirect. Il y a dans les 2 volumes de la *Chronique*, nous l'avons dit, 809 exemples de *messire*. Or sur ce total en 320 cas *messire* est un régime : 19 contre 320, la proportion est éloquente : elle montre le peu d'importance de *monseigneur* dans le vocabulaire de Jean le Bel. Il va de soi que, dans nos calculs de tout à l'heure, nous n'avons opposé aux « monseigneurs » appliqués à tel ou tel personnage que des « messires » employés au cas-régime.

Dans un cas seulement, nous venons de l'indiquer, *monseigneur* est un sujet. Voici le passage :

[Le comte de Flandre dit qu']il avroit son droit quant il'z pourroit ; et requist le duc [de Brabant] et le pays qu'ilz voulsissent oster leurs mains de Malignes, qui estoit son droit heritage et que *monseigneur* son pere avoit bien acquis à l'Esglise de Liege, combien que le duc, qui mort estoit, l'avoit longuement maintenu et manié sans raison. I, 229.

On croit entendre la voix même du comte disant : « Monseigneur mon père a acquis cette terre. » Dans ce cas *monseigneur* serait en réalité « mon seigneur » et indiquerait un lien de parenté. Il reste toutefois que Jean le Bel n'a pas écrit « *son* seigneur son père », et qu'ainsi nous avons bien là le titre honorifique : l'exemple conserve donc toute sa valeur. Ce passage, tout unique qu'il soit, dans la *Chronique*, montre que Jean le Bel connaissait l'emploi de *monseigneur* au cas-sujet — ce qu'on aurait pu soupçonner — et que c'est volontairement qu'il l'a écarté partout ailleurs.

Pourquoi ne s'en est-il pas tenu au seul *messire*, puisque le mot lui plaisait tant ? C'est probablement qu'il entendait le « monseigneur » autour de lui et qu'il n'a pas voulu le bannir complètement, y voyant sans doute une sorte d'affectation. Il est possible aussi qu'il ait remarqué une certaine tendance chez ses contemporains à appliquer le mot *monseigneur* de préférence aux grands personnages du monde féodal : son emploi du mot pour parler du jeune Édouard, futur roi d'Angleterre, semble nous autoriser à le croire, et aussi le fait que le « monseigneur » est réservé par lui principalement aux Anglais et aux Flamands, à l'exclusion presque totale des Français. Malgré sa profession d'impartialité, Jean le Bel a en effet ses préférés, ce qui est très admissible, et il n'est pas toujours très bien disposé pour les autres. Mais il est très caractéristique de Jean le Bel écrivain que, tout en reconnaissant la valeur sentimentale d'un *monseigneur* bien placé, il ne l'ait accueilli, sauf en une seule exception, que dans le cadre de la grammaire traditionnelle.

Enfin on peut se demander si parfois le mot *monseigneur*, toujours au cas-régime, bien entendu, n'est pas inséré dans une longue série de « messires » pour la variété :

Ilz eurent conseil qu'ilz tireroient celle part et se combasteroient à messire Loys d'Espagne, puis le descouvrirent à messire Yvon de Tigury, à messire de Gingant, à *monseigneur de Landreniaz*, à *monseigneur de Quadudal*, à messire Jeffroy de Malatrait, à messire Henry de Pennefort, aux II freres de Lendale, à la Haze, à messire Hugue de Milhy, à messire Jehan le Boutillier, à messire Humbert de Fresnay, à messire Alain de Surhonde, maistre des archiers, et à tous les chevaliers et escuiers qui estoient dedens Hainebon. I, 326.

Donques il envoya tantost IIII gentilz chevaliers, desquelz moult se fioit;

favorisés du « monseigneur », ce titre ou bien est à égalité avec « messire » ou ne représente qu'une minorité infime des emplois par rapport à ceux de « messire ».

Constatation analogue quand on passe à quelques-uns de ceux qui ne sont qu'une fois « monseigneur ». L'évêque Englebert de la Marche est aussi une fois « messire », Guillaume de Cadoudal l'est 2 fois (I, 301 et 306), Wenceslas de Luxembourg 2 fois (I, 237 et 239), Gautier de Masny 14 fois (I, 155, 179, 302, 318, 330, 333 ; II, 4, 49, 61, 118 (2 ex.), 159, 161, 168).

C'est le moment de remarquer que sur les 20 exemples de *monseigneur* un seulement représente un sujet et que les 19 autres représentent un régime. Il ne saurait y avoir là un hasard. Quelle qu'ait pu être l'intention dernière de Jean le Bel dans sa distribution des « messires » et des « monseigneurs », il est certain que dans son emploi de *monseigneur* tout au moins il a tenu grand compte des règles de la grammaire. Pour lui *messire* est un terme omnibus qui peut occuper toute position dans la phrase, tantôt sujet, tantôt régime, au gré de l'écrivain. Mais dès qu'il a recours à *monseigneur*, il se rappelle fort bien que le mot est originairement un régime, et il l'emploie délibérément comme tel : 19 exemples sur 20 le montrent de toute évidence. Le terme, là où il apparaît, fait donc double emploi avec un des aspects de *messire*. Toutefois pour juger *monseigneur* à sa juste valeur, il faut voir quelle est sa fréquence par rapport à *messire* complément direct ou indirect. Il y a dans les 2 volumes de la *Chronique*, nous l'avons dit, 809 exemples de *messire*. Or sur ce total en 320 cas *messire* est un régime : 19 contre 320, la proportion est éloquente : elle montre le peu d'importance de *monseigneur* dans le vocabulaire de Jean le Bel. Il va de soi que, dans nos calculs de tout à l'heure, nous n'avons opposé aux « monseigneurs » appliqués à tel ou tel personnage que des « messires » employés au cas-régime.

Dans un cas seulement, nous venons de l'indiquer, *monseigneur* est un sujet. Voici le passage :

[Le comte de Flandre dit qu']il avroit son droit quant il'z pourroit ; et requist le duc [de Brabant] et le pays qu'ilz voulsissent oster leurs mains de Malignes, qui estoit son droit heritage et que *monseigneur* son pere avoit bien acquis à l'Esglise de Liege, combien que le duc, qui mort estoit, l'avoit longuement maintenu et manié sans raison. I, 229.

On croit entendre la voix même du comte disant : « Monseigneur mon père a acquis cette terre. » Dans ce cas *monseigneur* serait en réalité « mon seigneur » et indiquerait un lien de parenté. Il reste toutefois que Jean le Bel n'a pas écrit « *son* seigneur son père », et qu'ainsi nous avons bien là le titre honorifique : l'exemple conserve donc toute sa valeur. Ce passage, tout unique qu'il soit, dans la *Chronique*, montre que Jean le Bel connaissait l'emploi de *monseigneur* au cas-sujet — ce qu'on aurait pu soupçonner — et que c'est volontairement qu'il l'a écarté partout ailleurs.

Pourquoi ne s'en est-il pas tenu au seul *messire*, puisque le mot lui plaisait tant ? C'est probablement qu'il entendait le « monseigneur » autour de lui et qu'il n'a pas voulu le bannir complètement, y voyant sans doute une sorte d'affectation. Il est possible aussi qu'il ait remarqué une certaine tendance chez ses contemporains à appliquer le mot *monseigneur* de préférence aux grands personnages du monde féodal : son emploi du mot pour parler du jeune Édouard, futur roi d'Angleterre, semble nous autoriser à le croire, et aussi le fait que le « monseigneur » est réservé par lui principalement aux Anglais et aux Flamands, à l'exclusion presque totale des Français. Malgré sa profession d'impartialité, Jean le Bel a en effet ses préférés, ce qui est très admissible, et il n'est pas toujours très bien disposé pour les autres. Mais il est très caractéristique de Jean le Bel écrivain que, tout en reconnaissant la valeur sentimentale d'un *monseigneur* bien placé, il ne l'ait accueilli, sauf en une seule exception, que dans le cadre de la grammaire traditionnelle.

Enfin on peut se demander si parfois le mot *monseigneur*, toujours au cas-régime, bien entendu, n'est pas inséré dans une longue série de « messires » pour la variété :

Ilz eurent conseil qu'ilz tireroient celle part et se combasteroient à messire Loys d'Espagne, puis le descouvrirent à messire Yvon de Tigury, à messire de Gingant, à *monseigneur de Landreniaz*, à *monseigneur de Quadudal*, à messire Jeffroy de Malatrait, à messire Henry de Pennefort, aux II freres de Lendale, à la Haze, à messire Hugue de Milhy, à messire Jehan le Boutillier, à messire Humbert de Fresnay, à messire Alain de Surhonde, maistre des archiers, et à tous les chevaliers et escuiers qui estoient dedens Hainebon. I, 326.

Donques il envoya tantost IIII gentilz chevaliers, desquelz moult se fioit;

c'est assavoir : messire Estienne de Thomby, messire Richard de Hebedon, *monseigneur Raoul de Hayestinges* et messire Normand de Sinefroide. II, 48.

Ce sont les deux seules phrases de ce genre que nous ayons relevées dans la *Chronique*. Elles seront plus tard fréquentes chez Froissart. Notons que les personnages ainsi encadrés n'appartiennent pas à la noblesse du premier rang, et pour nous tout au moins ne se distinguent pas notablement des « messires » qui les entourent : en fait, Raoul de Hastings n'est mentionné que dans cet unique passage. Il semble bien qu'il y ait là artifice de styliste.

Il suppose en tout cas que les lecteurs ne seront pas surpris de ce mélange et que dans la première moitié du XIV^e^ siècle, on est bien près de considérer *messire* et *monseigneur* comme de purs synonymes, qu'on peut faire alterner dans un même mouvement de phrase sans choquer les gens, et à plus forte raison qu'on peut s'attendre à voir alterner en même position grammaticale dans des phrases ou des œuvres différentes. Les lettres officielles du roi Édouard III et les comptes de B. du Drach nous montrent un emploi fréquent de *monseigneur* soit comme sujet soit comme régime :

[Cédule concernant la dame de Belleville :] Premiere, qe *monseignur le counte de Lancastre* ait commission d'avoir la garde de tout le héritage de la dite Johanne et de ses enfantz. [Cédule contenue dans une lettre du roi du 20 octobre 1349.] *Chronique* de Jean le Bel, t. II, p. 355.

Item, à *monseigneur Raoul de Caours* maundement et commaundement q'il soit obeissant et entendaunt à tout ce qe le dit *monseigneur* le *counte de Lancastre* ou ses desputez li commaunderont touchaunt les choses desus dites et chascune. [Même cédule.] *Chronique*, II, 356.

De par le roi. Nous vous mandons que vous facez faire commission de nostre grand seal à noz chers et foialx *monseigneur Richard de Stapilton* et à *monseigneur Johan de Ferers* à prendre deux niefs devers les parties du West pur le passage des chivalx *monseigneur Wautier de Manny* es parties d'outre mier. (Lettre du 12 octobre 1342.) *Id.*, II, 330.

Edward, par la grace de Dieu roi d'Engleterre et de France et seigneur d'Irlande, à nostre cher et foial *mons. Robert Parvyng*, notre chanceller, ... saluz. Por ce qe *mons. Robert d'Artoys*, nostre cousin, est à Dieu commandez et par l'affection qe nous avons devers lui, si enveons son corps as parties d'Engleterre, si vous mandons et chargeons qe vous le facez enterrer à les Freres Prescheurs de nostre cité de Londres. (Lettre du 21 nov, 1342.) *Id.*, II, 13, n. 1.

Voici maintenant des « messires ».

[Édouard, fils du roi Édouard III et gardien d'Angleterre en son absence fait savoir au chancelier Robert Parvyng que sir Thomas Crosse avait la charge de faire] les pourveances necessaires pour les enterements de dame Blanche, ma sœur, et de *messire Robert d'Artois*, nostre très cher cousin. (Lettre du 30 janv. 1343.) *Id.*, II, 14, continuation de la n. 1 de la p. 13.

Monseigneur de Montmorenci et *messire Hue*, ses freres, monseigneur Othe d'Encre, monseigneur Thomas de Marigny, monseigneur Jehan de Forest et pluseurs autres estoient pris des anemis, et les gens du roy avoient pris *messire Wafflard de Guistelle*, II autres chevaliers et plusieurs escuiers. (1340.) Comptes de Barthélemy du Drach pour l'ost de Bouvines. *Id.*, I, 203, n. 1.

Willeret le Coffre, messagier à pié, XXVII de juillet, envoié de nuit et de jour, moult hastivement, d'Arras à Paris, devers nos seigneurs des comptes, pour eulz faire savoir que monseigneur le duc de Bourgoingne et monseigneur le compte d'Armignac s'estoient combatuz devant Saint Omer, le XXVI[e] jour dudit mois, à *messire Robert d'Artois* et à bien XV[m] Flamens. (1340.) Comptes de Barthélemy du Drach. *Id.*, I, 188, n. 1.

On voit par ces témoignages contemporains que *messire* et *monseigneur* s'employaient couramment comme sujets aussi bien que comme compléments. On ne peut donc pas être surpris que par 320 fois Jean le Bel ait fait de *messire* un régime. Mais tout de même la constance du procédé surprend. Tout se passe comme si l'auteur de la *Chronique* en présence de cette extrême confusion des deux formes traditionnelles avait voulu sortir de ce désordre en faisant un sort à l'une d'elles, *messire*, et en n'acceptant l'autre que rarement, par brusques sautes et comme à regret. On le sent disposé à jeter *monseigneur* par-dessus bord, s'il le pouvait. En fait, à mesure qu'il avance dans la composition de son livre, il se détache davantage du mot. Il n'y en a que 3 exemples dans le tome II contre 17 dans le tome I. Et tout du long, à une exception près, il oppose à son développement une barrière grammaticale : *messire* a pleine et entière liberté de s'ébattre dans la phrase, *monseigneur* est maintenu presque rigidement dans les limites étroites du cas-régime, qui pendant plusieurs siècles avait été son domaine propre. S'il le maintient tout de même, quoique décharné et exsangue, c'est que, comme nous l'avons dit, il est presque à son corps défendant obligé de tenir compte d'une tendance à peine

esquissée, réelle toutefois, qui vise à faire de *monseigneur* un terme de choix, à y introduire une nuance de grandeur et de respect plus déférent. On aura noté tout à l'heure, dans un extrait des comptes de Barthélemy du Drach « *monseigneur* de Montmorency et *messire* Hue, ses freres ». L'intention est claire : le frère cadet est placé un peu en retrait du frère aîné. Il est visible pourtant que Jean le Bel ne souhaite pas encourager ce mouvement. Il fait à « monseigneur » un salut correct, mais de loin, et passe. C'est une preuve assez concluante, semble-t-il, que vers 1250 *messire* et *monseigneur* en sont encore à tâtonner pour trouver chacun leur route. La matière est encore malléable, il faudra attendre plusieurs dizaines d'années avant qu'elle se façonne pour un nouveau destin.

L'usage de *messire* ou de *monseigneur* au vocatif, sans l'appui d'un nom propre suivant immédiatement, pourrait bien déjà s'être répandu dans la première moitié du XIV^e^ siècle. Mais il n'y en a aucun exemple dans la *Chronique*, quoique les occasions n'aient pas manqué. Il faut dire toutefois que dans les entretiens ou les conversations qui nous sont rapportés, c'est très souvent le roi qui parle, ou un grand personnage ayant autorité sur les autres, et dans ce cas le *messire* tout court serait trop cérémonieux. Le prénom placé après *messire* marque comme une espèce de condescendance hautaine ou familière, suivant les cas, envers la personne à qui on s'adresse :

Ha ! *messire Henry*, *messire Henry*, le roy Philippe de Valoys a monstré sa felonnie moult cruellement quant il a fait mettre en mon despit à mort si vaillant chevalier. II, 28.

Ainsi parle le roi Édouard III à son prisonnier, messire Henri de Lyon. Et il poursuit :

Messire Henry, je sçay bien que vous estes ung des plus riches chevaliers de Bretaigne, et que se je vous voloye presser, j'avroye de vous plus de XXX^m^ escus. Si vous diray que vous ferez. II, 28.

Et il le met en liberté sous conditions, mais sans rançon. Même scène plus loin, où l'interlocuteur d'Édouard est également un prisonnier du roi :

Messire Boucicaut, sçavez vous que vous ferez ? Je sçay bien que je auroye de vous plus de VI^m^ escus, se je vouloye... II, 214...

Il lui quitte sa prison, en retour d'un message que Boucicaut portera au roi Philippe de France.

Dans une circonstance critique où il s'agit de faire preuve d'initiative et d'audace, messire Gautier de Masny « le preux et vaillant chevalier » propose à ses compagnons un plan d'action, et il s'adresse à eux sur le ton d'un homme qui sait ce qu'il veut et qui entend le leur faire exécuter. Il partage les compagnons en deux groupes, dont il commandera l'un et laisse l'autre à Amaury de Clisson.

Vous, *messire Amaurry*, en serez cappitaine, s'il vous plaist, et avrez avecques vous bons archiers pour les sourvenans detrier et faire reculer; et je prendray cent de mes compaignons... I, 338.

On sent que, dans toutes ces occasions, ni le roi Édouard ni messire Gautier de Masny ne pourraient s'adresser à Henri de Lyon, à Boucicaut, ou à Amaury de Clisson par un « Messire! » tout court qui aurait grandi leur interlocuteur à leurs dépens. On ne peut donc s'appuyer bien fortement sur le silence du chroniqueur pour déclarer que l'usage du « messire » employé tout seul au vocatif était peu connu à l'époque de Jean le Bel. Il reste qu'on ne peut invoquer son témoignage pour affirmer le contraire. Peut-être peut-on dire en tout cas que partant d'un emploi du « messire » comme le suivant, le passage à un pur vocatif était facile :

Quant la feste fut passée, *ledit messire* [« messire Hue le Despensier », mentionné 12 lignes plus haut], qui point n'estoit amé là et à bon droit, fut amené par devant la royne et tous les barons et chevaliers. I, 27.

Aprez, il avint que cil roy prist ledit messire Robert en hayne, à l'occasion d'ung plait qui estoit esmeu devant le roy pour la conté d'Artoys, que ledit messire Robert vouloit avoir gaagnyé par la vertu d'une lettre... ; que s'il l'eust tenu, sans deport il l'eust pendu, combien que *ledit messire* fust le plus prochain de lignage à tous les haults barons de France et serourge au roy. I, 96.

Valeur du témoignage de Jean le Bel.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur l'extension et la valeur des termes de politesse au XIV^e^ siècle, nous l'avons fondé sur une étude du texte de Jean le Bel, tel que l'édition Viard

et Déprez nous le présente, et nous n'avons élevé aucun doute sur l'autorité de ce texte. Avons-nous eu raison ? Il est certain qu'à comparer ce texte avec celui de Froissart dans les longs développements où Froissart a reproduit presque littéralement l'œuvre de son prédécesseur, on remarque des différences surprenantes dans l'aspect des deux *Chroniques*. Il n'y a chez Jean le Bel que quelques rares traces de la déclinaison. Elle est tout à fait respectée chez Froissart, et même parfois avec un zèle excessif. Il est difficile de croire, que, tout au long de centaines et de centaines de pages, Froissart ait repris son original pour y ajouter ou y retrancher des *s* de façon à y introduire laborieusement une « correction » qui n'y était pas. La vérité est tout autre. Notre unique manuscrit de Jean le Bel date du XV^e^ siècle : le copiste ou son prédécesseur immédiat a tout simplement fait un petit bout de toilette à son original. Il a procédé comme cinq siècles plus tard devait le faire Buchon dans son édition de Froissart. Le texte de Jean le Bel que nous avons est un texte non pas abrégé, remanié ou gâté, mais très rajeuni dans ses formes. Nous pouvons le dire en toute confiance que nous recueillons là la pensée, le style et le témoignage de Jean le Bel. Mais dans l'interprétation de telles ou telles menues particularités de langue, il nous faut être très prudents, ou nous risquons de prendre du XV^e^ siècle pour du XIV^e^.

S'il en est ainsi, est-il possible d'accepter sans plus nos remarques et nos conclusions en ce qui concerne l'emploi des termes de politesse par Jean le Bel ? Nous n'en doutons pas un instant. Ce que nous avons relevé de plus caractéristique chez lui, c'est une volonté bien arrêtée de faire la part aussi belle que possible à *messire* et de réduire *monseigneur* à la portion congrue. Que d'importants personnages chez lui sont de simples « messires » ! Nous avons dit que les plus grands rois de l'époque, Édouard III d'Angleterre et Philippe VI de France, sont pour lui des « rois » tout court et que ce beau titre suffit à les désigner. Mais des rois de second ordre, s'il faut leur prêter l'appui d'un titre, quel sera ce titre ? La réponse est nette : ce sera « messire » :

[Le jeune roi d'Écosse parle :] Nous ne trouvons pas par nos anchiens que le royaume d'Escoce soit, ne doye estre en riens du monde au roy d'Angleterre, ne par hommage, ne aultrement, ne oncques *messire le roy Robert*,

mon pere, ne voult faire hommage à ses predecesseurs roys d'Angleterre pour guerre qu'on luy sceut faire. I, 106.

A son mandement vinrent à Parys grand foison de seigneurs ; c'est assavoir : le gentil et vaillant cuer de homme, le roy de Boheme et *messire Charles*, son filz, esleu par le pourchas de son gentil pere à roy d'Alemaigne. II, 71.

Et sy couronna le roy des Rommains *messire Charles de Boheme*, la seconde femme, ou moys de juilliet à grande noblesse. II, 185. Cf. I, 221 et 222.

Jean, frère du comte de Hainaut, qui était lui-même le beau-père du roi Édouard III, joue un rôle de premier plan dans le retour victorieux d'Isabelle de France et de son jeune fils en Angleterre ; plus tard il amènera l'élite de la noblesse de Flandre à la guerre d'Écosse ; il était enfin le seigneur et l'ami de Jean le Bel. Et néanmoins pas une fois il ne reçoit le titre de « monseigneur ». Charles de Blois, un des héros de la guerre de Bretagne, un des noms glorieux de la première moitié du XIV^e^ siècle, est appelé 2 fois « monseigneur », il est vrai, mais 45 fois il est « messire », et bien plus que cela, car ce chiffre de 45 ne comprend que des cas-régimes. Or tout ceci est aussi éloigné des habitudes du XV^e^ siècle qu'il est possible.

Si le copiste de notre manuscrit avait voulu rapprocher la répartition des « messires » et des « monseigneurs » de l'usage de son temps, il se serait bien gardé de multiplier les « messires », il les aurait réservés uniquement pour les chevaliers humbles et peu connus, et il aurait accru dans la même proportion le nombre des « monseigneurs ». Il aurait donc procédé d'une façon directement contraire à celle que nous offre le manuscrit. Et surtout, n'ayant à cette date tardive ni sentiment ni connaissance de la déclinaison, il ne lui serait jamais venu à l'idée d'assujettir d'un bout à l'autre de son texte les « monseigneurs » à un rôle de régime. Ainsi, sur cette question des termes de politesse, nous pourrons nous en fier sans crainte ni hésitation au manuscrit du XV^e^ siècle qui nous a transmis la *Chronique* de Jean le Bel.

Chevaliers et écuyers.

Nous avons vu plus haut comment *messire* et *monseigneur*, créés et favorisés au début par une mode d'origine religieuse

et littéraire s'étaient glissés peu à peu dans le cérémonial de la politesse des hautes classes du pays, et comment, après avoir été réservés aux grands seigneurs du monde féodal, ces deux termes avaient fini par s'appliquer à tous les rangs de la noblesse, depuis les plus modestes jusqu'aux plus élevés de la hiérarchie sociale. Nous avons noté aussi qu'il y avait pourtant à cette règle générale une notable exception : n'étaient appelés *messire* ou *monseigneur* que les chevaliers. Sans doute de par sa naissance même tout noble avait le droit de réclamer un jour la qualité de chevalier ; mais il ne l'obtenait qu'à un âge et dans des conditions qui étaient fixées par la coutume. Jusque-là il était écuyer, et quoique noble, ne pouvait pas se dire *messire*. Nous avons examiné cette question à propos de Joinville, mais le sénéchal de Champagne n'a pu nous fournir à ce sujet des indications bien claires, car, de son temps, le terme *écuyer* pouvait désigner des gens de fonctions et de catégories sociales très différentes. Au XIV^e^ siècle nous savons que l'écuyer est un combattant qui à la bataille est l'égal du chevalier, et qui peut en tout temps se voir confier des missions ou des fonctions qui ne seraient pas indignes des talents ou de l'autorité d'un chevalier.

Quel est le témoignage de Jean le Bel sur toutes ces questions ? Voici qui nous montre le rôle que peut jouer un simple écuyer dans la première moitié du XIV^e^ siècle :

En estoit gouverneur et maistre [d'« ung moult fort chasteau »] un gentil *escuier* nommé Gerard de Malain, et avoit avecques luy un hardi *chevalier* qu'on appelloit messire Piere Portebœuf. I, 313.

Plus loin nous retrouvons les deux mêmes compagnons :

Quant messire Loys d'Espaigne eut esté par deux jours en la ville [de Dinan], et il eut pris la feaulté des bourgoys, il leur donna pour cappitaine celluy Gerard de Malain, *escuier*, qu'il trouva dedens prisonnier avec messire Portebœuf. I, 322.

Nous sommes en Bretagne encore :

Layens [dans « ung moult fort chastel qu'on clamoit la Roche Daryon »] avoit ung chastellain qu'on nommoit Tassart de Guyenne, fort *escuier*, hardi et combatant. II, 146.

Ainsi voilà des écuyers qui sont souverains maîtres d'un fort

château, et l'un d'eux a pour compagnon et subordonné « un hardi chevalier » ! Gérard avait sans doute des qualités de chef qui manquaient à Pierre, et Pierre, qui vraisemblablement ne l'ignorait pas, acceptait très bien de servir sous un mieux doué que lui. On voit que depuis le XIII^e^ siècle l'écuyer débarrassé d'homonymes compromettants avait singulièrement gagné en dignité et en importance. Mais ni le « chastelain », ni le « gouverneur et maistre » ne sont des « messires », c'est là où le vaillant second de l'écuyer Gérard prend sa revanche. Il faut bien voir du reste qu'il ne tiendrait qu'à Gérard de rattraper l'autre sur ce point. S'il reste écuyer, c'est sans doute qu'il ne se sent pas encore en état de faire face aux dépenses qu'entraînerait sa nouvelle situation. Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, c'est l'évidence du fait que le titre ne peut que suivre l'adoubement : point de chevalier, point de messire. Mais aussi, dès la cérémonie terminée, le titre suit immédiatement. Prenons par exemple le cas de Gautier de Masny. Quand il arrive de son Hainaut natal avec la reine Philippe, qui vient d'épouser Édouard III, ce n'est encore qu'« ung jœune damoisel qu'on nommoit Watelet de Manny, qui demoura pour le servir [la reine] et trenchier devant elle » I, 81. Cinq ans après il fait des prodiges de valeur dans une campagne d'Écosse où il a suivi le roi Édouard :

Et souvent y eust de grands faitz et aventureux en armes et de grandes proesses d'ung costé et d'aultre, de quoy Watelet de Manny acquist grand los et grande grace envers le roy et tous ceulx du pays, et là devint *chevalier* par le commandement du roy. I, 110.

Même page, huit lignes plus bas, nous sommes toujours au cœur de la guerre d'Écosse :

Tous les jours il y avoit hustin, et toudis *messire Watiers de Manny* y estoit le plus renommé avecques messire Guillaume de Montagu. I, 110.

Voilà Gautier de Masny adoubé, et par conséquent dûment et instantanément honoré du titre de « messire ».

En 1359 des bandes d'aventuriers pillent les provinces de France. Du côté de Soissons, de Laon et de Reims, il y a une troupe de ces pillards :

Et avoient ung cappitaine auquel ilz obeissoient, lequel retenoit Alemans

et toutes manieres de gens, et l'appelloit on Rabigot de Dury, et estoit Anglois, et estoit avecques luy ung aultre qui se faisoit grand maistre, que on clamoit Robin l'Escot. II, 278.

Froissart connaît bien ces deux personnages :

Et estoient bien dedens six cens combatans : si en estoit chapitainne Rabigos de Duri, uns escuiers englès, appert homme d'armes durement... Cilz avoit avoecques lui un escuier qui s'appelloit Robin l'Escot. *Chroniques*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France, t. V, p. 136.

Un parti de chevaliers qui luttent contre Rabigot et Robin sont mis en déroute :

Et aussy y fut pris le sire de Montigny en Austrevant, chevalier banneret, et messire Gerard de Chavechy et le conte de Porcyen, qui fut livré à *messire Rabigot de Dury*, qui nouvellement estoit devenu chevalier et à Robin l'Escot. Jean le Bel, II, 279.

Voilà un pillard et un voleur de grands chemins — ce sont à peu près les termes dont se sert Jean le Bel — qui est fait chevalier — on se demande par qui — et immédiatement le digne chanoine le salue pieusement, et non pas seulement une fois, du nom de *Messire Rabigot*. Tel est le pouvoir d'un mot. Froissart nous a appris que Rabigot, avant sa nouvelle dignité, était un écuyer anglais. Était-il noble de naissance ? Cela semble peu probable. Faut-il en conclure qu'un plébéien pouvait devenir chevalier ? Dès le XIII^e^ siècle, pour ne pas remonter plus haut, deux passages du *Lancelot* en prose nous témoignent que le fait semblait possible à l'époque.

[Une jeune dame, qui se plaint à Guerrehet de la cruauté de son mari, lui dit comment elle lui a été donnée en mariage :] Quant... ma mere me vit orphenine si bele comme jou estoie, si pensa que, se elle ne me marioit tost, que on me prenderoit a force, si s'en conseilla a nostre senescal qui moult estoit riches homs ; mez tous estoit estrais de *vilains*, si l'avoit mes peres fait *chevalier*, pour sa rikece. Et quand il vy que ma dame me voloit marier, si dist que il me prendroit volentiers. [Et la mère lui accorde la jeune fille.] Éd. Sommer, t. III, p. 16, l. 14.

Un peu plus loin, une autre dame conte au même Guerrehet une histoire analogue, où intervient un autre « vilain » :

Jou ne voldroie ne gaire miex que ma fille fust a lui que elle fust trainee

as chevaus, quar ch'est li plus traitres chevaliers dont vous onques oissiés parler, et si est estrais de malvais *vilains* de cest pais, mais par la proece de lui le fist li quens de Valdun *chevalier*. *Id.*, III, 28, 29.

Il est remarquable que tout au long des chroniques de Villehardouin et de Robert de Clary pas un seul adoubement ne soit mentionné. Il ne nous y est pas dit non plus qu'aucun chevalier parmi les Croisés soit d'extraction plébéienne. Pas davantage chez Joinville, qui, lui du reste, nous rapporte plusieurs cas où des écuyers ont été fait chevaliers. En tout cas, quoi qu'il en soit du XIII^e^ siècle, pour le XIV^e^ siècle il n'y a pas de doute qu'un homme d'humble naissance ne puisse devenir chevalier. Écoutons Jean le Bel :

A l'entrée là fut très grandement honnouré le gentil chevalier messire Jehan de Haynau de tous les princes et *chevaliers nobles et non nobles* du pays. I, 33.

Cette phrase ne nous enseigne pas seulement qu'un plébéien pouvait accéder à la chevalerie, elle nous fait voir qu'il n'en devenait pas noble pour autant. Après comme avant l'adoubement il restait « non noble ». Et l'on devine que, si le noble pouvait devenir chevalier dès qu'il s'en sentait digne, en avait les moyens et en réclamait le privilège, le plébéien avait à le conquérir dans tous les cas et à prouver aux autres qu'il l'avait mérité. Mais noble ou non noble, tout chevalier était un « messire ». Il est possible que l'extension de ce titre à de nouvelles couches sociales en ait un peu diminué la valeur aux yeux des anciens possesseurs et en ait ainsi préparé la dépréciation qui surviendra un jour.

(*A suivre.*) Lucien FOULET.

MARIE DE FRANCE ET SON TEMPS

En dépit du grand nombre d'études concernant directement ou indirectement les œuvres de ce poète, nous ne possédons encore que peu de faits bien établis ; ceux-ci ont, du reste, inspiré des thèses fort diverses. Quel que soit l'ordre dans lequel l'*Espurgatoire Seint Patriz*, les *Fables*, les *Lais* furent écrits [1], ces œuvres nous permettent néanmoins de reconnaître avec certitude que l'auteur est une femme, qu'elle s'adresse à des protecteurs laïques, et cela très probablement vers la fin du XII[e] siècle (comme la similitude de ces œuvres avec la littérature contemporaine nous permet de le supposer) [2]. Il n'est pas douteux que Marie ait eu conscience de la réputation littéraire à laquelle elle était en droit de prétendre et qu'elle ait écrit pour un public laïc dont les goûts aristocratiques sont indéniables, ainsi qu'en font foi les dédicaces à un roi ou à un comte. Un autre détail qui peut être considéré comme une certitude, c'est que l'auteur se dit originaire d'une région dépendant de la couronne de France. L'épithète « français » appliqué

1. *Lais*, ed. Ewert, Oxford 1944 vii, L-F-E (Warnke), L-E-F (Levi, Nagel, G. Paris), B-T-L (Mall, Jenkins, G. Cohen, Hoepffner).

2. Une indication isolée, quant à la date, se trouve dans l'*Espurgatoire*, une traduction du *Tractatus* de H. de Saltrey, qui ne peut avoir été composé avant 1185 et dont l'interprétation de Marie n'est vraisemblablement pas antérieure à 1189 si l'on tient compte de l'année de canonisation officielle d'un saint (dont le nom est donné dans son œuvre). Pour la critique, voir Ewert, *op. cit.*, et en particulier E. Nagel, E. Levi, J. Harris, L. Foulet, L. Spitzer. Les suggestions contradictoires quant à l'identification de l'auteur sont : Mary, abbesse de Shaftesbury, demi-sœur de Henri II, ou une abbesse de Reading, ou encore la fille de Waleran, comte de Meulan.

au parler a pu avoir une certaine imprécision dans les Iles Britanniques et l'Europe du XII^e siècle, mais sous un régime féodal les redevances coutumières (reconnues ou contestées) identifient le suzerain, et le fait de passer d'une juridiction à une autre ne pouvait laisser aucun doute dans l'esprit d'un habitant transféré avec la terre ou dans celui d'un émigrant ; aussi est-il improbable qu'au XII^e siècle le roi de France ait pu être confondu avec le roi d'Angleterre. Si le « roi » sans nom, auquel Marie a dédié son œuvre, reste une énigme pour nous, par contre le lieu d'origine doit se trouver dans le royaume de France :

Le terme « Franceis » se trouve trois fois dans les *Lais* et une fois dans les *Fables*, le terme « France » une fois dans les *Fables* :

Al Munt Seint Michel s'assemblerent,
Normein et Bretun i alerent
E li Flamenc et li Franceis
Mes n'i ot gueres des Engleis. (*Milon.*)

Il sunt d'autre païs venuz
E li Franceis et li Norman
E li Flemenc e li Breban,
Li Buluneis, li Angevin
E cil ki pres furent veisin. (*Chaitivel.*)

Gotelef l'apelent en engleis,
Chevrefoil le nument Franceis

Li reis Alvrez, que mut l'ama,
Le translata puis en engleis,
E jeo l'ai rimee en franceis... (*Fables.*)

et finalement :

Marie ai nun, si sui de France.

Les distinctions régionales sont claires. De même, l'étude linguistique fournit des indications favorables à cette conclusion. H. Suchier était enclin à identifier la langue de Marie avec celle du Vexin et à trouver confirmation de ce fait dans le *Lai des Deus Amanz* où elle parle de Pitres (qui se trouve dans la partie normande du Vexin) en termes qui font suppo-

ser qu'elle connaissait personnellement l'endroit. « La façon dont Marie parle de la région pourrait faire supposer qu'elle y avait été en personne » (Hoepffner). Longnon souligne le sens de l'unité très marqué dans le Vexin [1].

Les *Fables* peuvent tout d'abord servir à montrer la nature des rapports entre l'auteur et son public. L'œuvre à traduire avait en effet été choisie par celui qui l'avait commandée. Sans examiner pour le moment les suggestions proposées pour l'identification du « Comte Willame », « le plus vaillant de nul (*variante* : cest) realme », il est utile de considérer la disposition de l'œuvre. Le texte anglais à traduire [2] (s'il n'était en latin) peut être reconstitué avec assez de précision par comparaison avec les nombreux recueils en latin [3]. Un trait caractéristique bien connu des *Fables* de Marie se trouve dans la fréquente introduction d'une morale finale s'appliquant à la vie sociale contemporaine.

Pur ceo mustre li sage bien
Que hume ne deüst pur nule rien
Felon hume fere sun seignur
Ne trere le a nul honur :
Ja ne gardera lëauté
Plus a l'estrange que al privé
Si se demeine envers sa gent
Cum fist li lus del serement.

Le caractère même de la fable provoque souvent une addition de ce genre, car le thème, bien qu'applicable aux dirigeants et aux dirigés de tout temps, était déjà présenté dans un cadre féodal : « Li lus ad concilie assemblé, A ses baruns ad demandé Que il deit fere par jugement, De celui qui lui triche

1. Longnon, *La formation de l'unité française*, Paris, 1922. Le Vexin français fut laissé à la garde des Templiers pendant l'intervalle entre les fiançailles (à l'âge de six mois) de Marguerite, fille du roi de France, et son mariage (à l'âge de deux ans) avec Henri, fils d'Henri II, c'est-à-dire de 1158 à 1160. En ce qui concerne la preuve d'une charte au Prieuré, accordée en 1177 par Louis VII, voir l'article de G. Cohen, *Mercure de France*, CCLXV, p. 61.

2. Voir Ewert, *Fables* : Introduction, p. 1, note 4.

3. Hervieux, I, p. 549 et Ewert, *op. cit.*, xii.

et ment » (*Del lu qui fu reis*). Ce genre d'amplification qui se retrouve dans plusieurs *Fables* pourrait être considéré comme propre à l'auteur du fait que l'on ne possède aucun autre recueil qui montre, sauf exceptionnellement, les problèmes du mal et du bien, de la sagesse et de la folie, en termes applicables à la réalité contemporaine. Mais il est prudent de penser que nous pourrions n'avoir, ici encore, qu'une traduction faite par Marie et que l'innovation en revient au texte original. De toute façon le goût du protecteur et de son milieu n'en est pas moins caractérisé.

Il est d'autre part intéressant de lire les « morales » de ses *Fables,* en les détachant temporairement de leurs apologues respectifs. Des conclusions qui paraissent fades et banales prennent alors un sens tout particulier. Ainsi, la morale de la fable *De l'aigle et de la corneille* :

Nus mustre essample del felun
Que par agueit e par engin
Mescunseille sun bon veisin ;
Tel chose li cunseille a fere
Dunt cil ne peot a nul chief trere ;
E quant unkes s'nt meuz asemble,
Par traïsun li tout e emble
L'aveir que cil a purchacié
Par grant travail e guaainié.

prend plus de vie, en tant que commentaire sur la société des chevaliers et des personnes de rang élevé, lorsqu'elle est immédiatement suivie de passages plus explicites :

Chescun franc hum le deit saver :
Nul hum ne peot aver honur
Ki hunte fet a sun seignur,
Ne li sire tut ensement,
Pur qu'il voille hunir sa gent ;
Si l'un a l'autrë est failliz,
Ambur en erunt maubailliz.

Autresi est del traïtur
Que meseire vers sun seignur
A ki il deit honur porter
E lëauté e fei garder...

S'honur en pert e sun aveir,
E reprover en unt si heir...
Në il ne deït en curt parler [1].

Vue sous ce nouvel angle la philosophie pratique des *Fables* devient singulièrement applicable à la société turbulente et artificieuse, où l'infidélité aux bons seigneurs est suivie de repentir, où un « franc hom » doit être fidèle et ne pas écouter les traîtres, où le choix d'un mauvais seigneur ne donne que honte, et cruauté et malice, où le « riche » et le « pauvre » ne doivent pas, de compagnie, chercher le « gain ». Le « choix » d'un seigneur avait du sens pour ceux qui étaient à même de choisir. Le « pauvre » chevalier risquait, certes, d'avoir un sort funeste en compagnie de riches et ambitieux feudataires. Pour lui, le « sens » et la « cointise » vaudraient mieux que la richesse et le lignage. La fortune vient en s'aidant soi-même, et non pas en attendant les dons d'autrui ou en menant une vie insouciante et oisive. Les princes et les souverains ne devraient pas laisser à des hommes cupides le soin de rendre la justice. Il est difficile de présenter une requête à la cour et souvent une bonne cause est perdue faute de conseils éclairés.

Issi funt li riche seignur
Li vescunte e li jugeür,
De ceus qu'il unt en lur justice ;
Faus acheisun par coveitise
Treovent asez pur eus confundre [2].

---

1. « Seigneurs, bourgeois, vilains, sorciers, mauvais juges, usuriers, défilent successivement devant nous, et chacun y reçoit sa leçon. Les temps sont durs, l'injustice et le mal triomphent partout ; mais, comme l'enseigne l'histoire des lièvres et des grenouilles, où trouver une terre où l'on puisse vivre « sanz poour, ou sanz traveil ou sans dolour » ? Le triste sort des humbles arrache à Marie des larmes, mais point de cris de haine. Si elle recommande aux grands la droiture et la modération, elle ne cesse de prêcher aux petits l'obéissance et l'aversion de la félonie ». (L. Sudre.) Cette appréciation est citée comme exemple de l'interprétation habituelle des *Fables*. Leur application me paraît moins large et concerne les classes de barons et chevaliers. Pour les références supplémentaires, voir Appendice. Il est à noter que les morales contiennent souvent des idées qui ne se rattachent pas très bien aux anecdotes.

2. *Fables* (ed. Warnke, 1898), XVIII, XX, XIX, XI, XXXVIII, XXIX,

La procédure légale au cours du XII^e siècle trouve son développement le plus remarquable dans l'entourage d'Henri II d'Angleterre. Des traités en latin lui sont dédiés sur ce sujet par des personnes de la cour [1] et il est possible que, sous une influence similaire, des questions analogues aient été les sujets essentiels d'ouvrages en langue vulgaire [2].

Les *Fables* de Marie seraient un de ces derniers ouvrages. C'est cette atmosphère sociale trouvée dans les *Fables* de Marie qui renforcerait l'hypothèse fréquemment présentée selon laquelle Henri II serait le roi auquel sont dédiés les *Lais*. Le comte William a, tour à tour, été reconnu comme étant William Longuespee, William le Maréchal, ou William de Mandeville [3]. Cette dernière hypothèse trouve une nouvelle justification dans les inscriptions au rôle, où « Comes Willelmus » pour Mandeville était une indication claire pour les officiers du fisc, sans désignation de territoire, alors que pour tous les autres comtes l'inscription au même registre est accompagnée de la spécification territoriale [4].

On peut dire que, parmi ces conjectures, le comte auquel Marie fait allusion est vraisemblablement un de ceux que ses fonctions rapprochaient le plus du roi. D'autre part, des événements tels que les Constitutions de Clarendon (1166), ou les mesures qui suivirent la révolte (1173), pourraient avoir inspiré des changements dans la procédure et l'octroi des charges de juge. En 1173 tous les shérifs furent démis de leurs fonctions, lesquelles furent ensuite rendues à beaucoup d'entre eux. La question qui reste sans réponse est de savoir si le

---

XLVI, LXXVIII, XLIV, XXXIX, LXII, LVI, XLII, II. Cf. Powicke, *Loss of Normandy* (Manchester, 1913), p. 89 sur les réformes de Fitz Ralf et la remarque de Norman d'Orgierville disant qu'il avait vécu assez longtemps pour voir jouer « Silly Bernard » à la cour du seigneur roi.

1. C. H. Haskins, *Henry II as a Patron of Literature* (*Essays... présentés à T. F. Tout*), Manchester, 1925.

2. E. A. Francis, *The Trial Scene in Lanval* (*Essays... présentés à M. K. Pope*), Manchester, 1939.

3. Ewert, *Lais*, Oxford, 1944, (Introduction, ix ; Levi, G. Paris, S. Painter).

4. S. Painter, *To whom were the Fables dedicated ?* (*Speculum*, 1942.)

« vescunte » des *Fables* est un « vicomte » (comme en France) ou un shérif (comme en Angleterre) [1].

Revenant aux *Lais* on peut voir que, outre les détails du procès de Lanval, les récits contiennent un élément didactique tendant à faire valoir la question de justice sociale, ainsi que le fait remarquer Hoepffner. Les parallèles ne manquent pas non plus entre les « morales » des *Fables* et certains aspects des récits des *Lais*; ce sont peut-être là des réminiscences ou des anticipations [2]. Dans le cas des *Lais*, les indications concernant l'atmosphère sociale sont à la fois plus nombreuses et plus difficiles à interpréter. L'attention doit cependant être attirée sur certains détails qui, rapprochés de ce qui a déjà été indiqué, deviennent plus significatifs.

On peut supposer que les lecteurs auxquels étaient adressés les *Lais*, — avec le roi à leur tête, — étaient non seulement du même genre que ceux indiqués précédemment mais que, de plus, ils recherchaient les divertissements et leur intérêt personnel. Les formes concrètes de « gain » et « aveir » (dans les *Fables*) sont représentées dans les *Lais* par les « pris » gagnés dans les tournois, les faveurs de la cour, les « riches duns » et les « femmes e terre » dispensés par le roi. On peut, sans aucun doute, dire qu'une des marques caractéristiques de cette société était : la rivalité dans l'avancement. Le nombre d'agents d'Henri II augmentait et, dans bien des cas, ses charges allaient dans les familles des « hommes nouveaux » qui avaient donné leur appui à son grand-père. On considère depuis longtemps que l'origine des *Lais* doit se trouver non seulement dans l'imagination ou la superstition populaire, mais aussi dans les légendes concernant la dynastie [3]. Il est certain que l'imagination et la superstition réapparaîtraient encore à la source de

1. Powicke, *Loss of Normandy*, p. 63 ; Stenton, *English Feudalism*, (Oxford, 1932). — « A new class of officials arose... and the line of distinction between the servants of the household and the local officials became faint... the viscounts worked side by side with the servants... and justices: the word *ballia*, a vague general word, was employed indiscriminately for offices and jurisdictions of every kind. » Powicke, *op. cit.*, p. 67.

2. Ed. Warnke, *Fables*, XLIV, LI, LXXVII (*Lanval*), XXXIV (*Eliduc*), XXI, LXXIV (*Fresne*), XXXIII, XLII, XLV (*Bisclavret*).

3. Hoepffner, *Les Lais de Marie de France*, Paris, 1935, p. 83.

ces dernières, et il serait difficile de distinguer une légende familiale réemployée d'une légende familiale inventée de toute pièce. Le phénomène se voit clairement dans les romans du XIII^e siècle. Il est généralement admis que « Guigemar de Leon » (*Guigemar*) doit être associé au nom héréditaire des vicomtes. A l'autre extrême, un *Lai* tel que *Chevrefoil* fait partie des ramifications de l'histoire de *Tristan* et ne peut avoir qu'une origine littéraire.

Toute la question des noms propres et de la géographie des *Lais* se rattache à la question plus large de la « matière de Bretagne », dont les interprétations varient sans qu'aucune soit concluante [1]. Brugger soutient la thèse d'une origine « bretonne » continentale pour la « matière » (telle qu'elle est contée dans les récits de Marie) —, ces contes, pour lesquels on n'a aucune preuve de leur origine « bretonne » (c'est-à-dire les soi-disant *Lais* « normands « ou « anglo-normands »), étant, à son avis, inspirés par d'autres, de provenance bretonne, mais adaptés et localisés ailleurs.

Gaston Paris penchait naturellement, pour ce recueil des *Lais*, vers la théorie d'une origine plus « complexe », tandis que M. Hoepffner, le dernier érudit qui ait fait une étude complète du sujet, y voit plutôt une forte influence de la littérature contemporaine en langue vulgaire ; on ne peut donc, à son avis, faire peu de déductions sans donner la priorité à des ouvrages contemporains : c'est ainsi que le cadre géographique, les noms propres et les descriptions de scènes sont une imitation de Wace. M. L. Foulet a toujours pensé que Marie, après avoir utilisé une ou deux légendes ou contes populaires comme base de ses « nouvelles », a ensuite créé le reste en modifiant ses thèmes. Cette opinion était partagée par J. Bédier qui pensait que, dans le cas de *Chevrefoil* en particulier, bien que Marie ait eu quelque connaissance de l'histoire de *Tristan*, l'exécution était en grande partie une adaptation du roman de Thomas [2].

En dépit de ces attitudes divergentes les critiques sont d'accord, dans l'ensemble, sur les points suivants : l'auteur a

1. En ce qui concerne la bibliographie, voir Ewert, *Lais*, p. xiv-xvi.
2. Bédier, *Marie de France* (Histoire de la Nation Française).

apporté un grand soin aux « titres » des *Lais*, considérant qu'ils avaient de l'importance. *Guigemar*, *Eliduc*, *Yonec*, *L'Austic* (et peut-être *Bisclavret*) peuvent servir à prouver que des contes celtiques forment la base des récits. *Chevrefoil*, *Milon*, *Fresne*, *Chaitivel*, *Deus Amanz*, *Equitan* ne peuvent être classés, n'étant pas nécessairement d'origine celtique, ou non celtique. *Chevrefoil* est dans une catégorie spéciale du fait que la source livresque est indiquée. *Deus Amanz* doit aussi être mis dans une catégorie spéciale puisque la description détaillée de Pitre (Pont de l'Arche) a justifié, pour de nombreux critiques, la conclusion que Marie parlait d'un endroit qu'elle connaissait ; et à cette conclusion pouvait s'ajouter une forte possibilité (pour certains une conviction) qu'il s'agissait là de son « pays d'origine ». Enfin, un dernier point généralement reconnu est que les *Lais*, par contraste avec le recueil de *Fables*, ont probablement été composés à des périodes différentes et réunis ensuite : de toute façon, le recueil des *Lais* diffère des deux autres ouvrages (les *Fables* et l'*Espurgatoire*) qui sont des traductions directes d'un sujet identifiable et se disent des traductions.

Le *lai* de *Lanval* est spécial à beaucoup de points de vue. Il est le seul qui se place à la cour du roi Arthur à Carlisle, pendant les guerres avec les Pictes et les Scots (tiré de « la Table ronde » et — d'après M. Hoepffner, et aussi M. Foulet — de Wace et de Geoffroy de Monmouth). Ce *lai* est parmi ceux dans lesquels le récit est largement basé sur des incidents surnaturels et la description vise à donner un véritable effet de magnificence :

> Lanval donout les riches duns,
> Lanval aquitoit les prisuns,
> Lanval vesteit les jugleurs,
> Lanval feseit les granz honurs.

Le départ mystérieux, en silence, pour Avalon, est une fin dramatique qui ne se trouve pas ailleurs. « Lanval » n'est pas reconnu comme ayant une provenance bien celtique. Ceux qui trouvent une explication dans l'imagination de l'auteur voient dans ce nom une modification de « Lancelot ». Le récit se place en Angleterre, bien que le héros soit un étranger.

Dans l'ensemble, on tend à attribuer l'origine de ce *Lai* — de même que celle de *Bisclavret*, par exemple — à des contes vraisemblablement répandus dans les régions limitrophes de la Normandie, de la Bretagne, et de la France même. Il y a lieu de noter qu'à l'exception de Guigemar les noms des héros des *Lais* ne sont spécifiquement associés à aucune tradition familiale du XII^e siècle ; Yonec — diminutif breton de Iwon (a. celtique : Esugenus) — et Milon (Miles), non celtique, ne sont que des noms de baptême courants ; Eliduc, Guildeluec, Guilliadon, Equitan et Lanval ne sont pas identifiés [1]. Si ces noms peu familiers sont liés aux légendes de « familles » transmises de génération en génération, c'est que les noms portés ont été modifiés avec le temps. Mais les rapprochements littéraires ne manquent pas : Miles le Gaillart joue un rôle dans *Gormont et Isembart* et Lanval est souvent nommé comme l'un des chevaliers de la Table ronde ; et ceci soulève le problème de l'imitation [2]. Bisclavret est un nom commun. Th. Chotzen donne, dans une étude récente, des raisons linguistiques pour associer la forme avec les traditions galloises. Il y ajoute le poids des influences sociales, par exemple le mariage de David ap Owen (1174) avec Emma, demi-sœur d'Henri II. Il suggère aussi que le *lai* de *Milon* pourrait être un hommage discret au contemporain Miles de Saint-David, un des conquérants de l'Irlande [3].

Ceci termine l'examen de la documentation disponible concernant les *Lais*. Mais la question de l'impression laissée par les *Fables* vaut la peine que l'on y revienne. Si ce qui a déjà été dit à ce sujet peut être pris en considération, il semble justifié de voir la possibilité d'un rapport entre la famille de Lan-

1. Ewert, *Lais*, p. 173, note 19. La forme du nom de Lanval n'a pas été expliquée de façon satisfaisante (cf. Hertz, p. 370-1), *op. cit.*, 185. Eliduc et Guildeluec sont très probablement d'origine celtique et Guilliadon d'origine germanique. Pour une étude complète, voir E. Brugger, *Eigennamen in den Lais der Marie de France*, *Z. f. fr. Sp. u. Lit.*, XLIX, 1927.

2. M. Hoepffner, d'accord avec cette théorie, pense que Marie a été inspirée par l'épisode de *Gormunt et Isembart* et relève la similitude dans les détails du récit.

3. Th. Chotzen, *Bisclavret*, *Études celtiques*, XXXIV, p. 42. Comme alternative il suggère Miles de Clare.

valei [1] et le conte de *Lanval*. « Willelmus de Lanvaleio » est un témoin des chartes d'Henri II, de 1155 à 1179, et faisait partie d'un petit groupe vivant à la cour. Il était présent au Concile de Clarendon (1164) et fut un des juges nommés pour les *Iters* de 1174 et 1175. Il est à noter, plus particulièrement, qu'il figurait parmi les officiers choisis par Henri II pour administrer la Bretagne (après l'investiture de Geoffroi Plantagenet comme comte de Bretagne du fait de son mariage avec Constance), et qu'il était sénéchal de Rennes [2].

Lanvallay, près de Dinan (Côtes-du-Nord), pourrait être l'endroit décrit. On peut aussi songer à Lanvellec (Lannion-Côtes-du-Nord) et à la fameuse région des « landes de Lanvaux » près du Morbihan. F. Lot et J. Loth rejettent l'idée d'un rapport entre le nom de Lanval — dans le *lai* de Marie — et le nom géographique de Lanvaux [3]. Les renseignements concernant la « baronnie de Lanvaux » sont maigres [4]. Il existe des

---

1. Les membres de cette famille sont associés, au point de vue possession de terres, avec les Beauchamp et avec Hamo de Saint-Clair. Les domaines se trouvaient dans le Lincolnshire, le Kent, l'Essex et les comtés environnants des Midlands. Ces terres, possessions du « Dapifer » (Eudo) d'Édouard le Confesseur, avaient été apportées en mariage par l'héritière d'Hubert de Saint-Clair et, avec d'autres fiefs, furent « erected into an honor known as the barony of Lanvalei after they had descended to William de Lanvalei (I) » (Farrer, *Honors and Knights' Fees*, Manchester, 1923, etc.). Pour les autres mentions de la famille, voir *Pipe Rolls* (Henry II, Richard and John), *The Red Book of the Exchequer*, Round, *Catalogue* (Rolls Series).

2. Sur « Willelmus de Lanvalei » (Lanvallay, Lanvallein) voir Eyton, *Court, Household and Itinerary of Henry II*, Londres, 1878 : Delisle, *Recueil des Actes de Henry II* (Introduction). Les notes de Delisle mentionnent un Robert et un William, tous deux sénéchaux de Rennes dans le cartulaire de Savigny. Les fils d'Henri II n'avaient pas droit à des officiers personnels, mais étaient obligés d'accepter ceux assignés (et employés) par Henri. De nombreuses mentions sont faites dans les *Pipe Rolls*, V. C. H. (Berkshire, *Bedfordshire*, etc.), dans *Judges* de Foss et *Observations* de Stapledon. Le *Pipe Roll* (1130) fait mention d'un Herv'Lanval.

3. Brugger, *op. cit.*, 251.

4. La première mention se trouve au sujet d'une fondation cistercienne, par un Alain « Dominus de Lanvaux » en 1138. La fin de la baronnie survint lorsque Jean le Roux, duc de Bretagne, emprisonna le « Dominus de Lanvaux » pour la vie et annexa ses terres, vers la fin du XIIIe siècle : ceci

références assez nombreuses au Lanvalai « continental » [1]. Les documents suggèrent que le juge et sénéchal de la cour venait d'une des familles qui avaient fourni les « hommes nouveaux » d'Henri Ier. Dans ces conditions, la fidélité au petit-fils d'Henri (que ces familles ont dans l'ensemble témoignée) aidait à l'avancement personnel, de même que la protection des lettres qui améliorait les rapports sociaux, ce qui pouvait leur faciliter les choses.

Ainsi qu'il a été signalé récemment, il n'est pas douteux que, pour la classe des barons, le côté social de la « Curia Regis » était au moins aussi important que les travaux des experts parmi eux. Les barons du roi, à quelque race qu'ils appartinssent, étaient sur pied d'égalité à la cour. Leur présence donnait l'occasion de discussions officieuses qui devaient précéder l'établissement de toute règle générale du régime féodal. Pour beaucoup d'entre eux le roi et ses ministres devaient être des visages familiers depuis leur tout jeune âge, car les droits de tutelle du roi amenaient à sa « curia » [2] beaucoup de jeunes nobles qui apprenaient à le servir.

Si l'on suppose que le lieu nommé dans les *Lais* n'a pas une origine entièrement livresque, le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dol, Nantes et Barbefluet — et même Southampton, Totnes, Exeter ou Carlisle — représenteraient un itinéraire

---

fut confirmé par le Parlement de Vannes (1451) : « parla ledit Chancelier touchant les Baronies d'Avangour, de Lanvaux et de Fougeres, disant que celles d'Avagour et de Lanvaux estoient de longtemps... adjoints au corps du Duché de Bretagne ». Il est fait mention, au XIIIe siecle, de « milites », Alanus, Bastardus Oliverius de Lanvaos, et Gaufridus.

1. Les rôles d'hommages et de service militaires dus au Mont-Saint-Michel (1154) font mention de Radulphus de Lanvalay (cf. V. C. H. *Berk.*, pour terres en la possession de Ralph de Lanvalei en 1164, 1173 et 1194) : le Cartulaire de Vieuxville (XIIe siècle) mentionne un don de Johannes de Lanvalai — « hoc ipsum juravit Hamo cognatus ejus, Apollonius sororius ejus et Willielmus filius Alani avunculus ejus ». G. de Lanvalai est témoin d'un accord pour le Prieur de « St. Florent sous Dol » ; trois actes du XIIe siècle sont faits en la présence de « Guillelmus de Lanvallei, senescallus Redoniae ».

2. F. M. Stenton, *op. cit.*, 32 ; voir aussi une note montrant que trop peu d'attention est généralement accordée à cet aspect de la « Curia Regis ».

familier à la suite du sénéchal de Bretagne [1]. La mention d'Arthur (dans *Lanval*) peut, avec avantage, prendre place dans un cadre social similaire. A la mort de Geoffroi de Bretagne, son père eut la tutelle de la veuve, Constance, et de sa fille en bas âge, de même que du fils et héritier posthume de Geoffroi. Le grand-père voulut que, comme dans sa propre lignée, l'enfant fût appelé Henri. Le choix d'« Arthur », par Constance, est un détail dans le projet de résistance organisée contre la suzeraineté d'Henri II. Le portrait que fait Marie du roi Arthur diffère de celui de Wace (et de Geoffroi de Monmouth) par le fait qu'il n'est pas sympathique. Ses courtisans, sauf quelques exceptions voulues, sont peints de façon analogue, ce qui fait ressortir l'injustice des malheurs du héros du *Lai*. Outre les influences littéraires évidentes, il y aurait lieu de voir là une possibilité d'intérêts de partisans.

Il est aussi probable que, dans le milieu social décrit, le prestige allait plutôt à la génération précédente qu'aux contemporains, et l'on peut suggérer que Miles de Gloucester, le soutien fidèle de Matilda Emperiz, qu'elle fit comte de Herefordshire et dont les terres se trouvaient dans le sud du Pays de Galles, pourrait être un personnage à rapprocher du Milon du sud du Pays de Galles dont parle Marie. Miles de Hereford, qui épousa Sybil, fille de Bernard de Neufmarche, en 1121, fut nommé justicier de la région limitrophe du pays de Galles en 1128. Le comté fut transmis par les héritières à la famille de Bohun qui, du fait qu'elle descendait du grand-père de Miles, Roger « de Pistre » [2], en eut la charge héréditaire. Les descen-

1. Exemple, pris au hasard, de juxtaposition contemporaine : le « Hampshire Pipe Roll » fait paiement, sur autorité de Richard Lucy, à un groupe de Juifs envoyés par ordre du roi à Carlisle et à William de Lanvalei, pour réparation de la porte du château de Winchester.

2. *Dictionary of National Biography*. Round (*Feudal England*, p. 313) donne des détails sur la famille et les frères Roger et Durand de Pistres. Walter Fitz Roger (ou de Gloucester), fils de Roger, eut pour successeur son fils et héritier Miles, et le fils de ce dernier, Roger, lui succéda (1143). Round suggère qu'un Roger de Pistres (charte de 1107) devrait être identifié avec le fils de Durand, Roger (de Gloucester). Je crois qu'il n'est pas exagéré de supposer que le procédé d'avancement des petits chevaliers et barons — grâce au développement des charges royales et l'acquisition de terres, surtout par

dants directs et indirects de Miles de Hereford auraient très bien pu s'intéresser à un récit concernant Pitre et les « pitrains » du *lai* de Marie (*Deus Amanz*). Il devait y avoir, en effet, beaucoup d'intérêts communs dans les réunions d'un baronnage dont les liens par mariage étaient étroits et souvent compliqués, et dont les biens et les domaines, largement disséminés, étaient cependant susceptibles de se trouver à une distance inattendue [1]. Même la dispute prolongée — de 1173 à 1199 — au sujet de la suppression de l'archevêché de Dol, pourrait avoir affecté des seigneurs de domaines éloignés. Dans l'histoire de Fresne et Gurun (le seigneur de l'archevêque), la dame, ayant été une enfant trouvée, tire son nom de l'arbre où elle avait été placée [2]. Il est à noter que sa sœur jumelle, élevée comme fille unique chez ses parents, est appelée, sans raison, par le nom extraordinaire de « Coudre ». Les chevaliers inféodés de Gurun sont ainsi à même, lorsqu'ils sollicitent un mariage désirable avec la fille d'un seigneur voisin, de jouer sur les mots en faisant allusion à la situation [3]. C'est essentiellement le nom seul de Fresne qui est à la fois justifié et expliqué dans le *lai* du *Fresne*. De plus, ce récit est l'un de ceux du recueil de Marie dans lequel l'attention n'est pas saisie par l'élé-

---

mariage — tendrait à obscurcir ou cacher les noms territoriaux précédents. Miles de Gloucester devient Comte de *Hereford*, « Gloucester » n'étant pas disponible. (Voir *G. de Mandeville*, de Round.) Le château de Gloucester avait été confié à Roger de Pistres par Guillaume le Conquérant.

1. Un récit dans lequel l'auditoire reconnaît des caractères topographiques, généalogiques et même hagiographiques qui lui sont à un certain degré familiers, ne pourrait manquer d'éveiller un grand intérêt. La légende de la tombe des deux amants présente une variété d'aspects intéressants qui ne sont pas sans quelques rapports avec, par exemple, ceux qui s'appliquent, plus tard, à la tombe de « fair Rosamund », à Godestow. Cf. Ewert, *Lais*, p. 177 : « Pistreis would seem (at least in the mind of the scribe of H) to denote the region ».

2. Pur ceo que al freisne fu trovee, Le Freisne li mistrent a nun, e Le Freisne l'apelet hum.

3. « Sire, funt il, ici pres de nus Ad un produm, per est a vus ; une fille ad, que est suen heir : Mut poez tere od li aveir. La Codre ad nun la damesele ; En tut cest pais ne ad si bele. Pur le Freisne, que vus larrez, En eschange le Codre avrez. En la Codre ad noiz e deduiz ; Freisne ne porte unke fruiz. »

ment surnaturel ; dans ce genre réaliste (tel qu'*Equitan* ou *Chaitivel*) le titre se trouve, par analogie, mis en valeur. Je suggérerais donc qu'ici encore cet épisode, refaçonné par Marie, concernant une nouvelle Cendrillon, paraîtrait susceptible de divertir les maisons portant le même nom. Parmi les nombreux seigneurs de Fresnes et Fresneys [1], les voisins de ceux de la dynastie de Pistre pouvaient justifier une attention spéciale. Ceci s'applique aux membres de la famille inféodée d'Adam de Port (1166), sur le fief que l'on disait venir de Sybil, veuve de Miles de Gloucester, et fille de Bernard Neufmarche (de Brecknock) [2]. La Borderie, dans sa courte appréciation des « lais bretons » tels qu'ils sont représentés dans le recueil de Marie, choisit seulement celui-ci pour faire une remarque : « Or, dans la paroisse de Saint-Méloir des Ondes existe encore un gros village de ce nom (La Coudre), fief noble au moyen âge et seigneurie à juridiction. L'héroïne était donc une fille du seigneur de la Coudre, et l'intervention de l'archevêque est toute naturelle, car Saint-Méloirs touche Dol, à peine à deux lieues l'un de l'autre. C'est donc ici simplement une aventure

1. « Fresnay-le-Vicomte faisait partie de la vicomté de Beaumont. » Longnon, *op. cit.*, 252. Beaumont, sur la Sarthe, dépendait du comté d'Anjou. Pour Fresne-l'Archevêque (Andeli), voir Powicke, *op. cit.*, 173, note. L'endroit n'est pas loin de Pitre. La Fresnais, près de Dinan, est aussi à mentionner.

2. Voir *Red Book of the Exchequer*, « Hereford in Wallia », Walter, Ralph, Thomas et Alfred. « Filius Simonis filii Petri, qui habet filiam Rogeri de Fraisneto » est mentionné dans le Somerset, Hugh dans le Kent (de Fresneis) et Henri dans le Buckinghamshire. D'autres familles qui peuvent être citées sont celles de deux chevaliers, William et Conan, à qui Henri Ier donna des terres dans le Sussex. Alan, fils de Conan, possédait cette terre en 1166, et en 1186 elle était passée aux Fitz Alan de Clun (Salop), Farrar, *op. cit.*). En France, Nicolas de Fresneie est mentionné au sujet d'un don (d'un palefroi et de peaux de chats), d'Alan de Saint-Michel à Saint-Florent-sous-Dol. Le nom est mentionné au XIIIe siècle (William, Payn et Peter). Un document de 1269 porte quatre sceaux et l'un d'eux montre « un fresne arraché et est de Geoffroi le Fresne ». Simund de Freine, chanoine de Hereford, composa ses deux traductions en français, en vers : *Roman de Philosophie* et une *Vie de Saint Georges*, vers la fin du XIIe siècle. Comme Marie, il eut soin de marquer qu'il en était l'auteur, une acrostiche se trouvant dans chaque ouvrage.

domestique d'une famille du pays de Dol, dont on a fait un lai. » J'étais parvenue à mes propres conclusions avant de lire cette remarque, et je considère toujours le titre du *Lai* comme ayant le sens principal. Il devient vraiment difficile d'ignorer des détails qui, pour une raison ou une autre, se rapportent à ce voisinage : Dol (*Fresne*), Mont-Saint-Michel (*Milon*), Saint-Malo (*Laustic*). On peut ajouter, à la mention faite par La Borderie concernant La Coudre (carte de Bretagne : Dinan), Lanvallei et La Fresnais, également près de Dinan. Les cousins, Roland et Olivier, chefs des deux branches de la seigneurie de Dinan, s'étaient d'abord révoltés contre Henri II, puis réconciliés avec lui, Roland étant assigné comme sénéchal au jeune comte Geoffroi. Mais Geoffroi s'offensa de ce contrôle et, en rétablissant la discipline, Henri envoya à sa place un agent en contact plus étroit avec la cour — et probablement un officier plus capable — William de Lanvallei. Les Assises de Geoffroi, avec leurs définitions importantes de l'héritage féodal, et les questions légales qui en découlent, appartiennent aussi à cette période. Des voisins — et peut-être des parents — des Lanvallays en Angleterre sont les familles de Plugney et de Dinant (du château de Ludlow). Joce de Dinan tint Ludlow pour l'impératrice [1].

En rapprochant ces faits historiques et géographiques, on ne peut qu'indiquer comment des éléments, qui ont formé la base de récits tels que ceux des *Lais* de Marie, ont pu se propager dans le sillage des familles nobles. Vers le milieu et la fin du règne d'Henri II les terres de familles pour la plupart établies depuis la Conquête s'étendaient de la côte orientale de l'Angleterre jusqu'aux abords du pays de Galles. L'histoire de la

1. Des terres furent octroyées à Roland de Dinant (probablement un descendant des seigneurs de Dinan), dans le Sussex, par Henri II. Roland mourut en 1182 et son neveu Alan lui succéda. Alan de Dinant est mentionné à Southampton en 1158-9. Roland avait aussi été enregistré dans le Northamptonshire, en 1166, parmi les « nouveaux » fiefs de Robert Foliot. Joce et Olivier de Dinant sont mentionnés, Joce dans le Berkshire. Sybil de Plugney et Hawise de Dinant sont les filles de Joce de Dinant (1199). Radulphus de Plugneio apparaît fréquemment dans les « Pipe Rolls » avec des membres de la famille de Lanvallei et dans des transactions dans les Midlands.

baronnie de Lanvallei, dont le siège était à Walkern, Hertfordshire, résume les tendances de l'histoire sociale lorsque les *Lais* furent composés. Le William (I), témoin des chartes d'Henri, a atteint son rang par son mariage avec l'héritière des Saint-Clair d'Essex. Bien qu'il ait une fois été associé, comme chef de justice (« justice in eyre ») avec un membre d'une famille distinguée de juges, les Basset, lui-même et son fils, William II (l'un des vingt-cinq barons choisis pour contrôler l'application de la Grande Charte) semblent avoir appartenu plutôt à des familles « féodales » qu'à des familles « de légistes ». La maison passe à une héritière dont la tutelle est achetée par le dernier « Justicier », Hubert de Burgh, en vue de l'établissement de son fils, John. Les origines de Hubert restent obscures pour les historiens. La façon dont il acquit des terres dans cette région rappelle « une certaine clique de l'échiquier » associée aux comtés orientaux [1]. Ce sont aussi les régions (Est Anglie, Comté de Lincoln et les Midlands) desquelles il a été dit : « There is, in fact, hardly any county in which this Breton element is not found, and in some counties its influence was deep and permanent [2]. » On peut trouver les origines de cette influence dans la Conquête, mais aussi dans la période pendant laquelle Henri Ier, à son avènement au trône, fut suivi par des hommes provenant de sa seigneurie précédente.

Les suggestions faites jusqu'ici, quelque provisoires qu'en soient les arguments, trouvent leur justification dans l'intérêt qu'il y a à replacer l'œuvre de Marie dans l'atmosphère de son temps pour en saisir le sens avec quelque chance de vérité. Son œuvre était destinée à des patrons qui devaient certainement appartenir à la société représentée ici ; leurs mœurs, leurs préoccupations, ont dû être identiques. Quelques-uns devaient dépendre du roi beaucoup plus que d'autres — les serviteurs à

1. *Red Book of the Exchequer*, xlvi. Il y a lieu de remarquer le rôle dans la carrière du Justicier de ses quatre mariages : d'abord avec l'héritière du comte de Devon, ensuite avec la veuve du comte de Mandeville, avec l'héritière du comte de Gloucester (la femme répudiée du roi Jean d'Angleterre) et enfin avec la sœur du roi d'Écosse, le jour même des noces de ce dernier avec la sœur du roi Henri III d'Angleterre.

2. F. M. Stenton, *op. cit.*, 25.

la cour et ceux qui n'étaient pas des « héritiers ». William (I) de Lanvallei se trouve souvent associé avec Henry d'Oilly (un fils naturel d'Henry Ier) : leur situation et leurs intérêts sont analogues à beaucoup de points de vue. Dans le *Lai* intitulé *Lanval*, lorsque l'attention se détache du héros et de la fée, le personnage qui attire le respect — tandis que Gauvain et Ivain forcent l'admiration — c'est le duc de Cornwall. Pour les Lanvaleys et d'Oillys, dans la vie réelle, c'était Reginald, comte de Cornwall, qui veillait aux intérêts d'un roi (et neveu), comme médiateur prudent et expérimenté. Il était le chef naturel de tels éléments à la cour. Peut-être n'est-ce pas par accident que le seul lien entre nous et l'auteur des *Lais* existe à l'endroit où se trouvait, au XIIe siècle, un centre principal de l'activité sociale d'Est Anglie et des Midlands, à Bury-St-Edmunds. C'est là que s'élevait la grande et riche abbaye, l'autel du « patron de l'Angleterre ». Son abbé, « éloquent en français et en latin », qui « haïssait les menteurs et les grands parleurs », était un contemporain de Denis Piramus qui, vraisemblablement, a écrit en français sa vie du saint à l'abbaye. Dans son prologue bien connu, Denis, qui était l'auteur de poèmes profanes, choisit comme exposeurs de mensonge « Cil ki Partenopé trova » et l'auteur des *Lais* :

E si en est ele mult loee
E la rime par tut amee,
Kar mult l'aiment, si l'unt mult cher
Cunte, baron e chivaler,
E si enaiment mult l'escrit
E lire le funt, si unt delit,
E si les funt sovent retreire.
Les lais solent as dames pleire
De joie les oient e de gré.
Qu'il sunt sulum lur volenté.
Li rei, li prince et li courtur,
Cunte, barun e vavasur
Aiment cuntes, chanceuns e fables...
Jeo vus dirrai par dreite fei
Un deduit...
E plus delitable a oïr.

On a souvent prétendu que le choix de *Partenopé* et des

Lais est dû à l'élément fantastique dans ces deux ouvrages. La description de l'œuvre de Marie occupe plus de place, soit (comme on le dit généralement) du fait de leur plus grande popularité auprès des personnes de la cour, soit parce que l'auteur était mieux connu du lecteur pour lequel Denis écrivait. Denis a employé pour son « récit vrai » (« bien le virent nostre ancestre » et « nus en apres d'eir en eir », comme bien des miracles l'ont montré) Geoffroi de Monmouth. L'*Estoire des Engleis* de Gaimar, qui est aussi basée sur les mêmes éléments, fut écrite parce que « Dame Custance le fist translater ». Il y a certainement lieu de penser que « Dame Marie ki fist... les vers de lais » pourrait très bien être du même rang social et avoir les mêmes intérêts. Ses *Lais* sont en effet présentés comme faits historiques et, dans son propre prologue, elle dit qu'elle renonce au projet « d'aukune bone estoire faire, e de latin en romaunz traire » ; et qu'elle le remplace par une série de récits que « Cil ki primes les comencierent... pur remembrance firent ». Denis suivait le *Liber de miraculis* d'Hermann, lorsque notre exemplaire incomplet de son poème se termine. Dans la partie perdue on peut supposer que l'on aurait trouvé une reproduction du miracle de Wulmar qui, entré en transe, « videt in somnis, ac si visibilibus oculis, hostio suae domus aperto, intus advolare columbam nivei candoris, assidentem supra sedili domus, quo jacentis lectulus capite erat adnixus. Quae columbina simplicitas versa versus infirmum, prout sibi fuerat visum, subito mutatur in cujusdam venusti hominis vultum, sedensque respicit ad aegrotum misericordissime. O nova et inaudita metamorphosis ! Satis altera quam pandat quivis liber Nasonis. Haec spiritualis et homini proficua, illae vero corporales ad risum moventia. Surgit a sedili talis ac celestis vir metamorphosicus... » Lorsque Denis, vieux et repentant, lisait ce passage, peut-être évoquait-il ses souvenirs mondains en ces vers :

Quant ele ot faite pleinte issi,
L'umbre d'un grant oisel choisi
Par mi une estreite fenestre.
Ele ne seit quei ceo pout estre.
En la chambre volant entra
Gez ot as piez, ostur sembla,

De cinc mues fu u de sis.
Il est devant la dame asis.
Quant il ot un poi esté
E ele l'ot bien esgardé,
Chevaler bel e gent devint.
La dame a merveille le tint ;
Li sans li remut e fremi,
Grant poür ot, sun chief covri.

E. A. Francis.

APPENDICE

Warnke, *Fables* :

II Ço funt li riche robeür
li vescunte e li jugeür
de cels qu'il unt en lur justise.
False achaisun par coveitise
truevent asez pur els cunfundre ;
suvent les funt a plait somundre

IV de meint hume le puis pruver,
ki par mentir e par trichier
funt les povres suvent plaidier ;
fals testimoines avant traient,
de l'aveir as povres les paient ;

VIII Cest essample poëz saveir
e par meint produme veeir,
ki par bunté de sun curage,
est chaciez de sun heritage.
Ki felun hume od lui acuelt,
ne s'en part mie, quant il vuelt.

XV Saveir poëz par ceste fable
la maniere de meinte gent
(mult le puet l'un veeir sovent),
ki tant se vuelent eshalcier
e en tel liu aparagier,
ki n'avient pas a lur corsage,
ensurquetut a lur parage.

XIX Cest essample dit a plusurs,
ki choisissent les mals seignurs.

De grant folie s'entremet,
ki en subjectiün se met
a crüel hume e a felun :
ja n'en avra se hunte nun.

XXXIV Oëz l'essample de cest cunte :
ne puet mie od le tricheür
li leials huem aveir honur
en curt u l'em vueille trichier
e par mençunge forsjugier.

XXXVIII Issi vet de la povre gent :
s'as riches unt aprismement
forment les quident curucier,
damage faire e ennuier.

XLVII Pur ceo nus vuelt ici mustrer
e enseignier e doctriner :
ki qu'unkes seit si entrepris
e n'ait od sei ses bons amis
ki li sacent cunseil doner,
que bien se deit contreguarder,
se parler deit devant justise,
qu'en sa parole ait tel cointise,
par mi tute sa mesprisun
qu'i seit semblance de raisun.
Li sages huem en grant destreit
turne suvent sun tort a dreit.

XLIX Tut altresi est des malvais,
des tresfeluns e des engrés :
quant uns prozdum les met avant
e par lui sunt riche e manant,
s'il se surpueent mielz de lui,
tuz jurs li funt hunte e ennui ;
a celui li funt il tut le pis,
ki plus les a al desus mis.

LXII Pur ceo ne deit princes voleir
seneschal en sun regne aveir
ne coveitus ne menteür,
s'il nel vuelt faire sun seignur.

LXXIII Issi avient as orguillus,
as surquidiez, as enviüs,
ki ceo quierent qu'il ne devreient :
la revertent, u ne voldreient.

LXXVIII As prudumes e as leials
avient suvent damage e mals
de la cumpaignie as feluns ;
malvais en est lur guereduns.

LXXX Cest essample ai pur ceo traitié :
cil ki sunt plein de malvaistié
e en lur cuntree mesfunt,
puis le guerpissent, si s'en vunt,
pur nïent laissent lur païs,
aillurs funt il altel u pis ;
lur malveis quer deivent changier,
ne mie lur païs laissier.

LXXXIV Issi va del malvais serjant,
ki tutejur va repruchant
sun grant servise a sun seignur :
ne se prent guarde de l'onur
ne del bien ne del gueredun
qu'il a eu en sa maisun.

MÉLANGES

PUCELLE

L'opinion commune sur l'étymologie de ce mot semble reflétée par le REW, n° 6819 :

*Pŭllĭcĕlla 'Mädchen'.

Amail. *polçella*, *ponçella*, obw. *puršela*, valenc. *poncella*; serbokr. *pùncjela*... – + Pūtus 6890 : frz. *pucelle* (> ait. *pulcella*), prov. *piuzela* (> apg. *pucella*), akat. *puncella* (> asp. *puncella*)... — Wohl zu *puella* oder zu *pulla* Wallensköld, Mél. Thomas 488. — Diez 258; M.-L., GRM. 1,635; Pauli [*Enfant, garçon, fille*, Lund 1919, p.] 94. (*Pūlicella* 'kleiner Floh' Förster, [*sic*], Zs. 16, 254 ist nicht wahrscheinlich ; **pūricellus* aus *puericellus* mit Ersatzdehnung Jordan, Zs. 43,708 ist nicht anzunehmen, da eine solche Ersatzdehnung weder frz. noch lat. Parallelen hat...)

Si nous nous limitons aux matériaux mis à notre disposition par Meyer-Lübke, il n'y a pas beaucoup à retoucher à cet article : peut-être devrait-on biffer l'astérisque du mot-racine puisque la forme pulicella est attestée dans la loi salique et la variante avec *-cula* dans les *leges Alamannorum* 85,2 : *pul(l)ic(u)la* et dans la *lex romana utinensis* 89,24 (cf. *Arch. f. lat. Lex.*, III, 500), et la remarque sur Wallensköld peut induire en erreur, puisque le savant finnois admet, non pas un choix possible entre puella et pulla, mais seulement puella (*puellicella*), avec précisément cette « Ersatzdehnung » ou contraction *uĕ* > *ū* en fr., que Meyer Lübke rejette dans l'hypothèse de Leo Jordan. La plupart des étymologistes modernes avant et après Meyer-Lübke s'arrêtent soit à **puellicula* 'jeune fille', soit à **pull-icula* 'jeune animal femelle', 'jeune fille', soit à une contamination de deux mots. L'hypothèse de Foerster n'a pas eu l'heur de retenir l'attention des savants : seuls G. Paris[1]

1. Après avoir, il est vrai, exprimé une opinion somme toute défavorable dans *Romania*, XXI, 460 : « Cette idée est déjà venue à d'autres, mais on

dans le glossaire de ses *Extraits de la Chanson de Roland* et Hatzfeld-Darmesteter l'acceptaient dubitativement; la plupart des savants la rejettent avec vivacité (Meyer-Lübke, *GRM*, *l. c.* : «... dass W. Förster *allen Ernstes* [souligné par moi] *pucelle* auf lat. **pulicella*, diminutiv von *pulex* 'Floh' zurückgeführt hat » ; Wallensköld, *l. c.* : [l'idée de Foerster] « a plutôt l'air d'une plaisanterie après coup » ; De Gregorio, *ZR Ph*, XXXIV, 374 : « non può supporsi una relazione di significato tra la voce che denota un insetto così immondo come 'la pulce' e una voce così amorevole come 'la fanciulla' ».)

Pourtant la théorie de Meyer-Lübke (chevauchement de *pŭllicella, qui donne des formes avec *-o-* en haut italien, rétoroman, catalan, serbocroate, avec pūtus en français, ce qui expliquerait le *u* de *pucelle*) se heurte à plusieurs objections sérieuses :

1) Pūtus n'est pas attesté d'une façon sûre en fr. : *pace* Meyer-Lübke, REW, s. v. Pūtus (n° 6890), il n'y a que l'it. *putto* qui puisse être reconduit à cet apax virgilien — et encore le flor. *putto* semble-t-il un mot dialectal haut italien, c'est-à-dire provenant de la même aire que le terme familier de Virgile (cf. Pieri, d'après Pauli, *l. c.*, p. 54). Quant au fr. *pute-putain*, je ne vois pas pourquoi on le séparerait de l'adj. a. fr. *put, -e* 'laid (au sens moral aussi bien que physique)', qui remonte, de l'aveu de Meyer-Lübke lui-même, à putidus, et en effet ni Gamillscheg ni Bloch ne se sont laissés ébranler par le véto « begrifflich nicht annehmbar » du maître de Bonn : les deux dictionnaires expliquent bel et bien *putain* de *put*. Un chevauchement de *pŭllicella avec un mot inexistant en Gaule pūta 'jeune fille' (ou avec *pūpa*, *pūsio*, etc., Pauli, également inattestés en Gaule) a donc peu de chances de probabilité.

2) pūtus avec *ū* est postulé par M.-L. seulement à base des

---

hésite à la prendre au sérieux... peut-on croire qu'une expression de cette nature aurait si anciennement pénétré dans un document officiel [le capitulaire de la loi salique] ? On n'a d'ailleurs pas d'exemple que des noms plaisants de ce genre aient dépassé un usage local... Il faut toutefois remarquer que l'*l* simple de *pulicella* en bas latin est embarrassante. » Son explication à lui est celle que développera plus tard Wallensköld : contraction, dans **pucllicella*, de *ue* en *ū* comme dans *fuit* ⩾ *fut*.

succédanés romans : en lat. class. la première syllabe est brève dans le passage de Virgile (et dans le diminutif pŭtillus de Plaute, v. Ernout-Meillet).

3) Il nous faut remarquer que dans les dialectes romans dans lesquels se trouvent des formes avec *-o-* (soi-disant reflétant pŭllicella non contaminé) nous trouvons aussi des formes avec *-n-*, qui pourraient être dues à une dissimilation comme cultellus > *cuntellus* (REW, n° 2381), mais qui s'expliqueront peut-être mieux par l'influence de dominicella puisque et le *-o-* et le *-n-* se trouvent ainsi justifiés. L'influence de *doncella* ne s'est fait sentir que sur les termes milanais, suprasilvain, valencien, serbocroate.

4. Au contraire de Meyer-Lübke, qui considérait les formes en marge de la Gallo-romania avec *-o-* et *-n-* comme succédanés authentiques de pŭllicella, alors que *pucelle* serait le résultat d'un chevauchement, je vois donc dans le fr. *pucelle* et le prov. *piuzela* des formes primaires, qui, d'une façon secondaire, ont été contaminées par *doncela* < dominicella. C'est dire que *pucelle* est un mot gallo-roman autochtone et que les *poncella* des aires périphériques peuvent être des emprunts au gallo-roman, altérés, comme c'est l'habitude pour des mots d'emprunts (le mot serbocroate est probablement emprunté à un patois haut italien, de même que *puncella* se trouvant dans les statuts de Sassari, XIV^e^ s., v. Pauli, serait un vestige de la domination aragonaise). Nous nous adresserons donc, pour trouver l'étymologie de notre famille de mots, plus particulièrement aux formes 'pures' du gallo-roman : *pucelle*, *piuzela*, combinées avec les formes attestées en bas latin du VI^e^ siècle : *pulicella*, *pul(l)icla*. Si par hasard la théorie de Foerster, n'était pas aussi ridicule que nos étymologistes nous l'ont fait croire ?

Au point de vue phonétique, rien de plus frappant que l'*l* simple du bas latin pulicella qu'avait déjà relevé G. Paris, et que le parallélisme *pucelle* — *puce*, prov. *piuzela* — *piuze* (sur ce développement prov., cf. Meyer-Lübke, *Einführung*, § 234 : *üu* > *iu*). Au point de vue morphologique, rien de plus simple qu'une dérivation féminine d'un pūlex, masculin en latin, mais devenu féminin dans les langues romanes (*puce*, *piuze*, *pulce*) : un pulicella 'petite puce' (avec

désinence féminine suivant le féminin du simple) devait se prêter à la désignation d'une femme [1] — si le transfert sémantique peut être justifié.

Or précisément ce transfert a été la pierre d'achoppement à laquelle s'est heurtée l'explication de Foerster. Et évidemment c'était trop simpliste que de faire appel à des expressions familières, hypocoristiques-cacophémiques comme all. *Mäuschen, Käferchen, Äschen* et même le milanais *püres* (< pulice) 'petit enfant'. On ne voit pas comment une telle expression, caractéristique de la *nursery*, se ressentant de l'adoration béate et aveugle des mères ou nourrices pour un petit bébé, aurait pu assumer la nuance noble du premier vers si pathétique du premier monument de l'art littéraire roman qui ne cessera jamais d'ébranler profondément le romanisant :

> Buona pulcella fut Eulalïa,
> (bel auret corps, bellezour anima).

Le cas de *pole* au v. 10 de la même chanson est de nature toute différente : ici le sens objectif 'jeune fille' s'est développé au courant des siècles à partir d'un pullus, 'jeune animal', qui déjà en latin avait pris le sens familier ou caressant d'"être humain jeune' (cf. Pauli, *l. c.*, p. 83). Au contraire, *pulcella* du v. 1 est sur le même niveau de style que *la domnizelle* du v. 23 [2] (et, incidemment, cette synonymie nous explique le chevauchement qui a pu s'effectuer dans d'autres langues, v. plus haut). Dans le *Saint-Alexis* on nous dit que 'fud la pucela de [mult] halt parentet (str. 9). *Pucelle* en a. fr. est

---

1. C'est ce qui explique l'absence d'un pendant masculin dans les plus anciens textes français (*puceau* ne date que du XIIIe siècle). D'ailleurs, dans beaucoup de langues il y a asymétrie dans les noms des serviteurs et servantes : lat. *servus-ancilla*, gr. δοῦλος-παιδίσκη, all. *knecht-dirne*, etc.

2. Foerster nie l'existence du sens 'vierge' de *pucelle* dans les plus anciens textes français ; il le trouve pour la première fois dans les *Quatre livres des Rois*. Mais je crois cette acception du mot indiquant la jeune fille pure et chrétienne latente dès les premiers textes : sainte Eulalie ne maintient-elle pas sa *virginitet*, pour elle solidaire avec son christianisme (cf. A. G. Hatcher, *Romanic Review*, XL, 241-9), en dépit des tortures? Et la jeune femme de saint Alexis n'est-elle pas la vierge que le saint, en vue du lit nuptial, se refuse à défloter ?

donc un mot aristocratique. Dans la *Chanson de Roland* (l. 821) les chevaliers nostalgiques se rappellent leurs fiefs, les ' puceles ' et leurs ' gentilz oxurs '. Du Cange, s. v. *pucella*, explique le mot par ' famula honoraior '. (Foerster-Breuer dans leur lexique de Chrétien traduisent ' Mädchen, Jungfrau, *Edelfräulein* [1] — et si le sens de ' chambrière, suivante, se trouve dès Chrétien, il faut toujours penser qu'en général c'étaient des demoiselles de la cour qui remplissaient ces charges.)

D'autre part, il est aussi vrai que dans la loi salique le terme latin pulicella, l'antécédent incontesté de *pucelle*, semble avoir une nuance plutôt humble : M. Pauli, après Jeffcken, a montré que la *ancilla... si pulicella fuerit* (c'est-à-dire la servante enceinte qui a été battue de façon que l'embryon meurt) y est opposée à *si vero ancilla* (la victime du même méfait) *ipsa cellaria aut genicium domini sui tenuerit* : le tort fait à la *ancilla pulicella* implique une amande bien moins grande que celui dont la *ancilla cellaria* a été la victime (*LXII solidos cum dimidio* contre *C solidos* pour le dédommagement de la mère). Jeffcken a donc eu raison de traduire *pulicella* par ' eine gewöhnliche Magd '. De même, dans le passage des *Leges Alam. pulicula de genitio* est égal à *puella, ancilla*. Comment concilier cet humble début de pulicella en bas latin avec le noble début du fr. *pucelle* dans la Chanson de Sainte-Eulalie (l'apogée de sa gloire s'achevant dans le nom de la Pucelle d'Orléans), et comment justifier une extension de sens (de deux sens) à partir de pulicella ' petite puce ' ?

Or, il y a un climat dans lequel toutes ces antinomies peuvent se résoudre : celui de l'humilité chrétienne des premiers siècles de notre ère.

Dans son livre puissant, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter* (Berne, 1948), mine d'une richesse inépuisable aussi bien pour l'historien de la langue que pour l'historien litté-

1. Meyer-Lübke, *GRM*, I, 636, semble avoir lui aussi senti la nuance « solennelle » de l'a. fr. *pucelle*, à juger d'après l'expression choisie pour expliquer sa théorie du croisement d'un « kosewort » *pūta* avec un « etwas feierlicheren *puellicula* » — évidemment il projette en arrière la nuance « feierlich » de *pucelle* dans *puellicula*, sans remarquer que sa théorie du croisement en est ruinée : imagine-t-on un croisement d'un mot banal avec un mot solennel (à moins d'une intention parodique, exclue ici) ?

raire du moyen âge, au chapitre dévoué au *topos* médiéval de la « modestie affectée » (p. 92), M. E. R. Curtius traite des formules classiques et bibliques qui ont eu cours dans les écrits d'auteurs qui, en bons rhétoriciens, se doivent d'affirmer, vis-à-vis du lecteur ou de leur protecteur, leur infériorité : d'un côté se développe *mea parvitas* (*mediocritas*, *exiguitas*) d'après des modèles classiques, de l'autre — et c'est ce qui nous intéresse ici — la Bible suggère des métaphores tendant à rapetisser la personne : ainsi David (I Rois 24, 15 et 26, 20) s'appelle lui-même *canem mortuum et pulicem* vis-à-vis du roi Saül — ce que saint Jérôme n'a pas oublié, lui qui se présente comme *ego pulex et Christianorum minimus*, ni non plus ce scribe médiéval qui, par variation du *topos*, se désigne comme *pedunculus iste*. J'ajouterai que Forcellini-De Wit, s. v. *pūlex*, nous offrent encore un passage patristique (Rufinus) : « Quid ego *ad istos pulex* de me conquerar, si me nunc laceres, quem et in epistolis tuis laudaveras « (traduit *ibidem* en italien ' io che sono una pulce a petto di costoro '). Nous voilà donc ici dans ce climat de la politesse orientale exagérée, reflétée par le langage de la Bible[1] et se perpétuant dans les écrits des Pères de l'Église, et dont le procédé caractéristique est d'imaginer un abîme entre la petitesse de l'individu qui parle et la grandeur de son interlocuteur — et voilà pulex ' puce ', terme cacophémique, paraphrasant le moi parlant et destiné à montrer ce moi dans un anéantissement voulu.

Mais, pourrait-on objecter, de l'attitude d'un Père de l'Église, homme de lettres après tout, il y a loin à la pulicella, la ' simple servante ' de la loi salique. Ne faudrait-il pas prouver que pulex (ou ses congénères) était devenu *populaire*, pour qu'une *ancilla* puisse s'être appelée par modestie *pulicella* ? Je ne puis certainement prouver l'existence d'un *pulicella* dans la bouche d'une servante au sens ' petite puce ' > ' être s'anéan-

1. On se rappelle des tournures comme ' baiser la poussière des pieds de quelqu'un ', ' je ne suis pas digne de délier les courroies de vos souliers ' ; la survivance, dans le salut militaire de tous les pays, de l'idée orientale ' je suis aveuglé par le soleil de votre présence ' et, dans le compliment encore en usage à la cour anglaise (*curtsey*), de l'idée d'effacer toute trace de la propre personnalité devant un supérieur, à l'instar de la volaille de basse-cour (angl. *scrape-foot*, all. *Kratzfuss* ou *Scharrfuss*, russe *šarkatj*).

tissant devant sa maîtresse'. Mais, grâce au mémoire récent de M. Giandomenico Serra, *La tradizione latina e greco-latina nell' onomastica medioevale italiana* (*Göteborgs Högskola Årsskrift*, LV, 1949, p. 13 sqq.), je peux attester des noms populaires péjoratifs parallèles, usuels, à ce qu'il semble, dans des inscriptions du christianisme primitif, comme *Sterculus* (litt. 'petite fiente'[1]), *Babosa* ('baveuse'), *Tineosus* ('teigneux'), *Vespula* ('petite guêpe'), *Porcella* ('petite truie'), type onomastique qui se continue en plein moyen âge (*Scabio, Tarlatus, Cagatura, Merdulu*[2]). Nous devons donc conclure que, si les chrétiens des premiers siècles tenaient à témoigner leur humilité chrétienne 'en se calomniant par leurs noms' (**ego stercus*), il n'est pas du tout exclu qu'une servante (*ancilla*) pouvait renchérir sur son dévouement vis-à-vis de ses maîtres en parlant d'elle-même, à l'instar de saint Jérôme, comme **ego pulicella* 'moi, petite puce'. Et ses maîtres auront accepté cette désignation si modeste en l'appelant 'une *pulicella*' — c'est l'étape que nous avons dans la loi salique.

Une fois *pulicella* devenu le nom d'une servante dévouée, son ascension à 'jeune fille' et même 'jeune fille noble' était garantie par le système féodal : en lisant Pauli, n'assistons-nous pas continûment au relèvement de tant de mots médiévaux signifiant à l'origine 'serviteur, servante', évoluant vers 'jeune homme, jeune fille' (les jeunes gens étant employés comme serviteurs : prov. *macip* < mancipium, ital. *ragazzo -a*, fr. *garçon, garce*), p. fr. *baiasse*, et, le jeune serviteur ou la jeune servante étant souvent d'origine noble, au développe-

1. Réminiscence évidente du fumier de Job. — L'anéantissement devant Dieu n'est pas encore disparu aujourd'hui : qu'on lise dans les *Hijos de la ira* de Dámaso Alonso (1946) le « De profundis » que me signale mon élève M. Ramon de Zubiria, et où le poète, avec une volupté baudelairienne de la charogne, exhume le fumier de Job et le chien de David dans un élan d'humiliation qui ne recule pas devant le nauséabond.

2. M. Serra a naturellement des difficultés à faire le départ entre les 'mots de nourrice' (dont il cite des exemples comme fr. *mon crapaud*, dit à des enfants, vénitien *caro el mio tegnoso* et all. *mein Lausbube*, ce dernier emploi du péjoratif all. m'est, il est vrai, inconnu) et les noms donnés à des individus par humilité chrétienne. Pour moi, à l'encontre de Foerster, *pucelle* trouve sa place nettement dans la seconde catégorie.

ment ' terme de noblesse' > ' jeune serviteur (servante), jeune homme (fille)' (*dansel -e, valet*) ? C'est par leur dévouement que les serviteurs d'origine aristocratique et ceux d'extraction moindre devenaient égaux (cf. all. *knecht* ' (jeune) serviteur' > angl. *knight* ' chevalier'). La *pucelle* et la *dansele* se rencontraient sur le plan moral — et c'est ce qui expliquera le ton noble, évoquant le milieu chevaleresque, de *pucelle* (d'ailleurs aussi l'expansion du terme français, solidaire avec le milieu de la chevalerie, dans les langues limitrophes). La sémantique a ratifié ici le mot évangélique : qui s'abaisse sera élevé.

Si mon explication se trouvait être juste, elle corroborerait une conviction qui s'ancre de plus en plus en moi, à savoir que le progrès dans notre science étymologique à l'heure actuelle dépend moins de la phonétique (on sait qu'en cas de doute Antoine Thomas se déclarait champion de Dame Phonétique) que de la sémantique. La phonétique romane nous est aujourd'hui, il me semble, connue et archi-connue ; mais la sémantique médiévale ne nous a point encore livré tous ses secrets.

Leo Spitzer.

SUR QUELQUES FRAGMENTS DU « ROSIER SAINT DENYS »

Parmi les papiers de la famille de Du Cange conservés à la Bibl. de l'Arsenal, le ms. 5259, recueil copié au XVIII[e] siècle, contient, au feuillet 139 v° [1], un court extrait d'une vie versifiée de saint Denis, suivi de quelques détails supplémentaires sur le contenu du poème, qui s'intitulait *Le Rosier saint Denys*, et aussi du ms. dans lequel il se trouvait. Du Cange a fourni, dans le *Glossarium*, d'autres extraits du même poème.

Deux vies françaises de saint Denis en vers, l'une et l'autre

1. Cf. Henry Martin, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. V (Paris, 1889), p. 173, 175 et 182. Sur les papiers de Du Cange, répartis aujourd'hui entre la Bibl. de l'Arsenal et la Bibl. nationale, voir P.-M. Bondois, *Le Procureur Général Joly de Fleury et les papiers de Du Cange (1713)*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LXXXIX (1928), p. 81-88.

du XV^e siècle, nous sont parvenues. Celle qui se trouve dans le ms. fr. 1741 de la Bibl. nationale, en vers octosyllabiques [1], est de beaucoup la plus intéressante : suivant en général le récit de la version en prose, telle qu'elle s'est formée au XIII^e siècle à l'abbaye de Saint-Denis, où les origines légendaires de l'abbaye occupent une place importante, elle renferme de nombreuses additions qui lui sont particulières [2].

Le ms. fr. 1741 est dépourvu de titre et incomplet de la fin ; entre ce texte et les fragments de Du Cange qui lui manquent, il y a des rapprochements à faire qui peuvent se résumer ainsi : 1° il y a une correspondance évidente entre le thème du poème et le titre de *Rosier* ; 2° Du Cange a rapporté, d'une *Vie de saint Denys Aréopagite*, certains vers qui se retrouvent dans le ms. 1741 ; 3° les autres fragments du *Rosier* semblent compléter ce ms., qui s'arrête avant la fin ; ces éléments ne font pas partie, à proprement parler, de la vie du saint et se placeraient donc vers la fin du poème.

Le récit du ms. 1741 se distingue de la légende en prose surtout par le fait que l'auteur a fait un emploi constant, pour dépeindre saint Denis, du symbole de la rose ou du rosier [3]. Cette allégorie constitue le thème de tout le poème, énoncé dès les premières lignes (ms. fr. 1741, f. 1) et souvent réitéré :

> Nul ne repute pour merveylle
> Se je a la rose vermeylle

---

1. Cf. *Hist. litt.*, XXXIII, 345 ; A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e siècle*, p. 236. L'autre version, en vers alexandrins, est très courte ; elle se lit dans les mss fr. 2206, 19186 et 24433 (cf. Långfors, *op. cit.*, p. 221-222). M. Stefan Hofer, dans la nouvelle édition du *Grundriss* de Gröber, n'en a cité que le ms. 19186, et, sans parler du ms. 1741, a désigné par erreur, comme seul ms. de la version octosyllabique, le ms. 24433. Cf. Gustav Gröber, *Geschichte der mittelfranzösischen Literatur*, II, *Vers- und Prosadichtung des 15. Jahrhunderts*, zweite Auflage bearbeitet von Stefan Hofer (Berlin et Leipzig, 1937), p. 113.

2. Cf. notre *Étude sur la vie en prose de saint Denis* (Geneva, N. Y., 1942), p. VII et XLV-XLVII.

3. Sur la rose, « apanage... des saints et des saintes », voir Charles Joret, *La Légende de la Rose au moyen âge chez les nations romanes et germaniques*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (Paris, 1891), p. 281 et suiv.

Vueill saint Denis acomparer,
Aydant moy la grace divine
Qui a tout homme enlumine,
Car a ce me vueill preparer.

C'est ainsi que paraît s'expliquer le titre [1] ; il est d'ailleurs certain que *Rosarius* et *Rosarium*, vers cette époque, ont servi à désigner à la fois des recueils pieux et des ouvrages historiques ou scientifiques [2]. Ce titre semble bien adapté à la légende diversifiée du ms. 1741, dont la vie de saint Denis ne forme qu'une partie.

Du Cange a cité, d'une *Vie de saint Denys Aréopagite* [3], trois vers relatifs à la mission de saint Yon, disciple de saint Denis, évangélisateur du pays de Châtres (aujourd'hui Arpajon), et

---

1. Cf. *infra*, I a), d) ; II a), b).

2. Voir A. Långfors, *Notice du ms. français 12483 de la Bibliothèque nationale* (*Not. et extr.*, XXXIX, 2e partie), p. 514 ; Charles Joret, *La Rose dans l'Antiquité et au Moyen Age* (Paris, 1892), p. 460.

Le recueil du ms. 12483, composé en l'honneur de la Vierge, vers 1330, par un frère prêcheur du Soissonnais (cf. A. Långfors, *ibid.*, p. 507-508, et *Romania*, LXIII, 1937, 539-540) est probablement celui même que l'inventaire de la Librairie de Charles V, rédigé en 1373 par Gilles Malet, fait connaître sous le titre de « Rosier Nostre Dame » ; cf. A. Långfors, *Notes sur deux manuscrits de la librairie de Charles V* (*Romania*, LII, 1926, 365-366). Voir, en outre, sur le titre du recueil, A. Långfors, *La Société française vers 1330, vue par un Frère Prêcheur du Soissonnais*, dans *Œfversigt af Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, LX, 1917-18, B. *Humanistiska Vetenskaper*, p. 3-4 ; Sister Mary Alberta Savoie, *A « Plantaire » in Honor of the Blessed Virgin Mary taken from a French Manuscript of the XIVth Century* (Washington, D. C., 1933), p. 14 ; J. Morawski, *Mélanges de Littérature Pieuse : I. Les Miracles de Notre-Dame en vers français... Le « Rosarius » du ms. fr. 12483* (*Romania*, LXI, 1935), p. 316-318.

Un autre ouvrage en français, de beaucoup postérieur, est le *Rozier des Guerres*, composé par Pierre Choisnet, médecin-astrologien de Louis XI, et destiné à l'éducation du dauphin Charles (voir Pierre Champion, *Louis XI*, t. II, *Le Roi* (Paris, 1927), ch. XXVI, *La Rose du Dauphin Charles*). Ce *Rosier* se termine par une *Cronicque abrégée du noble royaume de France*. Cf. A. Hellot, *Sources de la Chronique du Rosier des Guerres* (*Rev. hist.*, XXIX, 1885, p. 75-81).

3. Cf. *infra*, II c). — En admettant que le *Rosier saint Denys* et la *Vie de saint Denys Aréopagite* soient identiques, il est remarquable que dans les

martyr ; ces vers se lisent dans le ms. 1741 (f. v). Il faut y rattacher une note sur Saint-Étienne-des-Grès, « dite à cause des Grecs » [1], mention se rapportant à l'église que fit construire saint Denis lors de son arrivée à Paris, ainsi nommée, d'après le ms. 1741 (f. v^vo-vi), parce que son fondateur était originaire de la Grèce :

De son argent une grant somme
De Lisbiue un bon preudomme
Un champ aquist et acheta,
Ou a la christiane guise
Fist hedifier une eglise
Et les fondemens y geta.

Dite est Saint Estienne des Grés,
Mais ce n'est mie de mes grés,
Car de Grieux doit estre apelee
Pour saint Denis qui fu de Grece,
Si comme l'istoire confesse,
Et c'est chose toute aprovee.

Il est notable que ces détails, qui établissent un rapport de plus entre le ms. 1741 et le *Rosier*, manquent à la version en prose, qui ne renferme aucune mention de saint Yon [2], et où l'église en question [3] n'est pas identifiée [4].

---

tables du *Glossarium* ils aient été énumérés séparément. Cf. la première édition (Paris, 1678, in-folio, t. I, col. cxciv), où ils se font suite :

Le Roman de Thibaud de Mailly.
Le Roman de la Violette.
Le Rosier de s. Denys.
Vie de s. Denys Aréopagite.
La Vie de sainte Marie.

1. Cf. *infra*, I d).

2. On le retrouve cependant en compagnie d'un grand nombre d'autres associés de saint Denis, également absents de la version ordinaire en prose, dans le recueil historique du moine Yves de Saint-Denis, présenté vers 1316 au roi Philippe le Long. Voir les ch. LXVIII, LXXI et LXXVII de la deuxième partie (ms. lat. 5286, f. 54-54 v°, 56 v° et 62 v°).

3. Cf. notre *Étude*, p. 28 et suiv.

4. Cf. Raoul de Presles, dans son commentaire sur Paris inséré dans la traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, dédiée à Charles V : « Ce monseigneur saint Denis fonda a Paris III esglises : la premiere, de la Trenité,

Les autres fragments du *Rosier* font défaut au ms. 1741. L'épisode de la libération de l'âme de Dagobert par l'intercession de saint Denis, de saint Maurice et de saint Martin, appartient pourtant au récit légendaire des origines de Saint-Denis [1], et il est presque certain que cet épisode, dont Du Cange n'a fait qu'une brève mention [2], se trouvait dans le ms. 1741 qui s'interrompt peu avant. Quant aux vers qui étaient consacrés aux reliques de l'abbaye [3], ils appellent sans doute une remarque analogue, vu qu'une description tout à fait semblable a trouvé place, au XIII[e] siècle, à la fin d'un ms. important de la version en prose [4].

*
* *

Le cérémonial du sacre des rois de France, tel que l'a décrit Du Cange [5] dans son court aperçu, manque au ms. fr. 1741 [6].

Charles J. LIEBMAN, Jr.

---

est l'eglise ou est aouré a present saint Benoist, et y mist moinnes ; la seconde, Saint Estienne des Grieux, qui par corrupcion de nom est appellée Saint Estienne de Grés, et y fist une petite chappelle ou il chantoit ; la tierce, Notre Dame des Champs, en laquele eglise il demouroit, et y fut prins. » (Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV[e] et XV[e] siècles* (Paris, 1867), p. 114.)

L'église de Saint-Étienne-des-Grès se trouvait du côté est de la rue Saint-Jacques, entre la rue Cujas et la rue Soufflot actuelles ; elle remontait peut-être au VII[e] siècle. Son surnom a donné lieu à des explications diverses ; il « n'apparaît qu'en 1219, écrivent le marquis de Rochegude et Maurice Dumolin (*Guide Pratique à travers le Vieux Paris*, p. 405), et devait provenir des « degrés » (*gradus*) qu'il fallait monter dans cette rue en pente pour parvenir à l'église ». Cf. Paul Perdrizet, *Le Calendrier Parisien à la fin du moyen âge* (Paris, 1933), p. 279.

1. Cf. notre *Étude*, p. XLVII.
2. Cf. *infra*, I c).
3. Cf. *infra*, I b) ; II a), b).
4. Cf. notre *Étude*, p. LXXXI-XCI et 102-113.
5. Cf. *infra*, I e).
6. Le cérémonial du sacre a été édité à Londres en 1899 par E. S. Dewick (*The Coronation Book of Charles V ; Henry Bradshaw Society*, vol. XVI), d'après le ms. copié et peint en 1365 pour Charles V (f. 35-80 du ms. cottonien Tiberius B VIII du Musée britannique). Voir aussi le missel et ponti-

I

(Bibl. de l'Arsenal, ms. 5259, f. 139 v°.)

a) Extrait de la vie de saint Denys en vers ms., intitulée Le Rosier saint Denys, qui appartient à Mr Bazin commissaire.

b) Parlant des reliques de l'abbaye :

Delez c'est en [1] haut en apert
Saint Fremin, lequel Dagobert
Fit apporter de Piquardie,
Quand le chastel de Piquignie
Si fut par luy pris et gaignié
Et par sa preux chevalerie.

c) Comment par saint Denys, saint Maurice et saint Martin l'ame de Dagobert fut delivrée, etc.

d) Saint Estienne des Grez dite a cause des Grecs 21 Le Rosier.

e) Il y a encore en ce manuscrit le sacre du roy qui est au premier volume du Ceremonial, p. 26, 31.

C'est le serment des pers de France, des prelats, du chevalier qui porte l'oriflambe, des barons, des chevaliers, officiers em fait des monnoyes, des heraux, de l'evesque, des capitaines.

II

(Extraits du *Glossarium*.)

a) Vetus poema ms. cui titulus *le Rosier de saint Denis* :

Monte ou chevais a destre main,
Ou gist le corps de Saint Romain,
En celui premier oratoire
L'os de l'espaule du baptiste
Saint Jean, dont ne dois estre triste,
Y est mis en belle memoire. (*s. v. capitium*)

---

fical d'Étienne Loypeau, évêque de Luçon (1388-1407) : Bibl. nationale, ms. latin 8886, f. 64-94 (cf. abbé V. Leroquais, *Les Pontificaux manuscrits de bibliothèques publiques de France*, t. II (Paris, 1937), p. 148-154).

1. Le ms. portait *em* ; *en* est une correction due au copiste.

b) Auctor Rosarii Sancti Dionysii MS :

Elle est en plusieurs lieux semée
Embellie et peinturée
De Pelles et de biaux saphirs. (*s. v. perlae*)

c) Vita Sancti Dionysii Areopagitae MS :

A Chastres sous Montlehery,
Saint Yon gaigna et meri,
Vray martyr, vie perdurable [1]. (*s. v. remerire*)

1. Cf. ms. fr. 1741, f. v ; hormis quelques variantes graphiques, le texte en est identique.

CORRECTIONS

M. Amédée Pagès, l'éditeur de la *Vesió* de Bernat de So (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. XXV, Paris, Toulouse, 1945) nous a fait parvenir et nous prie d'insérer la liste suivante des fautes qui se sont glissées dans son texte et qu'il a relevées avec l'aide de M. Jordi Rubió, de Barcelone :

Vers 35 : *au lieu de* Si que tenian..., *lire* So que teni' al cor ; — vers 45 : *au lieu de* pausar, *lire* pansar ; — vers 109 : *au lieu de* [cervos], *lire* [capos] ; — vers 118, *au lieu de* amsos, *lire* am fos ; — vers 136 : *au lieu de* ays, *lire* verays ; — vers 139 : *au lieu de* palats, *lire* privats ; — vers 159 : *au lieu de* soterra, *lire* squerra ; — vers 167 : *au lieu de* senyers nat, *lire* homens armats ; — vers 168 : *au lieu de* richmen, *lire* rich jen ; — vers 170 : *au lieu de* Es ans en, *lire* Es anet ; — vers 197 : *au lieu de* Quax ço, *lire* Qu'ab ço ; — vers 214 : *au lieu de* confara, *lire* qu'enpara ; — vers 216 : *au lieu de* arma, *lire* ama ; — vers 279 : *au lieu de* vei mal, *lire* m'en val ; — vers 1120 : *au lieu de* : qu'en em, *lire* que n'em ; — vers 1219 : *au lieu de* fi m'eu, *lire* fim eu ; — vers 1257 : *au lieu de* Per mort en Crots per nos, *lire* Patriarques e Nos ; — vers 1315 : *au lieu de* al, *lire* vil ; — vers 1320 : *au lieu de* E gart a m'endurar, *lire* Que'm guart a me d'errar.

COMPTES RENDUS

István Frank, **Pons de la Guardia, troubadour catalan du XII^e siècle**, Barcelone, 1949, 99 pages. [Extrait du *Boletin de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXII, 1949, p. 229-327.]

Le troubadour catalan Pons de la Guardia, dont M. Frank fait paraître une édition critique établie avec beaucoup de soin, est loin d'être une étoile de première grandeur au firmament de la poésie provençale. Son éditeur ne se fait aucune illusion à ce sujet. Dans les jugements sévères qu'il porte sur cette œuvre au cours de son étude, il la juge à sa juste valeur. Langue assez pauvre ; style incolore, sans éclat ; peu d'images et de métaphores ; idées le plus souvent banales. La forme vise à une certaine recherche, mais ne va pas jusqu'aux artifices du *trobar ric* et du *trobar sotil*. Les rimes sont pauvres ; les chevilles abondent.

Pons n'est pas un poète de métier qui vit de son art. Il appartient, comme le fait voir M. Frank en s'appuyant sur quelques pièces d'archives, à la noblesse catalane du temps d'Alphonse II d'Aragon. Il fait campagne avec le roi dans le Midi de la France ; il a des rapports avec la puissante maison de Cabrera. Comme Bertrand de Born, son contemporain, porte-parole de la noblesse limousine, Pons, dont le nom figure dans des actes de 1177 à 1190, parle quelquefois au nom de la noblesse catalane, mais avec infiniment moins de talent, et sans posséder malheureusement la forte personnalité du poète limousin. Il fait donc figure de poète amateur et poète de cour.

Pons a adressé plusieurs de ses chansons (ch. V, VI et IX) à une grande dame catalane, *de lin reial* (VI, 39). Elle est désignée sous le *senhal* bizarre d'*On-tot-mi-platz*, que lui attribue M. Frank, mais qui se présente plus souvent sous la forme de *Mon-Tot-mi-platz* ; M. Frank identifie cette dame « de haute lignée » avec Marquesa d'Urgel, nièce du roi Alphonse II et épouse du vicomte Pons de Cabrera, dame qui fut célébrée aussi par Bertrand de Born et Guilhem de Bergedan. Les raisons invoquées par l'éditeur rendent l'identification très probable, bien que l'argument le plus fort, tiré du vers 4 de la chanson VII, reste douteux, pour des raisons que nous indiquerons plus loin.

Aux sept chansons placées sous le nom de Pons dans la Bibliographie de Pillet-Carstens, M. Frank en ajoute encore deux, les chansons III et VII. Pour ce qui est de la première, on peut hésiter entre Berenguier de Palazol

(mss C et R) et Pons de la Guardia (mss E ; anonyme dans V, proche parent de E). Les raisons invoquées en faveur du dernier sont assez convaincantes.

Le cas de la chanson VII (Bibliogr. Pillet, 366, 4) est bien plus embarrassant. Les chansonniers C et R sont seuls à posséder cette chanson. Ils l'attribuent d'un commun accord à Peirol. Écartant ce témoignage qui ne vaut que pour un seul, M. Frank se croit autorisé à attribuer la chanson à Pons, en se fondant notamment sur le fait qu'elle contient aussi le *senhal* caractéristique de *Tot mi platz* (VII, 4 et 45). L'argument a du poids. Mais qui nous dira jamais si Peirol n'a pas emprunté à Pons quelques années plus tard ce *senhal*, quand il était disponible, pour désigner une tout autre dame ? Au vers 4 (*De Tot-mi-plaz, de midons la marqueza*), *marquesa* n'est pas nécessairement un prénom. Peut-être une étude plus approfondie de l'œuvre de Peirol, qui nous manque encore, nous apportera-t-elle quelque précision à ce sujet. Pour le moment nous n'osons pas fonder une certitude quelconque sur une donnée aussi incertaine.

M. Frank a voulu voir dans les neuf chansons qu'il attribue à Pons les différentes phases d'un réel roman d'amour, l'amour qui aurait existé entre le troubadour et la noble dame dont il cache l'identité sous le *senhal* d'*Ontot-mi-platz*, c'est-à-dire la comtesse de Cabrera. Je ne voudrais pas le suivre dans cette voie.

Chez Pons nous distinguons, comme chez tant d'autres de ses confrères, deux types de dames. D'une part, une dame réelle, personnage historique, grande dame, protectrice, bienfaitrice et inspiratrice du troubadour, dont elle a agréé le « service » et qui la sert en répandant dans ses chansons sa renommée à travers le monde. Certaines de ces chansons sont faites expressément à la demande de la dame (cf. V, v. 7-9) ; d'autres lui sont adressées dans l'envoi final avec force éloges, comme hommage de son poète attitré (VI, str. 6 ; IX, str. 6). D'autre part il y a la dame chantée dans le corps du poème, sous les traits de la *domna* aimée du poète. Tantôt bienveillante, elle veut bien lui accorder quelque menue faveur ; tantôt, et plus souvent, elle se montre hautaine, inaccessible, ou encore trompeuse. Type conventionnel de la *canso*, plus ou moins fictif, sans réalité et qui, sauf dans quelques cas exceptionnels, n'a pas vraiment de rapport avec l'autre, la dame protectrice. C'est pourquoi je vois dans les chansons de Pons non pas les différentes phases d'un réel roman d'amour ; mais simplement différents aspects de l'amour, heureux ou malheureux, que le poète s'est plu à traiter.

Les textes sont dans l'ensemble bien établis, les traductions en général correctes. Peut-être ces dernières n'offrent-elles pas toujours la précision désirable. Voici quelques points où nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec l'éditeur.

I, 8. L'absence du vers 9 ne permet pas de saisir exactement le sens du

vers 8 ; pourtant *per honor* ne peut pas être traduit par « à mon bonheur ». On remarque que dans la seule strophe II on a coup sur coup *honor*, *onratz* et *honors*. De même dans la str. I : *joi, joi, jauzen* ; dans la str. III : *am, amor, am* et *amia, amigua, amigua*. Ce n'est certainement pas un effet du hasard. — 20. *es* ne peut être ici que la variante bien connue de la 2e p. pl. *etz* comme au vers 21 *das* pour *datz*. — 25. Comment se justifie la traduction de *mostrar meillor partida* par « dire davantage » ?

II, 31. Supprimer les tirets aux vers 32 et 33 et lire au vers 34 : *e·n*, comme dans notre édition de Bernart Marti, App. II, v. 13 (p. 37). — 48. *prezes* est plutôt l'imparfait subj. de *penre*, qu'une forme de *prezar*, comme il est dit aux notes, p. 314,

III. Pourquoi ne pas rester fidèle aux manuscrits E V, qui servent de base à presque toutes les chansons de Pons, plutôt que de suivre dans cet unique cas les manuscrits N a, dont le texte n'est pas supérieur à E V ? Au vers 36, d'ailleurs, la traduction « Tous les médisants » correspond au texte de E : *Tut l'auzengier*, tandis que le texte de M. Frank porte *Li Lauzengier* avec les autres mss. Cela fait croire que l'éditeur avait, en effet, d'abord établi son texte sur E V. La traduction des vers 33-36 est assez fantaisiste. Mieux vaut avouer que le sens précis de ce passage nous échappe. Je l'entends en partie ainsi : « Combien fus-je honoré alors, car j'aime l'accord qu'elle fit avec moi par un baiser. » Mais que veut dire le vers 35 ? Cf. III, 20 : *que de lieys m'estraia*. — 45. *prezan* signifie plutôt « distingué » qu'« aimable ». Cf. VII, 6 (*chanso*) *prezan* « de valeur ».

VI, 14. Le subj. *esteia* indique une nuance potentielle : « ce qui peut être bienséant. » De même *veia* v. 28 : « où il le verrait. » — 17. Peut-être plutôt lire : *Enqueza ? Non*, ... — 23-24. ... « que, si je ne reçois de joie par elle, je vous garantis que par moi-même je n'en aurai jamais ». — 27-28. Construire : *per aisso ... que*. — 41. Plutôt *quar* que *qu'ar*. — 45. Les deux mss C et R lisent d'un commun accord *Ab tot-mi-platz* ; la correction de M. Frank (*On tot-mi-plaz*) est donc arbitraire. Dans l'Envoi *En tot-mi-plai* serait le mari de la dame *On-tot-mi-plaz* d'après M. Frank (p. 272). C'est possible, mais loin d'être certain.

VIII, 6. Lire *e.n* au lieu de *en*. — 8. ... « mes amis s'efforcent de me tuer ». 17. *vous* qui n'est pas dans le texte n'a rien à faire ici. — 38. Le poète oppose ici *mos pros* à *mos dans*, l'un et l'autre complétés par *de vostr' amor* : « Que Dieu me laisse voir avant ma mort quel aurait été mon bonheur, et point quel était mon malheur, venant de mon amour pour vous. » Le texte tout différent de R est évidemment plus clair que celui de C.

IX, 4. *autre* « autre chose », forme du neutre ; la forme *altrui* du ms. S n'est donc pas nécessaire ici (voir la note). — 17. En restant fidèle au ms.-base V (*a cui*), on évite la forme du féminin *lui*, qui est pour le moins gênante (cf. v. 16, 22, etc.). — 30. J'entends le passage ainsi : « Ainsi me tiennent, sans que je puisse m'arracher à elle, et le grand bien et les éloges... — 36.

ad autra « à une autre ». — 42. On reste plus fidèle à V en lisant : *tot dreit a m' On-tot* (*tort* V) *mi-platz*. — 44. « Elle est éprise de courtoisie » rend mal le texte : *en bon pretz entenda*. — 47-48. Le parallélisme avec les vers 54-55 de la *tornada*, qui est une *tornada* à écho, nous fait lire ici : *per qu'es aut sobre. ls milors Sos rics pretz auzitz e sors* « c'est pourquoi sa riche renommée est répandue et élevée haut au-dessus des meilleures ».

E. Hœpffner.

Roger Sherman Loomis, **Arthurian Tradition and Chrétien de Troyes**, New York, Columbia University Press, 1949 ; gr. in-8, XIII-503 pages.

C'est à résoudre l'un des problèmes les plus difficiles et les plus débattus de l'histoire littéraire du moyen âge que s'est attaché M. Roger Sherman Loomis dans cet important ouvrage. Un handicap redoutable pèse en effet sur ceux qui entendent, comme lui, démontrer l'origine celtique des romans arthuriens, et notamment des chefs-d'œuvre de Chrétien de Troyes : comme ils ne peuvent établir de filiation incontestable entre un texte celtique, dont l'antériorité soit pleinement assurée, et un texte français quelconque, la preuve décisive semble toujours fuir devant eux comme un mirage. Leurs adversaires ne se sont pas fait faute d'exploiter cette situation, au point que certains d'entre eux n'ont pas craint d'affirmer le caractère totalement fallacieux des sources bretonnes dont seraient dérivés les romans français de la Table Ronde. Pourtant ce scepticisme, peut-être moins répandu aujourd'hui qu'il y a vingt ou trente ans, risque de procéder d'une vue courte, car si la théorie de l'origine celtique est démunie d'arguments déductifs fournis par une tradition textuelle, elle ne manque pas d'arguments d'un autre ordre, dont le nombre et la relative concordance méritent au moins qu'on les prenne en considération : on trouvera ces arguments rangés dans le livre de R. S. L. comme dans un arsenal.

Aucun savant n'était sans doute mieux préparé que lui à la tâche périlleuse qu'il a entreprise ; il possède en effet la qualité rare, autant que primordiale, requise pour traiter un pareil sujet : une connaissance très étendue, non seulement des mythologies et des littératures celtiques, mais encore, outre les romans de Chrétien, de très nombreux textes arthuriens, écrits en français, en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et dans d'autres langues, sans compter le pullulement des études consacrées à la *matière de Bretagne* depuis une centaine d'années. Pas un livre, pas un article de quelque importance qui ait échappé à l'attention de l'auteur ; son érudition peu commune lui a permis de multiplier les rapprochements avec une surprenante facilité. Il est vrai que cet ouvrage, mine de renseignements et fruit d'une longue expérience, d'un lent emmagasinement, n'est pas son coup d'essai ; voilà plus de vingt ans qu'il a fait paraître un livre — *Celtic myth and Arthurian romance* — qu'il est permis de regarder aujourd'hui comme l'ébauche

de la présente publication. Il est visible que, depuis 1927, R. S. L. a jeté du lest ; comme il le reconnaît lui-même avec une parfaite probité critique, il a dû renoncer à certaines conceptions trop systématiques et à quelques hypothèses fragiles.

Cette plus grande souplesse et cet esprit plus large ne l'ont pas conduit cependant à modifier les trois thèses essentielles qu'il avait déjà soutenues : 1) la mythologie celtique est la source principale de la tradition arthurienne ; 2) cette tradition, qui a pris naissance en Irlande, au Pays de Galles, en Cornouailles, a été transmise par des conteurs professionnels aux Bretons d'Armorique, et, par l'intermédiaire de ces derniers, aux Français et aux Anglo-Normands ; 3) les noms des personnages arthuriens dérivent pour la plupart du gallois, mais dans bien des cas ils ont été étrangement déformés, soit au cours de leur transmission d'une langue à l'autre, soit par la faute de copistes négligents ou déconcertés par eux.

Ces trois thèses constituent les lignes directrices de l'ouvrage, mais elles ne ressortent pleinement que dans la préface et dans la conclusion ; par un souci de clarté, mais non sans quelques inconvénients, R. S. L. a eu recours à une présentation analytique et compartimentée, non point tellement dans les chapitres d'introduction, où il fournit les témoignages favorables à l'ancienneté de traditions arthuriennes antérieures à 1150 et même à 1100 et où il scrute le problème de leur transmission aux auteurs français, que dans le corps du volume où il décèle, épisode par épisode, motif par motif, les sources celtiques de Chrétien dans ses quatre romans d'*Erec*, du *Chevalier de la Charrette*, d'*Yvain*, du *Conte del Graal* (*Cligès*, où la proportion des éléments celtiques est admise comme faible, est laissé de côté). Ce morcellement, peut-être inévitable, a le défaut évident de rompre l'unité des œuvres et la continuité créatrice dont devait être animé le poète ; il est en partie racheté par la synthèse réalisée dans les dernières pages (*Chrétien de Troyes and his Matière*, pp. 463-475). Un appendice, sur les noms de personnes et de lieux dans les romans étudiés, deux index, l'un des personnages, des auteurs et des œuvres, l'autre des matières, complètent ce précieux répertoire des thèmes arthuriens et en facilitent l'usage.

Il faudrait pouvoir écrire un autre livre pour examiner dans le détail, avec tout le soin nécessaire, les questions si diverses soulevées par R. S. L. ; je dois ici me borner presque uniquement à des remarques générales, mais je résumerai auparavant le contenu du chapitre final de synthèse, car ce serait trahir l'auteur que de ne pas chercher à mettre en relief les conclusions qu'il se croit en droit de formuler au bout de son effort très long et très complexe : 1) Les sources directes de Chrétien dans *Erec*, le *Chevalier de la Charrette*, *Yvain* et *Le Conte del Graal* semblent avoir été quatre récits rédigés en français et en prose d'après des conteurs bretons. Ces sources directes, et peu anciennes, auraient déjà contenu la plupart des incohérences qu'on peut relever dans les romans de Chrétien, notamment dans la *Charrette* et le *Conte*

del Graal dont les sujets lui ont été imposés ou proposés par Marie de Champagne et par Philippe d'Alsace. *Erec* et *Yvain*, qu'il semble au contraire avoir librement choisi de composer, sont beaucoup mieux construits et révèlent davantage sa tendance personnelle au réalisme : les romans gallois parallèles de *Geraint* et d'*Owain* ne dérivent certainement pas de ceux de Chrétien, mais dépendent, eux aussi, de ces écrits français en prose, malheureusement perdus, sans que ce destin fâcheux offre rien d'exceptionnel. — 2) Chrétien ne s'est pas contenté de copier ses sources ; la plupart de ses additions proviennent de sa culture de clerc et de poète courtois, de son goût pour l'analyse psychologique ; sa principale originalité est celle du style, mais, dans l'ensemble, il n'a que fort peu modifié la matière qui lui était donnée. — 3) Cette matière était presque entièrement d'origine celtique : les noms des personnages sont bien celtiques pour la plupart, noms gallois en majorité, bien qu'altérés par les Bretons d'Armorique, certains armoricains; on peut faire remonter un petit nombre d'entre eux jusqu'à l'irlandais à travers le gallois. Il n'en va pas autrement pour les thèmes romanesques : dans l'intrigue d *Erec* se sont combinées des légendes galloises relatives aux fées Modron et Riannon, à Mabon, fils de Modron, au roi-nain Beli et à son frère Bran. On reconnaît dans la *Charrette* l'histoire galloise de l'enlèvement de Gwenhwyvar par Melwas. *Yvain*, dans sa première partie, combine plusieurs versions de l'épreuve des guerriers de l'Ulster par Curoi avec la tradition armoricaine de Barenton ; dans sa seconde partie se mêlent l'intrigue du *Lit de maladie de Cuchulainn* et de légendes en rapport avec Modron, fée des eaux. Dans le *Conte del Graal* enfin, particulièrement complexe, s'enchevêtrent des traditions irlandaises et des traditions galloises. D'autres correspondances, de moindre importance, peuvent être encore décelées entre les romans de Chrétien et ce qui subsiste des littératures médiévales de l'Irlande et du Pays de Galles, en dépit des lacunes de notre information et des incontestables changements qui, dans la transmission des contes, ont souvent défiguré noms, personnages et thèmes. De fait, on constate que des contresens curieux, significatifs et révélateurs se sont produits, du gallois ou de l'armoricain au français, que certaines bévues de copistes ont masqué le caractère primitif du récit ou lui ont donné une orientation nouvelle ; citons ici l'auteur lui-même :

« As for *Erec*, Lalut, the home of Enide, possibly owes its name to a garbled form of « le lac », and thus an interesting hint of her faery ancestry may be here concealed. The episode of the « Joie de la Cort », we have seen, had originally nothing to do with a court but with a Welsh cornucopia ; the whole sense of the adventure has been obscured by a confusion between *li cors* (horn) and *la cors* (court). *La Charrette* supplies us with a mysterious water-girdled land of Goirre, which scholars have sought to localize, not suspecting that it owes its existence to misreading the initial of *voirre* in the phrase « isle de voirre », which translates Welsh *ynys wydrin*. No one penetrated the disguise of Calogrenant in *Yvain* until I pointed out that he was

simply Keu in his characteristic role of the churlish grumbler, Cai-lo-Grenant. In the same poem there is the Dame de Noiroison, and one may legitimately suspect that she owes her title to a capacity for transforming herself into a « noir oisel », like her counterpart Morgain and her ancestress the Morrigan [1]. »

De même, dans le *Conte del Graal*, une étrange confusion s'est réalisée entre la magique corne à boire (a. f. *li cors*) de Bran le Béni et le corps béni (a. f. *li cors benëiz*) du Christ. Sous le revêtement courtois et plus ou moins rationalisé des romans de Chrétien, on découvre toute une mythologie en ruines. Entre autres figures mythiques, deux divinités, dominantes et polymorphes, sont reconnaissables à travers de nombreux personnages, Bran, dieu marin, et surtout Modron, la puissante déesse qui, sous le nom de *Matrŏna*, fut adorée pendant des siècles en Gaule et en Grande-Bretagne. Ainsi « l'enchantement et les mystères du cycle de la Table Ronde sont le brillant reflet du paganisme celtique ». D'autres reflets de ce paganisme ont persisté jusqu'à nos jours dans les traditions folkloriques des pays celtiques, et il n'est pas non plus interdit de faire appel à celles-ci pour interpréter certains aspects de l'œuvre de Chrétien. Telle est la substance du livre de R. S. L., mais ce résumé trop sec ne saurait faire oublier la richesse extraordinaire et continue de ses rapprochements.

Gardons-nous aussi de méconnaître ses intentions véritables : il n'a pas visé d'autre but que de rechercher les sources celtiques de Chrétien et n'a nullement prétendu l'expliquer tout entier par elles ; laissant délibérément de côté ce qui touche au *sens* et à la *manière*, il ne s'est occupé que de la *matière* de ses romans, et il s'est efforcé de fournir des éléments de comparaison qui permettent d'apprécier plus exactement son originalité. Disons tout de suite que, dans plus d'un cas, il devient possible d'appuyer l'interprétation psychologique et artistique de Chrétien sur une base ou nouvelle ou heureusement élargie, grâce aux résultats atteints par R. S. L.

Son extrême diligence à découvrir les sources celtiques ne l'a pas empêché non plus d'admettre que Chrétien ne s'est pas toujours inspiré uniquement de contes bretons ; il serait invraisemblable en effet que les conséquences de sa formation classique et ovidienne se fussent limitées à la mise en œuvre d'un art poétique, et il n'a certainement pas écarté tout emprunt aux auteurs anciens dans la *matière* même de ses romans arthuriens. Si R. S. L. ne nie pas cet apport « antique », peut-être a-t-il mesuré trop chichement la part qui lui revient, même si l'on estime avec lui qu'elle reste secondaire à côté des sources celtiques.

La méthode employée presque tout au long de l'ouvrage est comparative

1. Pp. 468-469. — Voir aussi les pages 49-50, ainsi que l'ouvrage de Helaine Newstead, *Bran the Blessed in Arthurian Romance* (New York, 1939), pp. 86-106.

et inductive; la constatation de similitudes entre des œuvres parfois très éloignées les unes des autres, mène à remonter vers une inconnue, à supposer des sources communes perdues et des intermédiaires disparus, à reconstituer des schémas initiaux que les différents auteurs ont diversifiés et étoffés à leur façon. Méthode légitime autant que nécessaire en la circonstance, car on ne peut opposer éternellement le silence des textes à l'hypothèse de l'origine celtique, étant donné surtout qu'aucune raison sérieuse ne permet de tenir pour négligeables les témoignages de Wace, de Marie de France, de Chrétien lui-même et d'autres auteurs qui attestent la réalité des conteurs bretons. Comme d'autre part la tradition Geoffroy de Monmouth-Wace est singulièrement insuffisante à rendre compte des personnages mis en scène et des sujets traités par Chrétien et dans la littérature arthurienne en général, comme il est chimérique de croire que les romanciers du cycle breton n'ont emprunté leurs thèmes qu'à des sources « classiques » en ne cessant de les transposer subtilement, pourquoi, de parti pris, fermerait-on les yeux aux apparences et pourquoi hésiterait-on à sonder une réalité celtique, possible, tout naturellement, derrière un décor celtique ? J'ajoute que la méthode comparative et inductive s'est révélée féconde dans d'autres domaines, par exemple dans celui des mythologies et des religions comparées (je songe notamment aux travaux de M. Georges Dumézil) ; il n'est pas injustifié de vouloir en étendre le bénéfice à l'histoire littéraire, au moins pour des problèmes déterminés. Cela dit, une telle méthode doit être utilisée avec prudence et circonspection ; elle exige qu'on soit plutôt rigoureux dans le choix des preuves. Cette nécessité n'a pas échappé à R. S. L., comme le montre bien son excellent chapitre V (*The ways of tradition and methods of investigation*, pp. 38-58), où il a classé et défini les phénomènes caractéristiques d'une littérature de tradition; on trouve là des observations très judicieuses. Je ne suis pas sûr cependant qu'il ait toujours résisté à ce qu'on pourrait appeler l'entraînement du jeu, lorsque, toutes cartes sur table, il juxtapose les faits et les associe de telle sorte au profit de sa thèse qu'il émerveille et inquiète vaguement par de constantes réussites. Je crois qu'il aurait mieux fait d'écarter certains arguments. Tantôt l'on reste devant une collection d'analogies, de données qui ne paraissent pas devoir se joindre nécessairement; c'est du moins l'impression que me laissent par exemple les pages 61-68 consacrées à l'origine de la Table Ronde. Tantôt la démonstration souffre d'un excès de preuves dont quelques-unes menacent de l'affaiblir au lieu de la renforcer : c'est ainsi que dix arguments nous sont offerts (pp. 149-151) en faveur d'une théorie selon laquelle le prototype gallois du nom de Gauvain serait *Gwallt-avwyn*, épithète (signifiant « aux cheveux semblables à des rênes ») de *Gwrvan*; ce *Gwrvan Gwallt-avwyn* pourrait bien d'ailleurs s'être plus ou moins confondu avec *Gwri Gwallt-euryn* (*Gwri* « aux cheveux d'or »). Je ne songe pas à repousser l'explication des noms de Gauvain et de ses frères poposée par R. S. L.; comme il le déclare lui-même, il s'agit là d'une question terriblement emmê-

lée, et je regarde comme plausibles plusieurs de ses raisons. Mais je ne puis m'empêcher de trouver trop indirects et témérairement lointains ou appuyés sur des équations bien compliquées les arguments numérotés 6 et 7, qui se rapportent tous les deux au Gareth de Malory, l'un à la couleur jaune de ses cheveux, l'autre à son surnom de *Beaumayns*. Non point qu'un texte récent ne puisse conserver des traits archaïques dont il ne reste aucune trace dans des versions plus anciennes, ainsi que R. S. L. l'a rappelé dans son exposé méthodologique (pp. 41-42); mais un redoublement de précautions s'impose lorsqu'on exploite ce texte récent, car la chronologie fait quand même quelque chose à l'affaire. Tant qu'on n'aura pas précisé de façon irréfutable comment Malory a réussi à sauver, dans le ou les passages en cause, un lambeau d'une vieille tradition celtique, il sera plus expédient de renoncer à l'invoquer en faveur de l'origine galloise du nom de Gauvain, sans compter que l'explication qui nous est présentée ici du sobriquet de *Beaumayns* peut être avantageusement remplacée par celle qu'en a donnée M. Eugène Vinaver (*The Works of Sir Thomas Malory*, Oxford, 1947, vol. III, pp. 1420-1421).

On regrettera encore que R. S. L., dans la suite de ses raisonnements, ait quelquefois omis de distinguer, avec toute la netteté désirable, la pure hypothèse du fait solide, et on le regrettera d'autant plus que son habileté dialectique est souvent remarquable. Ces intermittences de rigueur logique font que trop souvent on se sent sur le terrain de l'incertitude, de la foi, du *forse che si, forse che no*, et que seule, alors, une disposition de l'âme peut incliner à partager la conviction de l'auteur. Pourquoi n'a-t-il pas fait vigoureusement le départ entre ce qui paraît sûr, ce qui est moins sûr, et ce qui est franchement douteux ? La défense de sa thèse n'aurait rien perdu à ce classement, à cette hiérarchie des arguments, tandis que dans certaines pages la multiplication d'analogies, non dépourvues d'intérêt, mais sans réelle force d'évidence, finit par créer une impression de papillotement et de brume qui noie les contours.

Ces réserves portent non sur la méthode, mais sur l'espèce de prodigalité avec laquelle elle a été appliquée ; elles laissent subsister quantité de faits convergents qui étayent la thèse de R. S. L. Les résultats qu'apportait déjà l'étude de M. Emmanuel Philipot dans la *Romania* (XXV, 1896, pp. 258-294) sur la *Joie de la Cour* me paraissent s'étendre maintenant à la plus grande partie de l'œuvre de Chrétien. J. Loth a écrit en 1913 dans l'*Introduction* à sa traduction des *Mabinogion* (p. 61) : « Sur le fond même des romans français, l'opinion générale aujourd'hui est qu'il est celtique. Le coup le plus rude qui ait été porté à la théorie contraire l'a été par la comparaison avec les épopées irlandaises dont un bon nombre nous est conservé dans des manuscrits antérieurs à la rédaction de ces romans, et qui sont manifestement pures d'influence étrangère. On a trouvé dans ces *sagas* nombre d'épisodes et de thèmes identiques à ceux des romans dits arthu-

ne vois vraiment pas pourquoi les deux théories rivales, la continentale et l'insulaire, devraient s'exclure réciproquement ; comme l'a déjà dit M. Ferdinand Lot (*Romania*, LIII, 1927, p. 405), les conteurs armoricains ont propagé les légendes armoricaines, et les conteurs gallois ont propagé les légendes galloises ; il est vraisemblable aussi que les deux courants se sont croisés plus d'une fois, et en Angleterre et en France. De même la transmission écrite, que M. J. Vendryes (*loc. cit.*, pp. 33-34) considère lui aussi comme la principale pour des raisons très convaincantes, n'élimine pas une transmission orale.

Selon la volonté même de l'auteur, son étude ne fait qu'aborder le problème majeur, celui des rapports de la création et de la tradition : elle en est en quelque sorte le vaste préambule. Comment Chrétien de Troyes comprenait-il les contes bretons qu'il a changés en romans ? De quoi était fait leur charme pour lui ? Nul ne peut se flatter de répondre avec assurance à de pareilles questions. Si le sens profond, primitif, des contes, lui a échappé (non toujours d'ailleurs), on ne le lui reprochera pas outre mesure. Son excuse très valable est qu'il n'avait pas lu James Frazer ni les autres mythographes de notre temps. Sans nul doute, il s'est aperçu que dans ses vers se prolongeaient en sourdine de très vieilles légendes (il était un artiste trop subtil pour laisser perdre cette source de poésie), mais il n'en demeure pas moins, à mon sentiment, que son imagination créatrice a travaillé sur des mythes désaffectés. Il était libre de leur donner un sens nouveau, et c'est ce qu'il a fait. R. S. L. ne conteste point cette originalité de Chrétien ni celle de son style. Où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsqu'il le juge tributaire de la matière celtique au point d'avoir gardé telle quelle la structure des récits qu'il suivait ; ce serait le cas surtout pour le *Conte del Graal* (voir pp. 466-467), dont il conviendrait d'attribuer certaines maladresses ou certaines incohérences à sa passivité en face de son modèle. J'avoue que je ne suis pas tellement sûr de ces maladresses et de ces incohérences. Je ne soutiendrai point que la composition du *Conte del Graal* soit rigoureusement ordonnée, car je pense que Chrétien, dans ce roman comme dans les autres, s'est laissé aller plus d'une fois au plaisir de conter pour conter ; mais, si l'on n'oublie pas qu'il a voulu, selon toute vraisemblance, retracer, avec l'histoire de Perceval, celle d'un apprentissage chevaleresque, courtois, et peut-être religieux, on saisira sans trop de peine une fine gradation d'un épisode à l'autre. Loin d'être asservi par la matière de Bretagne, il l'a traitée d'une main adroite et légère, ne retenant le plus souvent ses inconséquences, ou même ses extravagances, qu'à bon escient, pour piquer la curiosité de ses lecteurs par le tour énigmatique d'une narration-surprise, et se permettant à l'occasion de l'assaisonner de quelque ironie. Que par ailleurs il n'ait pas éprouvé le besoin d'imaginer de toutes pièces le canevas de ses sujets n'est pas la preuve d'un manque d'invention, mais plutôt le signe d'un certain classicisme. Comme on le sait, l'art consiste presque toujours à faire du neuf avec de l'ancien.

Je n'ai pas caché les côtés déconcertants de l'ouvrage ; je n'en suis que plus à l'aise pour exprimer la reconnaissance que méritent le grand savoir et les investigations très poussées de R. S. L. Son effort n'est pas isolé et pourrait bien se situer à un tournant capital des études arthuriennes. Des publications récentes, l'article, déjà cité, de M. J. Vendryes, et celui de Mme Rita Lejeune, *La date du roman de Jaufré* (*Moyen Age*, LIV, 1948, pp. 257-295), où l'on trouvera de pertinentes remarques sur la diffusion des légendes arthuriennes antérieurement à Chrétien de Troyes, renforcent la théorie qu'il a défendue. Tous ces travaux, auxquels on peut espérer que s'ajoutera prochainement un livre, qui s'annonce comme très important, de M. Jean Marx, ont été menés chacun dans un esprit différent; mais ils s'orientent vers des conclusions analogues ; à leur lumière, la thèse de l'origine celtique apparaît comme la plus vraisemblable, et même comme la seule raisonnable, à condition qu'elle ne soit pas exclusive et qu'elle reconnaisse la liberté créatrice des auteurs.

Jean Frappier.

PÉRIODIQUES

NUEVA REVISTA DE FILOLOGÍA HISPÁNICA, II (1948), 1. — P. 1-20. A. Alonso, *Las prevaricaciones idiomáticas de Sancho*. 1. *Çonço*. Ancien nom d'un personnage d'*entremés*, devenu adjectif, comme *lazarillo*, *quijote* ou *pdnfilo*. 2. *Catón Çonçorino*. 3. *Las clases de prevaricaciones*. Note sur les erreurs de langage des différents personnages des œuvres de Cervantes. — P. 21-56. A. Salazar, *Música, instrumentos y danzas en las obras de Cervantes, I*. Étude très documentée sur les instruments, leurs emplois, et les danses vers 1600. — P. 57-70. H. Hatzfeld, *¿ Don Quijote asceta ?* Étude de psychologie du héros basée surtout sur les expressions et les qualificatifs qu'il applique à ses compagnons. — Le reste du fascicule est consacré à des notes littéraires sur Cervantes.

2. — P. 105-117. L. Spitzer, *Sobre el carácter histórico del Cantar de Mio Cid*. S'oppose à la thèse de R. Menéndez Pidal, qui soutient le caractère essentiellement historique du poème ; pour L. S., il s'agit d'une sorte de biographie « épopéisée ». — P. 118-173. A. Salazar, *Música, instrumentos y danzas en las obras de Cervantes, II*. — P. 174-185. I. A. Leonard, *Una venta de libros en México, 1576*. Notice et transcription d'un document de cent trente articles. — P. 186-194. Y. Malkiel, *La etimología de « cansino »*. Ce serait une variante syncopée de *campesino*, et ne dériverait pas de *cansar* ; l'histoire du mot est difficile à reconstituer, car on ne le relève pas entre 1207 (nom propre *campsino* dans les *Doc. ling.* de M. Pidal) et 1646 (*Estebanillo González*). — P. 195-196. J. B. Avalle Arce, *Sobre la difusión de la leyenda del purgatorio de San Patricio en España*. — P. 197-198. C. r. par S. Gili Gaya de J. Caro Baroja, *Materiales para una historia de la lengua vasca en su relación con la latina*. — P. 199-200. C. r. par L. Furman Sas de H. F. Muller, *L'époque mérovingienne. Essais de synthèse de philologie et d'histoire*. — P. 205-221. *Bibliografía*.

3. — P. 223-238. W. J. Entwistle, *La controversia en los Autos de Calderón*. — P. 239-264. J. Durand, *La biblioteca del Inca*. Catalogue de livres du XVIe siècle. — P. 265-268. P. Bénichou, *Formas de* insipidum *en latín y sus derivados españoles*. Ce sont jud.-esp. *šavdo* et var., rioj. *jaudo*, arag. *jauto*, qui dériveraient d'un latin *(in)sapītum, et jud.-esp. *šebdo*, de *(in)-

sipitum, plutôt que des formes en -ĭdum. — P. 268-272. C. Clavería, *Libro de buenamor, 699 c : « estas viejas troyas »*. Soutient l'étymologie *troja* « puerca». — P. 272-275. S. L. Robe, *-L y -R implosivas en el español de Panamá*. Complément, en ce qui concerne Panama, à l'article de A. Alonso et R. Lida (*RFH*, VI, 313) sur ce même sujet. — P. 275. L. Spitzer, *Adición a « Soy quien soy »*. — P. 282-283. C. r. par A. Alonso de H. Schuchardt, *Primitiae linguae vasconum* et F. Castro Guisasola, *El enigma del vascuence ante las lenguas indoeuropeas*. — P. 283-285. C. r. par N. A. Morínigo de B. Malmberg, *Notas sobre la fonética del español en el Paraguay*. — P. 298-317. *Bibliografía*.

4. — P. 319-332. A. Castro, *La ejemplaridad de las novelas cervantinas* — P. 333-359. A. Alonso, *Don Quijote no asceta, pero ejamplar caballero y cristiano*. — P. 360-372. E. Mejía Sánchez, *Darío y Montalvo*. — P. 373-376. C. Clavería, *Misceláneа gitano-española, I. Mangante y pirandón*. Le verbe gitan *mangar* signifie « demander, quémander » ; le part. prés. *mangante* est devenu substantif et son sens a évolué vers celui de « personne sans scrupules, vaurien » ; on a tiré un autre dérivé de ce verbe, *mangón* (comme *sinlachón*, du gitan *lacha* « vergüenza »). Ce suffixe caractérisateur qui indique souvent un penchant de l'individu (*matón*, *burlón*) s'est appliqué à un autre mot gitan pour former un adj. typique espagnol : *pirar* « aimer », qui a à peu près disparu devant *pirar* « fuir », a persisté dans *pirandó* « adultère », puis *pirandón* « golfo, sinvergüenza », et avec les deux autres dérivations, *pirante* et *pirantón*. Tous ces mots sont courants dans la littérature d'inspiration populaire. — P. 377-380. H. L. Johnson, *Una compañía teatral en Bogotá en 1618*. — P. 381-392. C. r. par Fr. Krüger de G. Friederici, *Amerikanistiches Wörterbuch*. Éloges et compléments ; plusieurs américanismes sont d'origine française. — P. 392-394. C. r. par A. M. Barrenechea de Tomás Navarro, *Estudios de fonología española*. Critique avec raison la définition des diphtongues, qu'on ne peut considérer comme unité phonologique dans *cielo* en face de *celo* ; le cas est le même que pour *claro-caro*. — P. 395. C. r. par S. Gili Gaya de A. González Palencia, éd. *Versiones castellanas del « Sendebar »*. — P. 395-396. C. r. par A. Bolaño e Isla de A. Millares Carlo, éd. *Cartas recibidas de España por Fr. Cervantes de Salazar*. — P. 396-398. C. r. par G. Alvarez de A. González P., éd. *Romancero General*. — P. 404-409. C. r. par P. Boyd-Bowman de *Hispanic Review*, XV (1947) ; *Modern Language Quarterly* (1947) ; *Romance Philology* (1947) ; *Modern Language Notes* (1947) ; *Studia Linguistica* (1947) ; *Romanic Review* (1947) ; *Modern Language Review* (1947) ; *Studies in Philology* (1947) ; *PMLA* (1947). — P. 410-412. C. r. par V. Adib de *Filosofía y letras*, México, IX-XV (1945-48). — P. 412-414. C. r. par C. Villegas de *Rev. de la Univ. de La Habana*, VIII-XI (1943-46) ; *Rev. Cubana*, XV-XXI (1943-46).

III (1949), 1. — P. 1-82. A. Alonso, *Examen de las noticias de Nebrija sobre antigua pronunciación española*. Étude détaillée des conceptions originales

de Nebrija, principalement sur le point d'articulation des phonèmes. M. A. a eu la bonne idée de passer en revue tous les sons décrits par N. dans ses divers ouvrages ; sous chaque lettre sont cités les passages les plus intéressants, avec un commentaire abondant. Ce répertoire est du plus haut intérêt : la distinction entre *b* et *v* (labiodentale) semble sensible encore à la fin du XVe siècle ; des renseignements précis sur les couples *-s-/-ss-*, *-ç-/-z-* ; enfin un résumé du système phonique espagnol du XVe siècle d'après les descriptions de Nebrija. — P. 83-85. C. r. par M. R. Lida de Malkiel de *Mediaeval Studies in Honor of Jeremiah Dennis Matthias Ford*. — P. 85-86. C. r. par S. Gili Gaya de M. C. Casado Lobato, *El habla de la Cabrera Alta. Contribución al estudio del dialecto leonés*. — P. 94-111. *Bibliografía*.

2. — P. 113-129. R. Menéndez Pidal, *Poesía e historia en el « Mio Cid »*. Réponse à l'article de L. Spitzer (*NRFH*, II, 105) ; conciliation entre l'aspect artistique de l'œuvre et les réalités historiques indéniables, mais non fondamentales. Mise au point de M. P. sur les épisodes de la rouvraie de Corpes et des coffres de sable (contre un antisémitisme délibéré du Cid) ; l'auteur s'oppose aux théories de L. Spitzer dans son chapitre *El Roland y el Mio Cid pertenecen al mismo género épico*. — P. 130-140. D. Catalán Menéndez Pidal, *Don Francisco de la Cueva y Silva y los orígenes del teatro nacional*. Réhabilitation de cet auteur, omis dans les littératures, et qui mérite d'être cité parmi les dramaturges du début du XVIIe siècle. — P. 141-149. L. Spitzer, « *Mesturar* » *y la semántica hispano-árabe*. Notes à propos du livre de A. Castro, *España en su historia*. L. S. s'oppose à l'attribution à un modèle sémitique de constructions telles que *amaneció a Mio Cid en tierra de...*, ou *le llueve* (car a. fr. *il leur anuita en la forest...*), *desayunarse* (fr. et prov. de même), ou des contenus sémantiques de *palacio* « palais » et « pièce » (cf. a prov. *palatz* « palais, grande salle ») ou de *mesturar* « calomnier » (a. fr. *mesler* « brouiller ») : l'aire sémantique étendue de ce dérivé de miscere ne permet pas de penser à une influence de l'arabe *wasa* « mélanger les couleurs... trahir ». — P. 149-158. A. Castro, *Respuesta a Leo Spitzer*. Reconnaît ses oublis quant aux parallèles français ou provençaux ; mais maintient l'influence de l'arabe sur plusieurs mots et tournures espagnols. — P. 158-160. C. Clavería, *Miscelánea gitano-española. II. Manús « hombre »*. L'homme, en *caló*, se dit *gacho* (fém. *gachi*), ou bien, plus rarement *manús* (fém. gitan *manusni*, espagnolisé en *manusa*) du sanscrit *manusa*, hind. *manus* « homme ». — P. 160-162. S. Gili Gaya, *Falsopeto, balsopeto*. Le premier mot désigne un pourpoint bourré de coton employé au combat, et provient de farsus et pectus ; il s'agit probablement d'un italianisme qui a subi l'influence de *falso*. Le second s'applique à une bourse que l'on porte sur la poitrine, et continue balteus et pectus. Peu à peu, par suite d'une certaine homophonie et proximité des sens, *falsopeto* a été appliqué à la bourse ; le *Dicc. de Autoridades* par contre ne signale que *balsopeto*. Aujourd'hui, les deux mots ont pratiquement disparu, avec les objets qu'ils désignaient. — P. 162-166.

A. Alatorre, *Sobre traducciones castellanas de las « Heroidas »*. — P. 166-167. B. Migliorini, G. C. Olschki et J. Durand, *Sobre « La bibliotheca del Inca »*. Additions à l'article de J. Durand (*NRFH*, II, 239). — P. 171-175. C. r. par Fr. Krüger de G. Rohlfs, *Germanisches Spracherbe in der Romania*. Discussion sur le terme technique *aspa*. — P. 175-179. C. r. par J. Hernández Campos de V. M. Suarez, *El español que se habla en Yucatán, apuntamientos filológicos*. — P. 179-189. C. r. par M. R. Lida de Malkiel de *Poema de Fernán González*, éd. L. Serrano et éd. A. Zamora Vicente, et *La leyenda de Fernán González*, éd. E. Correa Calderón. Quelques corrections. — P. 202-215. *Bibliografía*

3. — P. 218-263. A. Castro, *El enfoque histórico y la no hispanidad de los visigodos*. — P. 264-267. J. E. Gillet, *Senor « señor »*. Aux XV^e et XVI^e siècles (Cervantes, Lope), on trouve *senor*, sans tilde, surtout dans la bouche des personnages du peuple ou de la campagne ; cette forme est propre au léonais et au galicien, et a été adoptée par le *sayagués* littéraire. — P. 267-274. C. Clavería, *Miscelánea gitano-española. III. « Menda » y « mangue » en el sistema pronominal español*. Les terminaisons *man*, *mangue* et *menda* indiquent en gitan des cas qui continuent des flexions indo-eur. (pron. pers. 1^re pers.). Dans l'argot espagnol, *mangue* et son synonyme *menda* s'emploient dans le sens de *yo*, *me*, *mí*, mais se construisent avec la 3^e pers. : « *Todo ha sido porque* menda *llevó a la corrida al francesito ese...* » « — *¿ Quién lo ha dicho ?* — Mangue ». — P. 274-275. J. Silverman, *Jornada*. Dans la *Casa de los celos*, II, *jornada* ne veut pas dire « acte » mais « voyage », ce qui libère Cervantes d'une prétendue négligence. — P. 278-290. J. Durand, *Dos notas sobre el Inca Garcilaso. I. Aldrete y el Inca II, « Perú » y « Pirú » en el Inca*. — P. 294-307. C. r. par R. Lapesa de A. Castro, *España en su historia. Cristianos, moros y judíos*. Commentaire abondant dans lequel sont repris des problèmes discutés dans ce même tome III, p. 141-158. — P. 315-328. *Bibliografía*.

4. — P. 329-352. M. Rösler, *Versiones españolas de la leyenda de San Alexo*. Recherches sur la classification des textes de la légende de saint Alexis, et édition de la *Vida de Sant Alexo* qui se trouve au Musée Britanique, sans nom d'auteur ni mention du lieu d'impression (vers 1520). — P. 363-371. R. Menéndez Pidal, *Menendus*. L'examen de nombreux documents permet à M. P. de reconstituer l'histoire de cet anthroponyme, issu de Ermenegildus. Dès le X^e siècle, on a deux formes interchangeables, *Ermendo* et *Menendo* ; le siècle suivant, elles deviennent indépendantes. Parmi les variantes, citons *Armillo* (topon. *Armiello*), *Mendo* (topon. *ibid.*), *Melendo Ermeildo*. Dans l'historique de la question, il n'est pas fait mention d'un article de P. Merêa, paru en 1941 dans *Biblos*, *I*, et dont le seul titre suffit à montrer que l'étymologie avait déjà été proposée : « *Menendus = Ermenegildus* ». — P. 372-378. J. E. Gillet, *Raboso, rabudo, cobarde. Tradición y semántica*. Histoire du thème légendaire de l'homme caudatus. En Espagne,

raboso et *rabudo* sont fréquemment employés par les auteurs du XVIe siècle et constituent une injure ; quant à esp. *cobarde*, et son modèle fr. *couard*, M. G. y voit des continuateurs du lat. méd. caudatu « sans queue » (et non plus « avec une queue ») d'où « impuissant, timide, peureux ». — P. 385-395. A. Salazar, *Música, instrumentos y danzas en las obras de Cervantes*. Additions de l'auteur à son article de *NRFH*, II, 21 et 118. — P. 396-398. C. r. par R. Lapesa de R. Menéndez Pidal, *La epopeya castellana a través de la literatura española*. — P. 409-428. *Bibliografía*.

B. POTTIER.

REVUE DES LANGUES ROMANES, 1949. — P. 89-118. A. Pézard, *Vénus et Dante*. — P. 119-134. P. Le Gentil, *A propos de la « strophe zépelesque »*. — Comptes rendus : p. 169-70, E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 6e éd. (G. Millardet) ; — p. 170-71, H. Weigold, *Sprachgrenze auf Nordufer des Bielersees* (F. Gardette) ; — p. 171-76, Martin de Riquer, *Obras de Cerveri de Girona* et *La lirica de las Trovadores* (R. Lavaud) ; — p. 182-83, R. Lapesa, *Fuero de Avilés* (H. Guiter) ; — p. 184-86, A. Pagès, *Coblas de J., P. et A. March* (H. Guiter) ; — p. 187-88, C. Tagliavini, *Studi ladino-veneti I* (J. Bourciez) ; — p. 188-99, R. Lejeune, *Les Chansons de Geste et l'Histoire* (J. Bourciez) ; p. 191-92, Th. Lalanne, *Aires linguistiques en Gascogne maritime* (J. Bourciez) ; — p. 192-93, E.-J. Arnould, *Étude sur le Livre des Saintes Médecines* de H. de Lancastre (J. Bourciez) ; — p. 194, H. P. Bruppacher, *Wochentage im Italienischen und Rätoromanischen* (J. Bourciez) ; — p. 195-96, A. Blinkenberg, *Le Patois de Breuil* (J. Bourciez) ; — p. 197-98, L. Remacle, *Le problème de l'ancien Wallon* (J. Bourciez).

ROMANCE PHILOLOGY, III (1949-50). 1. — P. 1-26. E. Auerbach, *Dante's Prayer to the Virgin* (Paradiso, *XXXIII*) *and Earlier Eulogies*. — P. 27-72. Y. Malkiel, *The Ancient Hispanic Verbs « posfaçar, porfaçar, profaçar » ; a Study in Etymology and Word-Formation*. L'anc. esp. possède trois séries de mots dont le sens général est « calomnier, se moquer » : a) *posfaç* (*z, -ço, -ar, -ador*) en Léon et Galice ; b) *porfaçar* (*-çiar*) en Rioja et Aragon ; c) *profaçar* en Castille et Léon, seule forme qui ait été encore en usage au XVIe siècle. M. M. étudie minutieusement : la répartition des formes en *-ç-* et *-z-*, qui ont coexisté pendant deux siècles ; les déviations de sens subies par *porfaçar* et *profaçar* ; les nombreux synonymes qui, ayant un sens plus précis, ont fait peu à peu disparaître la série *profaçar*. Après avoir rejeté toutes les étymologies données jusqu'à présent, l'auteur, pensant que la forme de base est *posfac*, propose post-faciem ; d'où un premier dérivé *posfaçar* et un subst. verbal *posfaço*. Une étude d'ensemble sur le préfixe post-, les continuateurs de facies et les alternances *per-, por, pro-, pre-* en ibéro-roman rendent très plausible cette dérivation ; le composé *posfaç* a pu en effet être assimilé à un substantif dans *dezir posfaç* comme dans *dezir mentiras*.

Dans la documentation d'exemples qui termine l'article, on constate cependant qu'il n'est relevé qu'un seul ex. de *posfaç* (Alfonso el Sabio), alors que [*pos*] *faço* apparaît une vingtaine de fois, et le verbe bien davantage encore ; il peut naturellement s'agir d'un hasard ; de toute façon, la racine facies s'impose. — P. 73-81. C. r. par Ch. A. Knudson de Bl. Katz, ed. *La Prise d'Orange, according to ms. A.*

2-3. — P. 83-116. R. N. Walpole, *The Burgundian Translation of the* Pseudo-Turpin Chronicle *in Bibliotheque Nationale French ms. 25438. Part II.* Description du ms. et recherche du modèle latin (texte *D* des éd. de Meredith-Jones, *Historia Karoli Magni...* et Castets, *id.*). La langue est la même que celle de *Li amitiez de Ami et Amile* (éd. L. Moland et C. d'Héricault) ; la phonétique et la morphologie sont étudiées dans le détail ; en syntaxe, on note la fréquence des constructions du type de l'ablatif absolu. Plusieurs traits dialectaux sont propres à l'Est de la France ; d'autres indiquent plus particulièrement la Bourgogne ; le texte serait de la fin du XIIIe siècle. L'étude se termine par un glossaire d'une trentaine de dialectalismes et un index complet des noms propres, mais sans identification. — P. 117-134. S. Pop, « Magura » « *hauteur, montagne* » *dans l'Europe centrale.* Cette dénomination, que l'auteur étudie tout d'abord en Europe centrale, se retrouve dans les pays de la Romania ; en Italie (Sardaigne : *mogoro* ; Sicile : *Magali* ; Potenza : *Magara* ; Nord-Est : *Magor*, etc...) et en Espagne (*mogote* « montagne de forme conique » ; *mogon*). Ce mot se rencontrant jusque dans le Caucase, M. P. appuie la thèse d'une unité linguistique allant de cette région à la péninsule ibérique, avant l'invasion indo-européenne. — P. 135-139. A. Dauzat, *Les études de toponymie et d'anthroponymie en France depuis dix ans.* — P. 139-149. A. Henry, *Oil* essaie *et ancien français* faire essaie. La documentation réunie par M. H. fait bien apparaître le sens de « paille rongée par les moutons et pouvant servir de litière » ; parmi les sens dérivés, *faire essaie* « faire litière, ne pas traiter avec les égards dus » d'où « faire peu de cas de ». Le mot *essaie* est employé pour la première fois en 1275 par Adenet. M. H. propose comme étymologie exaga, pl. de exagum, attesté à côté de -gium, qui a eu le sens de « produit, revenu que l'on tire de quelque chose » ; une spécialisation rurale a pu donner « restant de produit, morceau de paille » ; *issue* (de blé) a eu une évolution sémantique comparable (*FEW*, III, 296). — P. 149-156. J. E. Gillet, *Spanish* « *buenaboya* ». Histoire de l'expression *de buena bolla* (ou *boya*), à son origine « rameur volontaire, libre sur une galère », de l'it. *buona voglia.* — P. 157-159. O. H. Hauptmann, *Notes on the Lexicon of Judaeo-Spanisch Bible Translatations.* Complément à l'article de G. Sachs (*Rom. Phil.*, II, 217). — P. 159-160. K. G. Bottke, *Another French Name of a Fictitious Saint.* Addition à l'étude de A. Taylor (*Rom. Phil.*, II, 103) assez incomplète comme nous l'avons signalé ; il s'agit ici du fr. *la Saint-Glinglin* ; cf. aussi *Rev. Port. de Filol.*, II, 458. — P. 160-167. A. Adler, *A Note on* « *Daurel et Beton* ». Remarques sur la valeur sociale

du poème. — P. 168-172. E. B. Ham, *A Rutebeuf Crux*. Essai d'interprétation d'un passage de la *Grièche d'Eté*, v. 16-30. — P. 172-181. A. Rey, *Las leyendas del ciclo carolingio en la « Gran conquista de ultramar »*. — P. 183-188. C. r. par H. F. Williams de *Mediaeval Studies in Honor of Jeremiah Denis Matthias Ford*. — P. 188-191. C. r. par J. E. de la Harpe de W. Stehli, *Die Femininbildung von Personenbezeichnungen im neuesten Französisch*. — P. 191-201. C. r. par Y. Malkiel de B. E. Vidal de Battini, *El habla rural de San Luis. Parte I : Fonética, morfología, sintaxis*. — P. 201-204. C. r. par R. Levy de P Groult et V. Emond, *Anthologie de la littérature française du moyen âge des origines à la fin du XIII^e siècle*. — P. 204-206. C. r. par A.-H. Schutz de E.-J. Arnould, *Étude sur le* Livre des saintes médecines *du duc Henri de Lancastre*. — P. 207-210. C. r. par E.-B. Ham de A. Henry, *L'œuvre lyrique d'Henri III, duc de Brabant*. Corrections. — P. 210-213. C. r. par M. R. Lida de Malkiel de R. Lapesa, *La trayectoria poética de Garcilaso*. — P. 213-214. C. r. par M. Bataillon de J. E. Gillet, éd. B. de Torres Naharro, *Propalladia and Other Works*. — P. 216-218. C. r. par R. A. Hall Jr. de H. P. Bruppacher, *Die Namen der Wochentage im Italienischen und Rätoromanischen*. — P. 218-220. C. r. par H. F. Williams de W. A. Nitze, *Perceval and the Holy Grail, an Essay on the Romance of Chrétien de Troyes*. — P. 221-223. C. r. par H. F. Williams de M. A. Pei, *French Precursors of the Chanson de Roland*. — P. 223-224. C. r. par A. D. Menut de F. J. Carmody, éd. L. of Austria, *Li compilacions de le science des estoilles. I*.

4. — P. 227-238. C. Battisti, *Presentazione del « Dizionario etimologico italiano »*. — P. 239-254. A. Granville Hatcher, *The « ce » of Identification and Characterization in Modern French*. Il s'agit de *ce* contenu dans les formules du type « — *Qui est-ce ?* — *C'est le jardinier* ». Constamment, l'auteur a recours à des considérations psychologiques sur le degré de connaissance respectif du locuteur et de l'auditeur par rapport à l'énoncé ; elle trouve ainsi quatre types d'emploi de *ce*. Lorsque, à la fin de l'article, l'attention est attirée sur la présence de *il est* à côté de *c'est*, le problème de l'idée exprimée est le seul considéré : *il est* s'emploie en parlant objectivement des professions, nationalités... (*il est* banquier, américain, père de famille, etc...), *c'est un* étant réservé à la caractérisation, objective ou subjective ; à aucun moment la structure de la phrase française n'est envisagée. Dans presque tous les exemples d'écrivains cités, *c'est* est irremplaçable ; voici ce qu'on lit p. 242 : « As for particular type *C'est Robert, c'est un petit garçon qui...*, which represents the immediate response to a sensuous stimulus, I have found this only when the character who identifies for himself is in a particularly feverish or bemused state of mind » : il s'agit avant tout d'une obligation de langue du point de vue synchronique, qui est celui de l'auteur. D'autre part, la distinction entre *Qui est... ?* et *Quel est... ?* est inexacte ; *quel* s'emploierait lorsqu'il s'agit d'une personne dont on sait déjà quelque chose, *qui* si l'on en ignore tout. Peut-on considérer que dans *Quel est ton médecin ?* on soit

plus renseigné sur la personne que si l'on dit *Qui frappe à la porte ?* ou *Qui est-ce ?* en voyant quelqu'un ? Si on demande *Qui est ton médecin ?*, ce n'est pas parce qu'on l'ignore complètement : on s'attache surtout alors à l'identité, alors que *quel* permet une réponse plus générale. Il y aurait lieu de reprendre cette étude en tenant compte des faits de structure de la langue (cas d'obligation d'emploi de *c'est*) et de la valeur affective dans les cas d'alternance (*c'est un* voleur, *il est* voleur). — P. 255-258. R. N. Walpole, *A Witness to the Survival of* amputare *in Old French.* On trouve dans la chronique du Pseudo-Turpin (cf. *Rom. Phil.*, II, 177) *li autre les fandoient et antevent le vantre* ; M. W. voit dans *anter* (dial. bourguignon du texte) un ex. à ajouter au valaisain *anti*, seul représentant roman jusqu'à présent de amputare. — P. 258-261. M. Berenblut, *Some Trends in Mediaeval Judaeo. Romance Translations of the Bible* et p. 261-262, R. Levy, *a Note on the Judaeo-Spanish Bible E*[3]. Compléments à l'article de G. Sachs (*Rom. Phil.*, II, 217). — P. 262-270. H. Corbató, *El valenciano en la* Propalladia *de Torres Naharro.* — P. 270-272. G. Gougenheim, *Le sens de* noble *et de ses dérivés chez Robert de Clari.* Les mots de cette famille, qui ne s'appliquent qu'aux choses, sont généralement liés à *rike, biauté* et *cointe*, et expriment l'idée de « magnifique, magnificence ». — P. 272-275. J. Neale Carman, *Was Pelles the Fisher King ?* — P. 275-289. J. R. Ashton, *Putative* Heroides *Codex AX as a Source of Alfonsine Literature.* — P. 289-291. D. Clotelle Clarke, *Displaced Rime in Early Spanish* Cancionero *Poetry.* Rime intérieure du type *Gynebra e Oriana/ e la noble* Yseo *rreyna/Minerua e Adryana/dueñas de gentil* asseo. — P. 293-296. C. r. par K.-B. Aubrey de P. Groult, *La formation des langues romanes.* — P. 296-298. C. r. par R. A. Hall Jr. de M. L. Wagner, *Historische Lautlehre des Sardischen.* — P. 298-301. C. r. par J. E. de la Harpe de M. Peter, *Über einige negative Präfixe im Modernfranzösischen als Ausdrucksmittel für die Gegensatzbildung.* — P. 302-306. C. r. par A. H. Schutz de F. J. Carmody, ed. *Li livres dou tresor* de Brunetto Latini. — P. 306-310. C. r. par H. F. Williams de C. O'Rahilly, *Eachtra Uilliam. An Irish Version of William of Palerne.* — P. 310-317. C. r. par H. R. Patch de R. S. Loomis, *Arthurian Tradition and Chrétien de Troyes.* — P. 318. C. r. par R. K. Spaulding de V. R. C. Oelschläger, éd. *Poema del Cid in Verse and Prose.* — P. 319-322. C. r. par M. Bataillon de I.-S. Révah, *Deux « autos » méconnus de Gil Vicentes* et *Deux « autos » de Gil Vicente restitués à leur auteur.*

B. Pottier.

Speculum, XX (1945), 1. — P. 84-87. Lynn Thorndike, *More manuscripts of the « Dragmaticon » and « Philosophia » of William of Conches.* — P. 92-98. Roger S. Loomis, *Were There Theatres in the Twelfth and Thirteenth Centuries ?*, with Commentary by G. Cohen. M. L. réunit sept textes du XII[e] siècle où la présence de mots tels que *theatrum, theatrale*, etc... lui semble supposer l'existence, dès cette époque, de bâtiments destinés aux

représentations théâtrales. M. C. croit pouvoir en tirer quelques conclusions sur l'existence ancienne de théâtres au moyen âge, tout en affirmant, avec raison, que des textes de ce genre doivent être interprétés avec une grande prudence. Il faut remarquer que, pour intéressants qu'ils soient, les textes ici réunis ne constituent que les éléments d'une enquête très partielle, qui ne serait féconde qu'à la condition d'être étendue largement aux siècles antérieurs. — P. 99-103. Charles Laird, c. r. de E.-J. Arnould, *Le Manuel des Péchés*. M. L. fait l'éloge de cette étude, tout en dressant la liste des erreurs que les pénibles conditions de la publication n'ont pas permis d'éviter. — P. 103-105. U. T. Holmes, Jr, c. r. de Oliver A. Beckerlegge, *Pierre d'Abernum of Fetcham. Le Secré de Secrez*. Élogieux ; quelques critiques sur le glossaire et les notes. — P. 111-113. R. S. Loomis, c. r. de August Closs, *Tristan und Isolt. A Poem by Gottfried von Strassburg*. — P. 114-116. U. T. Holmes, Jr, c. r. de Alfred Ewert, *Marie de France : Lais*. M. H. critique principalement les thèses adoptées par M. E. et relatives à la personne de Marie de France et aux origines celtiques de ses lais. — P. 122-125. C. R. B. Combellack, c. r. de Agapito Rey y Antonio García Soladinde, *Ensayo de una Bibliografía de las Leyendas Troyanas en la Literatura Española*. Liste des additions et corrections proposées.

2. — P. 183-203. Roger S. Loomis, *Morgain La Fee and the Celtic Goddesses*. M. L. relève dans la littérature narrative du moyen âge quelques éléments qui caractérisent la légende de la fée Morgan et qui permettraient de croire que cette légende remonte, d'un côté à la mythologie irlandaise et, d'un autre côté, par l'intermédiaire du folklore gallois, au culte que rendaient les anciens Gaulois aux *Matres* et à la déesse *Matrona*. — P. 204-211. Ruth Huff Cline, *The Influence of Romances on tournaments of the Middle Ages*. — P. 236-238. F. J. E. Raby, *The Date and Authorship of the Poem « Adoro Te Devote »*. Déjà connu, avant 1294, par Jacopone da Todi, ce poème peut fort bien avoir été composé par saint Thomas d'Aquin. — P. 252-258. A.-R. Nykl, c. r. de Leo Spitzer, *L'Amour lointain de Jaufré Rudel et le sens de la poésie des troubadours*. Sans s'attarder sur la courte plaquette de M. S., dont il critique vivement la méthode, selon lui fantaisiste, l'auteur du c. r. reprend lui-même l'examen du problème en question, à la lumière des faits historiques et par une lecture précise des poèmes, pour aboutir à une conclusion plus réaliste sur l'inspiration et les intentions du troubadour, qui n'avait rien d'un mystique.

3. — P. 261-278. B. J. Whiting, *The Vows of the Heron*. L'étude des faits historiques auxquels ce texte se rapporte prouve qu'il ne s'agit là que d'un poème satirique.

4. — P. 391-404. Ananda K. Coomaraswamy, *On the Loathly Bride*. Étude de mythologie comparée, relative au mariage de Gauvain. — P. 405-414. Alexander Krappe, *Arturus Cosmocrator*. M. K. étudie les rapports qui unissent la légende du roi Arthur et les croyances relatives au corbeau dans

la mythologie celtique. — P. 415-425. Henry and Renée Kahane, *Akritas and Arcita, A Byzantine Source of Boccaccio's « Teseida »*. — P. 426-432. Arthur C. L. Brown, *The Esplumoir and Viviane*. M. B. trouve dans la mythologie celtique la confirmation de l'interprétation que M. Nitze a donné de l'« Esplumoir Merlin » dans *Speculum*, XVIII (1943), p. 69-79. — P. 433-442. Leslie W Jones, *The Influence of Cassiodorus on Mediaeval Culture*. Liste des catalogues et des textes antérieurs à la fin du XIIIe siècle, qui mentionnent les œuvres de Cassiodore. — P. 445-456. Edwin H. Zeydel, *Were Hrotsvitha's Dramas Performed during her Lifetime*. M. Z. s'efforce de démontrer que rien ne s'oppose à ce que les pièces de Hrotsvitha aient été jouées du vivant même de leur auteur ; mais le seul argument qu'il apporte en faveur de cette thèse est tiré du style des pièces et de son caractère dramatique. — P. 461-467. Herbert Weisinger, *The Renaissance Theory of the Reaction against the Middle Ages as a Cause of the Renaissance*. M. W. voit dans les violentes attaques proférées par les écrivains de la Renaissance contre les siècles qui les séparaient de l'antiquité et dont il cite quelques exemples, une des sources de l'idée même de Renaissance. — P. 495-497. U. T. Holmes, Jr, c. r. de Yakov Malkiel, *Development of the Latin Suffixes -antia and -entia in the Romance Languages, with Special Regard to Ibero-Romance*. — P. 498-500. U. T. Holmes, Jr, c. r. de Alexander H. Schutz, *The Romance of Daude de Pradas called « Dels Auzels Cassadors »*. Éloge de cet ouvrage, qui complète l'édition donnée par M. S. des œuvres de Daude ; liste des additions et corrections suggérées par M. H.

Y. L.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

De la *Bibliothèque méridionale* a paru le tome XXVII de la 1re série :

Biographies des troubadours, textes provençaux des XIIIe et XIVe siècles, publiées avec une introduction et des notes par Jean Boutière et A.-H. Schutz ; Toulouse, Privat et Paris, Didier, 1950 ; in-8°, xxxii-451 pages. — Cette édition, préparée depuis longtemps et dont les événements ont retardé de dix ans l'apparition, est très heureusement dédiée à M. Alfred Jeanroy, « doyen et maître des provençalistes ».

— Dans les *Blackwell French Texts* ont paru :

Fleurs de Rhétorique from Villon to Marot, selected and edited by Kathleen Chesney ; vi-119 pages ; 1950.

Jean Bodel, *Le Jeu de saint Nicolas*, edited by F. J. Warne ; xxxvi-113 pages ; 1951.

— Nous avons reçu le volume I de l'*Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais* par P. Gardette avec la collaboration de P. Durdilly, S. Escoffier, H. Girodet, M. Gonon, A.-N. Vurpas-Gaillard ; ce volume est « publié, avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique, par l'Institut de linguistique romane des Facultés catholiques de Lyon » et il porte la date de 1950. Il comporte 312 cartes in-folio simple disposées recto et verso ; elles ont été écrites à la main et reproduites par offset sur un fond de carte portant en rouge les tracés des deux fleuves avec l'indication des grosses agglomérations, les limites départementales et les numéros indiquant les points enquêtés ; peut-être l'épaisseur de ces derniers pourra-t-elle être un peu forcée pour les rendre plus visibles. Tout ce premier volume est consacré à la culture des champs, des jardins et des bois ; les cartes sont très utilement accompagnées de croquis au trait d'une précision satisfaisante. Mgr Gardette a très sagement profité des enseignements de l'*Atlas linguistique de la France* pour en modifier les conditions d'enquête, le choix même et la nature des questions posées, mais il a tenu à insérer très exactement son réseau plus serré dans les mailles larges du réseau de Gillieron et à ne pas négliger les points même relevés par Edmont, qui permettent des comparaisons dia-

chroniques. Deux autres volumes doivent suivre celui-ci et compléter cette première réalisation d'un nouvel *Atlas linguistique français*. C'est une pieuse et juste pensée que de l'avoir dédié à la mémoire d'A. Devaux ; c'est un honneur que de se trouver nommé en tête de ce beau livre parmi ceux que le courageux directeur de l'entreprise a tenu à remercier de leur aide, et au nombre desquels il veut bien me compter. — M. R.

— Du *Diccionari Català-Valencià-Balear* de A. M. Alcover, continué par Fr. de B. Moll et M. S. Guarner, nous avons reçu :

en 1949 et 1950, les fascicules 39-48 qui vont de CONSEQUENT à CUYTOS et terminent la lettre *C* et le tome III de l'œuvre ;

en 1950, les fascicules 49-53 qui commencent le tome IV et la lettre *D* de D à DESENLLEPISSAR.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Anna Grandville HATCHER, *From* Ce suis-je *to* c'est moi : *The Ego as subject and as predicative in old French* [Reprinted from PMLA, vol. LXIII, 1948, p. 1053-1100]. — M. L. Foulet serait mieux qualifié que quiconque pour apprécier à leur juste valeur les critiques que Mlle Hatcher formule contre sa manière de présenter le passage de *ce suis-je* à *c'est moi*. Pour mon compte je suis reconnaissant à l'auteur d'avoir pris la peine de lire un grand nombre de textes et d'en avoir extrait une riche collection d'exemples. On n'est jamais trop bien armé sous ce rapport, quand on a à exposer l'histoire d'un tour de phrase ; or l'article élargit notablement notre information sur le chapitre des phrases où le pronom démonstratif neutre trouve place comme sujet ou attribut. Sur le plan du style, aussi, Mlle Hatcher fait preuve de beaucoup de finesse et je viens en retard pour louer la distinction qu'elle établit, sur des exemples de moyen français, entre deux modes de représentation de la personne : l'une rationnelle en quelque sorte, au moyen du pronom de la personne « étoffée » *moi*, *toi* ; l'autre, beaucoup plus floue et plus propre à traduire une émotion, au moyen du pronom de la personne « ténue ». — Maintenant, quelle valeur accorder à la chronologie dans une discussion de ce genre ? Il me paraît illusoire de vouloir chercher à tout prix *dans les textes* (alors que la substitution s'est faite, évidemment, dans la langue parlée) une preuve de l'antériorité de *c'est lui* ou de *c'est moi* ; j'incline de plus en plus à la prudence en telle matière. En second lieu, j'avoue qu'il m'importe peu, au fond, de savoir si, dans un tour tel que *c'est Jean*, au XIIIe ou au XIVe siècle, *Jean* a été senti comme sujet ou attribut. Autrement dit, on raisonne trop souvent dans ces problèmes comme si les sujets parlants, à cette époque, avaient tous passé par l'école primaire ; et le passage de *ce suis-je* à *c'est moi* me paraît être, justement, insoluble dès qu'on le situe, pour l'expliquer, sur le plan des valeurs fonctionnelles. Réserve excessive... ? Peut-être, mais elle me donne de l'aise

et je suis, sur ce point, d'accord avec Clédat qui, acceptant pour le fond la thèse de M. Foulet, a situé le passage de *ce suis-je* à *c'est moi* dans un contexte psychologique fort vraisemblable, me semble-t-il, sans cet appareil logique qui me gêne un peu. Mlle Hatcher n'a pas tiré parti, sauf erreur, de la note concise de Clédat (*Rev. de Philologie française*, t. XXXV, 1923, p. 26-29) ; peut-être la lecture de cette note l'aurait-elle conduite à économiser une partie des forces qu'elle dépense à argumenter — sans grand profit pour la grammaire — contre Foulet. — R.-L. W.

Yakov Malkiel, *Studies in the hispanic infix* « -eg » [Extr. de *Language*, XXV (1949), pp. 139-181]. — Un certain nombre de dérivés espagnols présentent, ou semblent présenter, entre leur radical et leur suffixe, un élément *-eg-*, dont la valeur est à peu près nulle (ou difficile à déterminer), mais qui donne à l'ensemble de ces formations comme un air de famille. M. M., passant en revue quelques-uns de ces cas, s'efforce très habilement d'en démêler l'histoire. *Pedregal* « terrain pierreux », *pedregoso* « pierreux » sont ramenés par les étymologistes, en compagnie d'autres formations analogues hispaniques, provençales françaises ou logoudoriennes à une base **petrica*, cf. *REW*, 6447 ; M. M. propose de voir dans ce **petrica* un déverbal de **petricare* « paver, empierrer les routes », qui serait un terme d'ingénieur romain. — *Terregal* « nuage de poussière », *terregoso* « terrain plein de mottes » (et de nombreux dérivés du même type) seraient construits sur un **terriego*, non attesté, développement par le suffixe hispanique *-iego* < *aecu*, qui joue un certain rôle dans la nomenclature des aspects du sol. — *Ciénaga* « bourbier » (et ses variantes et dérivés) serait un élargissement de *cieno* « boue » latin caenum, à l'aide du suffixe « ibérique » à voyelle atone *-ago*, *-aga*. — Les trois mots *tenebregura* « ténèbres », *negregura* « noirceur », *lobregura* « obscurité » sont liés par une similitude des ens. *Tenebregura*, qui a à côté de lui *tenebrura*, se rattache à l'adjectif *tenebregoso*, lui-même modelé sur le latin tenebricosus ; *negregura* (*negrura* est beaucoup plus fréquent) va de pair avec *negreguear*, doublet de *negrear*, élargissement, par le suffixe *-ear* < *-idiare*, d'un *negregar* (attesté en portugais, mais non en espagnol) qui repose sur le latin nigricare. Pour *lobregura*, abstrait de l'adjectif *lóbrego*, une question d'étymologie se pose, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. S'agit-il du latin lubricus « glissant » (Foerster et Cuervo) ou du latin lucubrare, **lubrucare*, **lubricare* (Schuchardt) ? La première étymologie offre des difficultés de sens assez graves ; la seconde exige qu'on admette une métathèse de consonnes. La plupart des critiques adoptent aujourd'hui la solution de Schuchardt. M. M. pense qu'on doit revenir à l'explication par lubricus, et il écarte les difficultés du passage sémantique, de « glissant » (s'agissant, par exemple, du sol d'une cave, d'une grotte, d'un puits) à « obscur », difficultés qu'avait déjà tenté de surmonter Cuervo, en notant

que les trois mots qu'il étudie ont dû se trouver liés par la similitude de leur structure (terminaison commune en *-egura*), ce qui a pu entraîner des croisements de valeur. L'idée est ingénieuse, la méthode excellente en elle-même. Cependant on notera que *tenebregura* est, en espagnol, une création exceptionnelle, et, en quelque sorte épisodique (il en est de même, à un moindre degré, de *negregura*) ; c'est de plus une formation relativement récente (XVIe siècle ?) ; *lóbrego*, *lobrecer* font, au contraire, partie du fond le plus ancien de la langue où on les rencontre déjà avec leur sens de « obscur », « s'obscurcir » ; on retrouve des représentants du même type, quel qu'il soit, lubricus ou lucubrum, jusqu'en Italie et dans la France de l'Est, où il n'y a naturellement ni *tenebregura* ni *negregura* pour rendre compte du glissement sémantique. Dans ces conditions, je ne pense pas que le lien supposé par M. M. ait pu jouer grand rôle dans la fixation du sens de *lóbrego*, *lobrecer*, *lobregura*. Les chances de l'étymologie par lubricus se trouvent ainsi diminuées. — L'esp. *bernegal* « récipient, sorte de tasse, coupe ou écuelle », mot également catalan, provençal, génois et vénitien, où il présente les variantes de suffixe *vernigat*, *vernicato*, est ramené par les étymologistes, mais avec réserves, à l'arabe *barniyā*, de sens analogue. Cette étymologie est repoussée par M. M. pour des raisons qui paraissent excellentes, de phonétique principalement, de même que le rattachement, indiqué par quelques-uns, à la famille de veronix « vernis ». M. M. propose **(hi)bernicatum*, **(hi)bernicale* « récipient destiné à conserver les provisions d'hiver ». Mais, outre que ce sens n'est pas attesté, on notera que, si l'on connaît des désignations de récipients fondées sur la forme de l'objet, sa matière, sa destination (contenu) ou la technique de sa fabrication (sans compter les mots très anciens et obscurs qui ont réussi à survivre dans cette zone de vocabulaire au caractère traditionnel et conservateur très marqué), on n'en connaît pas, je crois, qui soit tirée du nom d'une saison. De plus, le terme paraît bien désigner, à l'origine, tout au moins, un récipient dans lequel on mange (ou boit), c'est à-dire relativement petit, plutôt qu'un récipient à provision, ce qui est une difficulté supplémentaire. — *Meseguero* « garde champêtre chargé de la surveillance des moissons, messier » a été ramené à un **messicarius* par Garcia de Diego. La phonétique fait difficulté. Il vaut mieux partir d'un adjectif substantivé **mesiego* « qui se rapporte à la moisson », fait sur *mies* à l'aide du suffixe *-iego* < *aecu*, cf. *labriego*, *piariego*, *riberiego*, *vinariego*, élargi à l'aide du suffixe de métier ou de fonction *-ero*. L'identité de ce **mesiego* et du nom de plante *masiega*, *maciega*, de sens incertain, mais qui paraît désigner surtout une plante aquatique, « roseau, jonc », me paraît plus douteuse. — *Doñeguil* « qui a les manières d'une dame » *doñigal* « figue à pulpe rouge » sont des dérivés construits sur un **domnicus*, c'est-à-dire un dominicus refait d'après domnus, cf. J. Coromines, *Mélanges Jud*, pp. 579-580. J'ajoute ici que cette brève analyse ne donne qu'une

faible idée de l'extrême richesse de l'article de M. M., article étayé sur une documentation abondante, précise, et précieuse en tout état de cause. — F. Lecoy.

Yakov Malkiel, *Three hispanic word studies ; latin* « macula » *in ibero-romance ; dol portuguese* « trigar » ; *hispanic* « lo (u)çano », University of California, Publications in linguistics, I, 7, pp. 227-296 ; Berkeley, 1947. — M. M. passe d'abord en revue les différents produits du latin macula « tache, maille », en les classant selon leur degré d'altération phonétique ; il distingue ainsi les formes savantes (type *mácula*) ; le groupe des formes non syncopées, port. et galic. *mágoa* (lequel n'a plus conservé que le sens dérivé de « chagrin, peine », mais anc. port. « tache, défaut »), esp. préclassique et classique *magular*, auj. *magullar* « meurtrir » ; le groupe syncopé avec épenthèse nasale, esp. *mancha* ; le groupe syncopé plus tardivement, avec épenthèse nasale également, type esp. *mangla*, port. *mangra* « nielle, rouille des blés » ; le groupe syncopé sans épenthèse, type **maja*, *malla* ; le groupe importé, vraisemblablement de Gaule, *malla* « cotte de mailles, maille » ; enfin le groupe remontant à la réfection par substitution de suffixe **macella*. Chemin faisant, M. M. examine de très nombreuses formes et s'efforce d'aboutir à un classement des sens qui rende compte de toutes les valeurs ou variantes qu'il a réussi à rassembler. Ces sens sont rangés sous trois chefs principaux, dont la distinction doit remonter au latin (vulgaire) : « tache », « maille », et, par l'intermédiaire d'un emploi particulier « filet de mailles utilisé pour les parcs à bestiaux », « parc, bergerie, troupeau ». Cependant quelques affirmations appellent des remarques. On ne voit pas trop comment on peut ramener esp. *magujo* « outil de calfat qui sert à dégager les vieilles étoupes des coques de navire » à *magular*, *magullar* ; il en est de même du groupe (?) galic. *remagarido* « soucieux, triste », extram. *mangaluchano* (pour **mangulachano*?) « disgracieux, maladroit, gauche », esp. *maganto* « triste, abattu ». — L'évolution phonétique de l'esp. *mancha* < lat. macula a toujours posé un problème. M. M. pense que l'alternance *vet'lus*, *vec'lus* a pu provoquer une alternance parallèle *mac'la mat'la*, et il croit que les produits espagnols de *t'l* ont été différents de ceux de *c'l*, *c'l* ayant donné *-j-*, et *t'l*, *-ch-*. Il nous promet d'ailleurs une étude sur ce point de phonétique. Et il est bien vrai que l'on a *mocho* de mutulus, et, sans doute, *cacho* de catulus, mais on a aussi *almeja* de mytilus, et, de rotulus, *ruejo* (avec un vocalisme de type aragonais) et *arrojar* (*derrochar*, qui est peut-être un **disruptiare*, pourrait-il se ramener à la même base ?). Il s'agit, en dernière analyse, d'une alternance sourde, sonore de l'affriquée chuintante *tš/dž* ; on sait qu'une difficulté analogue se présente, en ancien espagnol, à propos de l'affriquée sifflante *ç/z*, c'est-à-dire *ts/dz*. Allons-nous voir renaître dans le petit domaine de *tl*, *cl* le vieux problème de phonétique romane posé par

les produits de *-ty-*, *-cy-* ? — M. M. pense que l'épenthèse nasale dans *mancha* est postérieure au passage de son *mat'la* à **macha* ; ce **macha* a disparu, mais il survivrait dans le *remachar* de Salamanque « faire revenir un troupeau en arrière pour qu'il achève son pâturage », ce qui est hautement improbable, car il ne semble pas y avoir de produits ou dérivés de macula, au sens de « bergerie, troupeau », présentant le consonantisme *tš*. Je sais bien que M. M., pp. 232-233, a essayé de ramener à ce sens premier de « troupeau » des *mancha* ou *manchón* (américains principalement) qui signifient « vol d'oiseaux de passage, de sauterelles, bancs de poissons, groupe de troupeaux se déplaçant dans la campagne, bosquet, buissons qui poussent dans une plaine, qui séparent des propriétés », mais ces valeurs s'expliquent fort bien (les dernières très certainement, cf. l'ital. *macchia*) par un emploi figuré de *mancha* « tache ». Le port. *desmanchar* « défaire, démantibuler, disjoindre » reste obscur, et l'expression *toro desmanchado* « qui a quitté le troupeau » est isolée. — On ne peut guère rapprocher, pour la forme, le *mandra* « troupeau » (Covarrubias) de *mangla, mandra* « nielle ou rouille des blés », sans s'être expliqué auparavant sur ce rapport avec l'ital. *mandra, mandria*, cf. *REW*, 5290. — Pour *majada* « bergerie », M. M. approuve sans réserve, et avec raison sans doute, l'étymologie par **maculata* « filet de mailles », mais on ne saurait souscrire au rattachement, proposé d'ailleurs avec réserve, du groupe *mella* « brèche, fracture, écornure » au latin macula, au sens de « tache ». — L'anc. port. possède un *trigarse* « se hâter », qui s'oppose, par exemple, au provençal *trigar* « retarder, différer » (la famille romane est bien constituée, cf. *REW*, 8891, et ajouter l'anc. fr. *detrïier*, qui a été oublié). Le *trigar* « retarder » remonte au latin tricare « susciter des difficultés ». M. M. voudrait ramener le mot portugais à la même base, en partant, pour le mot latin, d'un sens premier « gêner, importuner, presser ». Or les mots signifiant « presser » peuvent facilement passer au sens de « hâter ». On ne sait sans doute pas grand'chose du sens premier du latin tricae, cf. Ernoult-Meillet, mais le peu qu'on en sait ne favorise pas cette hypothèse. — L'esp. *lozano*, port. *loução*, signifie aujourd'hui « vigoureux, robuste ». Son sens premier a été, sans doute, « orgueilleux, beau ». Son étymologie est obscure. M. M. propose le gothique *flauts, flautjan* « superbus, superbire ». Du point de vue roman, l'étymologie est excellente. — F. Lecoy.

Léo Spitzer, *Études d'anthroponymie ancienne française*. [Reprinted from Publications of the *Modern Language Association* of America, vol. LVIII, 1943, p. 589-596.] Sous deux titres, I. *Olivier*, II. *Pépin le Bref*, trois recherches remplies d'ingéniosité, mais inégalement probantes. 1. — Le choix d'un nom propre exprime souvent une intention ; celle-ci est d'autant plus intéressante à saisir que l'inventeur est un artiste et le baptisé un

personnage de son imagination. On aimerait savoir à quel sentiment a obéi l'auteur de la *Chanson de Roland* en appelant Olivier le compagnon du héros. A. Pauphilet et R. E. Curtius, entre autres, ont dégagé la valeur quasi symbolique du personnage d'Olivier, et le premier avait discrètement indiqué l'existence d'un sanctuaire, près de Rethel, où l'on vénérait une sainte Oliveira. Mais quel rapport entre le belliqueux Olivier et cette jeune fille, toute pacifique, dont l'idéal semble avoir été un modeste effacement ? Il y en aurait un pourtant. *Oliverius*, dont il faut partir pour expliquer le nom d'Olivier, ne doit-il pas être coupé *Oliv-erius*, suggère M. Spitzer ? Si oui, on peut tirer parti du fait que dans la symbolique chrétienne — qui continue ici la symbolique juive — l'Olive, comme l'affirmera Alanus ab Insulis, représente la sagesse dispensée par Dieu. Sagesse pieuse qui a conduit la jeune Olivière dans la solitude d'une retraite ; sagesse plus séculière dans le cas d'Olivier, et qui fait discerner d'avance au héros les conséquences de la folle témérité de Roland. — 2. On se sent moins à l'aise quand L. Spitzer, avec beaucoup d'hésitation il est vrai, tente de tirer parti de l'hapax *runer*, qui glose *succussarius* dans le glossaire de Glasgow, pour expliquer *la marche del val de Runers* que tient Renier, le père d'Olivier (*Ch. de R.* v. 2209). *Runer* (= *succussarius* = cheval trottant, cf. A. Castro, *Glosarios latino-españoles*, p 15 n° 439), serait alors apparenté à la famille que représentent h. a. *Raune* (hongre), M. h. a. *run(e)*, nl. *ruin* ; et, de plus loin, il aurait quelque rapport avec fr. *roncin* si, comme l'a proposé J. Vising, ce dernier terme repose sur une racine germanique dont le sens primitif serait : hennir (à l'époque du rut). **(w)runsk-in* > roussin, **(w)run-arius* > runer. Outre que l'on peut reconnaître dans *Ronsin* une autre racine (cf. P. Marchot in *Romania*, XLVIII, 115), le sens de ce val de Runers : vallée de chevaux de charge, c.-à-d. contrée productive en chevaux, me semble difficilement acceptable. — 3. *Pépin le Bref*. Les parallèles sémantiques que M. Spitzer allègue pour asseoir la signification de Pépin : « Mon petit, bébé », sont excellents. Mais pour interpréter *Brevis* comme une « traduction » ou si l'on préfère une explication de *Pippinus*, il faut supposer que ce surnom donné une fois à un enfant de race royale lui sera resté attaché sa vie durant : qu'il aura ensuite passé comme nom héréditaire dans la famille, et, enfin, que sa signification sera demeurée assez présente à la conscience linguistique pour qu'à un moment donné on ait pu le traduire par *Brevis*. A mon sens, l'explication qu'a proposée G. Paris reste plus vraisemblable que celle-ci. — R.-L. W.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Avril 1951.
Dépôt légal 2e trimestre 1951.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6445. — N° d'ordre chez l'éditeur : 285.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1950 en un tome, t. LXXI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements et les ventes en 1950 seront indiquées sur demande.

Les payements peuvent toujours être effectués :

1° Directement, **en monnaie française**, par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881-69 ; **pour les payements de l'Étranger, nous ne pouvons accepter que ce mode de règlement** ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement, **de France et de l'Union française**, par envoi de chèque barré, **payable à Paris et en monnaie française**, à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France... 900 fr. ; Étranger..... 1100 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 500 fr. ; Étranger.. 600 fr.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES
En vente à la librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7e)

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

TOME XXXVIII — 2e PARTIE

Soit les pages 282 à 702 de ce Tome (suite du XIVe siècle) comprenant la Table du Tome 38 ainsi qu'une Table Générale des articles contenus dans les Tomes 33 à 38, avec un encart (pages I à XX) comprenant : Titre Général, Avertissement, Notices sur Henri OMONT et Alfred COVILLE.

Un volume in-4° carré (21 × 27 cm.), broché avec encart..... **1.800 fr.**

Ce volume a réuni la collaboration de MM. Alfred COVILLE, Alfred JEANROY, Edmond FARAL, et Mario ROQUES, éditeur.

JEAN BURIDAN, par Edmond FARAL

Un vol. in-4° carré de 146 pages..... **480 fr.**

LE ROMAN D'ARLES, par Mario ROQUES

Un vol. in-4° carré de 40 pages..... **160 fr.**

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VIe)

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 49* (1949) RUTEBEUF

LE MIRACLE DE THÉOPHILE

Miracle du XIIIe siècle,
édité par Grace FRANK, deuxième édition revue

Un volume in-16 de XXI-45 pages..... 180 fr.

N° 78 (1948)

LE ROMAN DE RENART

Première branche éditée d'après le manuscrit de Cangé
par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXVI-188 pages..... 250 fr.

Le tome II (branches II-VI) est sous presse.